



COUNTRY PROGRAMME DOCUMENT

HAITI

November 2019

CONTENTS

I. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
II. ANALYSE SITUATIONNELLE	8
III. ANALYSE DU CONTEXTE PAR PILIER.....	16
IV. STRATÉGIE DU PROGRAMME	20
V. ALIGNEMENT SUR LES ODD ET LES CADRES NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT	49
VI. GOUVERNANCE	50
VII. REDEVABILITÉ	54
VIII. PARTENARIATS	57
IX. MATRICE DES RÉSULTATS DU PROGRAMME	59
X. APPROCHE INTERSECTORIELLE	70
XI. RISK MANAGEMENT.....	75
XII. COHÉRENCE AVEC LES PROGRAMMES EXISTANTS	75
XIII. SUIVI ET ÉVALUATION	79
XIV. INNOVATION	83
XV. GESTION DES CONNAISSANCES	85
XVI. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ	85
XVII. BUDGETS	86
XVIII. MATRICE DE GESTION DE RISQUES DU PROGRAMME	87
XIX. ANNEXES	93



Spotlight Initiative

To eliminate violence against women and girls

Programme Title: Spotlight Initiative in Haiti	Recipient UN Organizations (RUNOs): UNWOMEN / UNDP / UNICEF / UNFPA
Programme Contact: Name and Title: Fernando Hiraldo Resident Coordinator a.i. Address: MINUJUSTH Log Base Route de l'Aéroport, bureau # 2B-3 Port-au-Prince HAITI E-mail: fernando.hiraldo@undp.org	Programme Partner(s): Gouvernement : Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes Ministère de la Planification et de la Coopération Externe Ministère des Affaires Sociales et du Travail (Institut du Bien-être Social et de Recherche) Secrétariat d'Etat à l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH) Ministère de la Santé Publique et de la Population Ministère de l'Education et Formation Professionnelle Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (Police Nationale d'Haïti (PNH), Brigade Protection des Mineurs, Police Communautaire, Direction de l'Administration Pénitentiaire) Office de la Protection des Citoyens Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (Direction de la Protection Civile, Direction des collectivités territoriales) Ministère de la Culture et de la communication Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'action civique NGOs, CSOs : Société Civile (liste à compléter ultérieurement après l'appel d'offre) Others : Chambre de Commerce Chambre de Commerce de femmes entrepreneures d'Haïti Chambre de Commerce et d'Industrie Canado-Haïtienne Elus locaux Université d'Etat d'Haïti
Programme Country: HAITI	Programme Location (provinces or priority areas): SUD – PORT AU PRINCE - NORD EST - GRAND ANSE
Programme Description: <i>One sentence describing the programme's scope and focus.</i> Le programme pays Spotlight Haïti 2020-2023 est partenariat entre le Gouvernement d'Haïti, les Nations Unies et l'Union Européenne. C'est un programme triennal, qui vise à protéger les femmes et les filles contre les violences familiales basées sur le genre. Il a également	Total Cost of the Spotlight Country Programme (including estimated Unfunded Budget): USD 16,600,802 Total Funded Cost of the Spotlight Country Programme (Spotlight Phase I ¹ and UN Agency contribution): USD 10,627,880

¹ Funding from the Spotlight Initiative will be allocated by the Operational Steering Committee in 2 distinct phases: Phase I will entail allocating 70% of the funding envelope, Phase II will only be allocated depending on the Country Programme's overall needs and performance towards achieving results.

pour ambition d'assurer une prise en charge holistique des femmes et filles survivantes de violences. Il met un accent particulier sur les besoins spécifiques des groupes exposés à de multiples formes de discriminations. Afin de parvenir à opérer un changement significatif, le programme pays Spotlight s'articulera autour de six piliers qui sont soutenus par des théories du changement dont la consistance et l'efficacité ont été vérifiées : (1) l'amélioration de l'environnement législatif et politique; (2) le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en matière d'application des lois et de planification stratégique; (3) la promotion des normes et valeurs sociales protectrices des femmes et des filles contre les violences; (4) la disponibilité et l'accès aux services de qualité pour une prise en charge holistique et équitable à l'endroit des survivantes; (5) la disponibilité de données statistiques quantitatives et qualitatives actualisées; et (6) la structuration du mouvement féminin en vue d'accroître sa capacité à influencer les politiques et le changement social.

Breakdown of Total Funded Cost by RUNO:

Name of RUNOs	Spotlight Phase I (USD)	UN Agency Contributions (USD)
UNWOMEN	\$3,072,138	\$225,200
UNDP	\$2,777,156	\$163,039
UNFPA	\$2,115,931	\$244,164
UNICEF	\$1,934,775	\$95,477
TOTAL	\$9,900,000	\$727,880

Estimated No. of Beneficiaries

Indicative numbers	Direct	Indirect
Women	683589	964781
Girls	180879	947371
Men	144149	896555
Boys	218521	963343
Total	1.227.138	3.772.050

Start Date : 1 Janvier 2020

End Date: 31 December 2022

Total duration (in months): 36 months

The duration of the Country Programme should be maximum of 3 years.

Recipient UN Organization
UNWOMEN
Dede Ahofo Ekou
Signature: *[Signature]*
Date: 23/12/2019

Government of Haiti
Name of Representative
Name of Agency/Ministry
Signature
Name of Agency
Date & Seal

Recipient UN Organization
UNDP
Stephanie Ziebell

Signature: *[Signature]*
Date: 19/12/19



Spotlight Initiative

To eliminate violence against women and girls

Recipient UN Organization

UNICEF

Maria-Luisa Fornara

Signature: _____

Date: 19/12/2019

Recipient UN Organization

UNFPA

Yves Sassenrath

Signature: _____

Date: 18.12.2019

UN Resident Coordinator

Fernando Miraldo

Signature: _____

Date: 19/12/19

The UN Executive Office of the Secretary General:

Ms. Amina J. Mohammed

Signature: _____

Date: _____

17 Jan 2020

Acronymes

ASEC	Assemblée de la Section Communale
BPM	Brigade de Protection des Mineurs
BSEIPH	Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
CCD	Comités de Coordination Départementaux
CCICH	Chambre de Commerce et d'Industrie Canado-Haïtienne
CCT	Comité de Coordination Technique
CDD	Cadre de Développement Durable
CEDEF	Convention des Nations Unies sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CIDH	Comité Interministériel des Droits Humains
CNIGS	Centre National de l'Information Géospatiale
CNSA	Centre National de Sécurité Alimentaire
CONATEL	Conseil National des Télécommunications
CPFO	Centre de Promotion des Femmes Ouvrières
DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire
DPC	Direction de la Protection Civile
EMMUS	Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services
FED	Femmes en Démocratie
GHESKIO	Groupe Haïtien d'Étude du Sarcome de Kaposi et des Infections Opportunistes
GRSC	Groupe de Référence de la Société Civile
GTPE	Groupe Technique de Protection de l'Enfance
HAGN	Haitian Girl Network
IBESR	Institut du Bien-Etre Social et de Recherche
IHSI	Institut Haïtien de la Statistique et de l'Informatique
LGBTI	Lesbienne, Gay, Bisexuel, Transsexuel, Intersexué
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour la Justice en Haïti
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPC	Office de la Protection du Citoyen
OSC	Organisations de la Société Civile
PNH	Police Nationale d'Haïti
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et Désastres
SNU	Système des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence
SSIAF	Services de Santé Intégrés pour les Adolescentes et les Femmes
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
UDPS	Unités Départementales du Programme Spotlight
UE	Union Européenne
UEH	Université d'État d'Haïti
UEP	Unité d'Études et de Programmation
UOPES	Unité d'observation de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
URAMEL	Unité de Recherche et d'Appui Médico-Légal
VBG	Violences Basées sur le Genre
VFFF	Violences Faites aux Femmes et aux Filles
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VSBG	Violence Sexuelle Basée sur le Genre

I. Résumé exécutif

Le programme pays Spotlight Haïti **2020-2023** est un programme triennal, qui vise à protéger les femmes et les filles contre les violences familiales tels que le viol, l'inceste, le harcèlement sexuel et moral, les privations et restrictions de libertés, les bastonnades, les blessures etc. Il a également pour ambition d'assurer une prise en charge holistique des femmes et filles survivantes de violences. Il met un accent particulier sur les besoins spécifiques des groupes exposés à de multiples formes de discriminations.

Haïti est déclaré éligible au financement de l'Initiative Spotlight (IS) car il se distingue par un niveau élevé de violences basées sur le genre ; à l'image des violences familiales dont les taux de prévalence sont assez inquiétants. En effet, le pourcentage de femmes qui déclarent avoir subi des violences conjugales a été estimé à 12% en 2012 et demeure inchangé jusqu'à ce jour. Les violences physiques concernent 29% de femmes en âge de procréer. Dans 45% de cas, l'acte de violence est le fait du partenaire intime. En 2016, 12% de femmes haïtiennes ont subi des violences sexuelles. 31% de femmes subissent ou sont exposées à plusieurs types de violences qui sont autant d'éléments de pression psychologique (jalousie excessive, infidélité assumée, limitation de contact avec l'extérieur ou la famille, et contrôle strict des déplacements) dont le but ultime est d'exercer un contrôle sur elles. 34% de femmes évoluant en couple sont survivantes de violences conjugales. Dans 37% de cas, ces violences génèrent des blessures graves.

Globalement, le pays a ratifié la quasi-totalité des normes internationales relatives aux droits humains, y compris ceux relatifs spécifiquement aux droits des femmes. C'est ainsi que la Constitution haïtienne et les lois subséquentes reconnaissent formellement l'égalité entre les sexes, et prohibent les violences sous toutes leurs formes. Mais la mise en application de ces normes demeure problématique. Par ailleurs, il subsiste un phénomène d'adaptabilité de certaines lois et politiques publiques aux dynamiques internationales sus évoquées. Cette situation de violences quasi systématiques envers les femmes limite leur potentiel de développement, et érode en même temps, les efforts importants consentis par le gouvernement et les partenaires, pour aider à la réalisation de la vision de développement du pays.

Afin de parvenir à opérer un changement significatif, le programme pays Spotlight s'articulera autour de six piliers qui sont sous-tendus par des théories du changement dont la consistance et l'efficacité ont été vérifiées :

- (1) l'amélioration de l'environnement législatif et politique pour qu'il soit conforme aux conventions internationales notamment par le retrait des dispositions discriminatoires, la mise en application des lois existantes et l'adoption de nouvelles lois, politiques et stratégies favorables à la protection et la promotion des droits des femmes et des filles, particulièrement à l'élimination des violences faites aux femmes et filles (VFFF) et la violence familiale ;
- (2) le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en matière d'application des lois et de planification stratégique en vue de mieux intégrer l'élimination des VFFF dans les stratégies et budgets aux niveaux national, sectoriel et local ;
- (3) la promotion des normes et valeurs sociales protectrices des femmes et des filles contre les violences, surtout au niveau communautaire et au sein des familles ;
- (4) la disponibilité et l'accès aux services de qualité pour une prise en charge holistique et équitable à l'endroit des survivantes, avec une attention particulière portée sur les besoins spécifiques des groupes exposés aux formes de discriminations croisées, c'est-à-dire des discriminations multiples et inter reliées
- (5) la disponibilité de données statistiques quantitatives et qualitatives actualisées dans le cadre de l'élaboration des lois et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes en vue de permettre une meilleure lecture et une appréciation de l'ampleur et de la gravité du phénomène ;
- (6) la structuration du mouvement féminin en vue d'accroître sa capacité à influencer les politiques et le changement social.

Pour ce faire, le programme priorise les approches innovantes, et le passage à l'échelle des initiatives existantes et porteuses. Il s'agit de manière non exhaustive : de la systématisation de la recherche opérationnelle et de la recherche-action, du renforcement des capacités de tous les acteurs du changement, de l'assistance technique au bénéfice des partenaires institutionnels et de la société civile, de la démarche holistique de fourniture des services aux survivantes dans un modèle de « tous dans un », du déploiement de l'approche « homme champion » , de la systématisation du leadership, du mentoring et du développement personnel des survivantes et auteurs de violences, de l'octroi des subventions en cascade aux OSC, de l'approche « women empowerment for gender norms », de la démarche Bottom Up d'élaboration des normes juridiques, des voyages d'ouverture des artistes socialement influents.

Toutes ces stratégies seront conduites en veillant au respect des principes cardinaux de l'Initiative Spotlight à savoir: la redevabilité; l'inclusion: « Ne laisser personne derrière » en prenant en charge les besoins

spécifiques des groupes exposés aux discriminations croisées et le principe « Unis dans l'action », qui est un fondement de la réforme du Système des Nations Unies (SNU). La transformation attendue sera impulsée par la dynamique du changement social dont le processus s'articulera autour de: l'identification des déterminants (agents, facteurs, conditions inhibiteurs - qui constituent des entraves à l'action - et facilitateurs – qui constituent des opportunités à l'action - du changement vers une société haïtienne plus favorable au respect des droits et de la dignité des femmes; le montage d'un dispositif de changement renforçant les déterminants facilitateurs et réduisant les déterminants inhibiteurs.

Le Programme sera mis en œuvre sous le leadership et la responsabilité du coordonnateur Résident (CR) et selon l'esprit de la réforme des Nations Unies. Le CR co-présidera, avec le Ministre de la planification et la coopération externe, le Comité de Pilotage. La Délégation de l'Union européenne, partenaire clé du programme, sera impliquée dans la gouvernance, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Le Programme tirera profit des avantages comparatifs du partenariat entre l'Union européenne et le SNU. Les deux institutions financeront la première phase du Programme, \$9,900,000 EU et \$727,880 UN, poursuivront les efforts de mobilisation des fonds et de plaidoyer de haut niveau. L'exécution du programme sera assurée par plusieurs acteurs: les Agences des Nations Unies selon leur mandat et en fonction des avantages comparatifs des uns et des autres, et les organisations de la société civile. Ainsi les Agences ONU Femmes, FNUAP, PNUD et UNICEF seront parties prenantes du Programme qui sera mis en œuvre dans 04 Départements (Ouest, aire métropolitaine ; Grande Anse ; Sud, Nord-Est).

Un comité de coordination technique national assurera la coordination du programme. Au niveau local, ce rôle incombera aux comités de coordination départementale. Le Bureau du Coordonnateur Résident sera chargé du secrétariat du comité de pilotage et du comité de coordination technique national. Il sera accompagné dans ce rôle par l'ONU FEMMES, agence qui assure la coordination technique du programme sous la coordination stratégique du Coordonnateur Résident.

II. Analyse situationnelle

Contexte global

Cadre économique, environnemental et socio politique

Haïti est un pays des Caraïbes avec une population d'environ 11 millions de personnes dont 42% est âgé de moins de 18 ans. La moitié de la population vit en zone urbaine. C'est le pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 870 \$ en 2018 et un IDH de 163 sur 188 pays. Selon la Banque Mondiale, en 2012, le pays affichait un taux national de pauvreté de 58.5% (moins de 2,41 \$ par jour), et d'extrême pauvreté de 23.8% (moins de 1,23 \$ par jour). Environ 60% des Haïtiens vivent en dessous du seuil de pauvreté et 24% sous le seuil de pauvreté extrême. Le pays devait connaître une modeste accélération de la croissance économique de 1,8% en 2017-2018, sous l'impulsion du secteur agricole. La campagne agricole du printemps a été affectée par la sécheresse qui a eu des répercussions néfastes sur la sécurité alimentaire. La situation macroéconomique s'est fragilisée davantage avec la monétisation du déficit budgétaire. La gourde a continué à se déprécier par rapport au dollar américain et l'inflation demeure élevée. Le contrat social s'est fortement effrité, exprimant un sentiment de frustration grandissante du fait du creusement des inégalités sociales.

Sur le plan politique, le pays se caractérise par une instabilité chronique depuis l'avènement du pluralisme politique. Cette instabilité sociopolitique continue de restreindre la capacité de l'Etat haïtien à répondre suffisamment aux besoins fondamentaux des communautés en situation de vulnérabilité. En effet, Haïti a connu plus de 30 gouvernements au cours des 30 dernières années (depuis la fin de la dictature de Duvalier). Depuis juillet 2018, des manifestations sociales contre l'augmentation du coût de la vie perturbent constamment les activités et le fonctionnement des institutions nationales. Ces derniers mois, La situation globale a été caractérisée par des négociations prolongées demeurées infructueuses sur la confirmation d'un nouveau gouvernement, une tentative manquée de destitution du Président haïtien, à la Chambre basse et la menace imminente d'une crise constitutionnelle causée par l'incapacité d'organiser des élections à temps pour renouveler le Parlement actuel, dont le mandat expire le 13 janvier 2020. Dans ce contexte de crise politique, la situation en matière de sécurité demeure instable, l'opposition ayant organisé plusieurs actions violentes au cours du mois de septembre et octobre 2019 tandis que des bandes criminelles armées continuent de constituer une menace pour l'ordre public.

La crise politique prolongée et le climat de sécurité tendu ont continué d'avoir des effets néfastes sur l'économie du pays. La monnaie nationale (la gourde) a perdu 37,6 % de sa valeur par rapport au dollar

des États-Unis au cours des 12 derniers mois, le taux d'inflation est maintenant estimé à 19,1 %, et le produit intérieur brut du pays devrait avoir diminué de plus de 1 % au cours de l'exercice budgétaire qui vient de s'achever². Dans le secteur agricole, l'effet des sécheresses localisées et des faibles précipitations sur l'ensemble de la production agricole a été exacerbé par les membres de gangs qui ont chassé les agriculteurs de leurs terres productives. Cette situation a accentué la pression sur les ménages, comme en témoigne l'augmentation de l'indice d'insécurité alimentaire dans les zones rurales, qui est passé de 17 % en 2018 à 49,5 % depuis la fin avril 2019. En outre, la situation de blocage provoquée par l'échec des efforts visant à confirmer un nouveau gouvernement continue d'empêcher l'adoption d'importants textes législatifs, notamment les lois budgétaires de 2018-19 et 2019-20, ainsi que de la loi électorale. En l'absence d'un gouvernement pleinement opérationnel et sans budget approuvé, plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux, dont le Fonds monétaire international et la Banque interaméricaine de développement ont suspendu leur appui budgétaire à Haïti.

Cependant, loin d'être un cadre qui rend infaisable et caduc, le Spotlight, ce contexte offre de constater la pertinence et l'opportunité du programme dès lors qu'il est favorable à l'exacerbation de la vulnérabilité des femmes et des filles, et derechef, un accroissement des violences vis-à-vis d'elles. Par ailleurs, il est hautement probable que du fait de la lassitude par les acteurs de la situation, que la démarche de dialogue prenne le dessus sur toute autre démarche.

Sur le plan environnemental, la forte exposition du pays aux phénomènes naturels de grande amplitude tels que les ouragans, inondations, tremblements de terre constitue un défi majeur. En effet, Haïti est un pays extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles, auxquelles est exposée plus de 90 % de sa population (D'après les données consolidées, plus de 93% du territoire et plus de 96% de la population est exposée aux catastrophes naturelles³). Au dernier trimestre 2016, le sud de l'île a été ravagé par l'ouragan Matthew de catégorie 4 dont le coût des dommages était estimé à 32 % du PIB. Depuis, Haïti a connu d'autres ouragans (Irma, Maria en 2017 et Isaac en 2018, aux dommages heureusement bien moindres), un tremblement de terre (nord-ouest, 2018), et une sécheresse. Ainsi, cette constante vulnérabilité a pour effet d'annihiler les efforts de développement humain.

Situation des disparités de genre

Les femmes jouent un rôle important dans la société haïtienne. Elles représentent 51% de la population du pays et constituent 48% de la population économiquement active, notamment dans le commerce dans lequel elles représentent 82% des travailleurs, et 37% dans l'agriculture. Dans ce secteur, 207 000 enfants, dont 60% de filles, évoluent dans des situations de travail domestique indécemment (Etude sur le placement et travail domestique des enfants en Haïti. UNICEF & Partenaires, 2014. L'indice synthétique de fécondité demeure stable autour 3.5 enfants par femme. Les premiers rapports sexuels sont précoces. Il existe une proportion importante d'unions informelles, et d'unions où l'homme a plusieurs partenaires. On note une tendance croissante du phénomène des femmes chefs de famille dont la proportion est estimée à 42% et 44%. Les femmes payent un lourd tribut à la pauvreté et sont marginalisées sur le plan politique en dépit des dispositions de la Constitution du pays qui prescrit une représentativité de 30% de femmes dans les instances politiques et administratives. La féminisation de la pauvreté et la marginalisation des femmes en politique les exposent aux violences.

Situation des violences basées sur le genre (VBG)

Les violences faites aux femmes et aux filles demeurent très élevées et s'expriment dans toutes les strates de la société sans distinction de statut économique, du niveau éducatif et du clivage urbain-rural. Quelques données permettent d'illustrer cette tendance lourde⁴ :

Le pourcentage de femmes qui déclarent avoir subi des violences conjugales a été estimé à 12% en 2012 et demeure inchangé. Cependant, on note une baisse des violences subies par les hommes dont le pourcentage est passé de 20% à 11% au cours de la même période. Les violences physiques concernent 29% des femmes en âge de procréer et 26,2% des filles de 15 à 17 ans. Dans 45% des cas, l'acte de violence est le fait du partenaire intime. En 2016, 12,5% des femmes haïtiennes ont subi des violences sexuelles et environ un quart d'entre elles sont des filles âgées de 15 à 17 ans. 31% de femmes subissent plusieurs types de violences qui sont autant d'éléments de pression psychologique (jalousie excessive, infidélité assumée, limitation de contact avec l'extérieur ou la famille, et contrôle strict des déplacements) dont le but ultime est d'exercer un contrôle sur elles. 32% de filles de 15 à 17 ans ont subi les violences physiques et sexuelles. 34% de femmes vivant en couple sont survivantes de violences conjugales. Dans 37% de cas, ces violences génèrent des blessures graves.

² Rapport MINUJUSTH 2019

³ Banque Mondiale

⁴ EMMUS – VII (2016-2017) P. 389

Tendances départementales

Données quantitatives

Il ressort des données suivantes de l'EMMUS VI (2017), sur les violences faites aux femmes et aux filles dans les zones géographiques du programme.

Les violences physiques

Sites du programme	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Milieux de vie	
			Urbain	Rural
Nord-Est (Ouanaminthe)	27,1%	29%	31,4%	27,7%
Aire Métropolitaine (Port-au-Prince)	32,8%			
Sud (Cayes)	24,9%			
Grande Anse (Jérémie)	28,6%			

Les violences sexuelles

Sites du programme	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Milieux de vie	
			Urbain	Rural
Nord-Est (Ouanaminthe)	10%	12,5%	14%	11%
Aire Métropolitaine (Port-au-Prince)	15,4%			
Sud (Cayes)	10,5%			
Grande Anse (Jérémie)	9,6%			

Les violences domestiques

Sites du programme	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Milieux de vie	
			Urbain	Rural
Nord-Est (Ouanaminthe)	33%	34%	Non Disponible	Non Disponible
Aire Métropolitaine (Port-au-Prince)	42%			
Sud (Cayes)	32%			
Grande Anse (Jérémie)	28%			

Données qualitatives

Les consultations départementales qui ont été conduites entre le 09 et le 17 Septembre 2019 ont permis d'identifier les données qualitatives se rapportant aux violences faites aux femmes et aux filles dans les sites. Ainsi, on note :

Le Nord - Est

- L'autorisation tacite accordée par les parents aux jeunes filles de s'adonner à la prostitution et au multi partenariat sexuel pour « faire bouillir la marmite à la maison ». Il arrive même que les parents blâment ou fassent des remontrances à leurs jeunes filles si ces dernières ne sont pas « performantes » de ce point de vue.
- Un autre phénomène est intrinsèquement lié à la précédente si l'on considère les motivations et les conséquences directes (recherche d'argent et multi partenariat sexuel). Il s'agit des relations intimes inter générationnelles impliquant les jeunes filles (mineures dans un nombre élevé de cas) et des hommes d'âge mûr. Cette tendance est reconnue socialement dans l'expression « madan papa » qui désigne les jeunes filles qui entretiennent des relations intimes avec les hommes âgés pour glaner de l'argent qu'elles utilisent ensuite pour soutenir économiquement leur famille. L'âge moyen de ces filles n'est pas révélé, encore moins la magnitude du phénomène, mais il y a un consensus sur le fait qu'elles sont généralement mineures au regard du droit civil haïtien. Le fait social de « madan papa » est porteur de violences car des cas de violences physiques et de meurtres ont été signalés dans bien des situations. Ces hommes âgés cultivent un complexe au sujet de leur performance sexuelle et, se sentant utilisés, deviennent possessifs et jaloux vis-à-vis de ces filles, qui ont systématiquement une relation parallèle avec les hommes moins âgés.
- La récurrence des viols et agressions physiques vis-à-vis des travailleuses qui traversent la frontière de la République Dominicaine. En effet, compte tenu de leur emploi du temps, notamment des horaires de travail, les femmes qui traversent la frontière sont obligées de partir aux premières heures du jour en s'exposant aux agressions et viols (plusieurs cas recensés). Ainsi, l'obligation de se rendre au travail aux premières heures du jour crée un facteur de risques de violences.
- Les violences physiques et morales entre femmes dans le cadre de la bataille pour décrocher un job ou une promotion dans le parc industriel de Caracole, qui est un lieu de chantage sexuel de la



part des responsables. En effet, les femmes sont de manière permanente mise en rivalité pour offrir certaines prestations sexuelles aux responsables du parc industriel, dans le but de décrocher un job ou de le conserver.

- Le phénomène du SAPATAN. Il s'agit d'une manœuvre des clients des Professionnels de sexe qui utilisent des déguisements pour arborer des objets tranchants sur leur sexe à l'effet d'infliger des douleurs aux professionnels de sexe, lors des rapports sexuels, dans une pure intention de méchanceté (selon les participants). Ils estiment que les gains obtenus par ces femmes sont « indus » car on ne peut se faire payer pour avoir du plaisir. La douleur infligée apparaît donc comme la contrepartie normale de l'argent qu'elles gagnent sans efforts. Dans la même perspective, les agissements des fonctionnaires de la police sont signalés. En effet, usant de leur fonction et de leur influence sociale, et surtout de la perception sociale négative de la prostitution et donc de la difficulté éprouvée par ces femmes à réclamer un droit acquis « illégitimement », ils obtiennent par divers moyens de pression, les prestations sexuelles de ces femmes sans contrepartie financière.
- Le phénomène des enfants en domesticité. C'est une pratique courante dans le département. Il s'agit des enfants confiés à des tiers par les parents (généralement pauvres) pour servir de travailleurs domestiques sans salaire, en échange de la promesse d'une bonne éducation. En l'absence de cadres juridiques et mécanismes communautaires d'encadrement, ces enfants sans protection sont sujets de violences : châtiments corporels, viols, brulures, enfermement/isolement et diète.
- Les participants ont insisté sur la promiscuité comme vecteur d'une sexualité précoce et débridée. En effet, il a été relevé que, faute d'espace, les enfants ayant un âge en deçà de l'âge de raison, partagent dans bien de cas, le lit conjugal des parents, et assistent souvent contre leur gré, aux ébats sexuels entre les parents.
- L'absence des toilettes aménagées pour les femmes dans le parc industriel de CARACOLE. Plusieurs cas (de tentatives) de viol et de harcèlement sexuel sur les lieux de travail ont été enregistrés du fait du partage de toilettes entre les femmes et les hommes.
- Les violences physiques de la part des partenaires et maris qui se caractérisent par une extrême cruauté (selon l'expression des participants : suspension à un arbre, blessures par poignards...

Le Sud

- Le harcèlement sexuel des jeunes filles par les leaders religieux (prêtres et pasteurs). Les participants relèvent qu'un nombre de plus en plus élevé de jeunes filles déclareraient subir des pressions psychologiques de leurs leaders religieux pour obtenir leurs faveurs sexuelles. Face à ce phénomène, les familles adoptent une posture de silence ou de déni pour éviter la mise à l'index au sein de la communauté.
- Les abus sexuels des policiers sur les professionnels de sexe. Le mode opératoire tel que décrit par les participants serait le suivant : Lorsqu'un policier interpelle une fille à une heure indue, soit en possession d'une substance, d'un objet ou si elle est dans un état d'ébriété, il conditionne sa relaxe aux rapports sexuels. Dans cette situation, qui s'assimile à un viol, la capacité de la fille à négocier les rapports protégés et sains est réduite.
- Le phénomène des enfants en domesticité subissant toute sorte de maltraitements et abus est signalé comme une tendance sociale lourde et persistante.
- Les violences sont économiques et concernent les hommes qui refusent aux femmes d'exercer une activité économique autonome et lucrative. Lorsqu'ils concèdent que leurs épouses travaillent, ils conservent/confisquent les revenus pour s'assurer qu'ils continuent d'exercer un contrôle incapacitant sur leurs épouses. En effet, dans leur psychologie, le travail de la femme équivaut à insoumission et rébellion, alors même que rôle de celle-ci est d'être soumis, d'après les normes sociales multi séculaires ancrées.
- Les interdictions de sortie comme chantage et pression psychologique
- Selon les participants, la pratique de l'inceste est un résultat des affiliations aux cercles magico religieux et à certaines croyances qui posent que de tels actes, procurent un renouvellement des grâces et bénédictions. On a ainsi relevé des cas de viols d'un bébé de 6 mois par son beau-père, l'inceste d'un père avec sa fille ou l'inceste entre frères et sœurs. Le silence de la femme/mère (dans tous ces cas) est illustratif de la culture du silence qui prédomine dans la société autour des violences familiales.
- Les violences physiques relevées se distinguent par leur grande cruauté (d'après l'expression des participants) et débouchent dans bien des cas sur le féminicide.



Spotlight Initiative

To eliminate violence
against women and girls

- Les LGBTI subissent des violences physiques de la part des personnes agissant individuellement ou en groupe, l'expulsion quasi systématique de la maison familiale par les parents, les exclusions de la famille, de l'école, du groupe d'amis, de la communauté religieuse d'appartenance, des discriminations à l'hôpital et même au niveau de la justice, alors même que la loi ne les marginalise pas
- Les PVVIH/FVVIH font l'objet de discriminations de nature identique dès que leur statut est divulgué : expulsion du ménage (pour les femmes en couple), expulsion de la maison familiale, et bien d'autres formes de discriminations qui démontrent l'ignorance manifeste et les croyances autour du SIDA dans la société haïtienne notamment dans le département du Sud.
- Les femmes handicapées subissent des discriminations liées à l'inadaptation des infrastructures ou au manque de capacités des agents du service public à fournir un service adapté à leurs besoins.

La grande Anse

- Le phénomène de l'inceste a été relevé par les participants comme faisant partie des violences familiales qui tendent à se développer dans le département. Il en est de même du viol marital, de la violence économique par les privations alimentaires et les interdictions d'activités économiques.
- Les discriminations à l'embauche pour les FVVIH. Spécifiquement, certains recrutements (nurse et l'emploi domestique) sont conditionnés par la présentation des résultats de tests de VIH. Dans ces cas, les FVVIH sont d'office exclues, alors même qu'elles font face à un niveau de chômage et d'oisiveté élevée, qui crée les conditions d'aggravation de leur vulnérabilité psychologique et sociale.
- Intimidation des personnes influentes sur les femmes et les filles (bandits armées, personnage politique, Ougans, les féticheurs, supérieurs hiérarchiques, tuteurs, etc.) afin qu'elles se laissent abuser sexuellement ou qu'elles abandonnent tout projet de plainte.
- Les abus de pouvoir ou d'autorité en échange des faveurs sur les lieux de services. Cette forme de violences s'exerce sur les employées indépendamment du secteur d'activités : secrétaires de bureau, ménagères, vendeuses/serveuses, réceptionnistes et agents d'entretien dans les hôtels.
- La propension des familles à pratiquer le mariage forcé ou précoce des jeunes filles dans un but purement économique. En effet, les familles (parents) marient leur fille dans la perspective d'une gratification pécuniaire ou matérielle du gendre. Cette réalité qui trouve sa justification sociale dans la pauvreté ambiante, se nourrit d'un autre fait social qui est le mariage intergénérationnel entre les jeunes filles et des hommes d'âge mûr qui disposent de ressources.
- La propension des familles à pratiquer la domesticité. Dans le contexte de pauvreté endémique qui sévit dans la Grand 'Anse, les familles font le choix de confier leurs enfants aux autres familles plus nanties dans le cadre d'un « accord de domesticité » afin que celles-ci en prennent soin. Cette situation expose les filles (et souvent les garçons) à toute sorte de maltraitements qu'elles acceptent de subir stoïquement pour ne pas perdre le privilège de manger à leur faim, ou pour ne pas exposer leurs (pauvres) parents.

Les femmes dans le processus de prise de décision

La participation politique des femmes est l'une des clés de voûte qui, selon la conférence de Beijing, doit contribuer au développement durable et à l'égalité de genre. Les pays signataires doivent mettre en branle toutes les ressources nécessaires à sa matérialisation. En matière de participation politique, la représentativité des femmes est très faible et ne reflète pas la volonté du législateur de garantir au moins 30% de représentation des femmes dans les instances de prise de décision. En effet, la révision constitutionnelle de 2012 envisage un quota de représentation des femmes de 30% au moins. Cette disposition constitutionnelle est matérialisée par l'article 100 alinéa 1 de la loi électorale de 2015 qui dispose clairement : « À l'exception du poste de président de la république, la liste de candidats soumise au Conseil Électoral Provisoire par les partis politiques ou groupements, pour chaque poste électif, doit contenir au moins un quota de 30% de femmes » cette disposition constitutionnelle et légale n'est pas respectée (2,5% de femmes à la chambre basse et 5% au sénat à l'Assemblée Nationale) par les partis politiques qui constituent des listes en violation de l'esprit et la lettre de la constitution et de la loi. Paradoxalement, on note un faible contentieux pré et post électoral (par les femmes politiques et autres leaders féminins) pour l'invalidation des listes dans le premier cas, et l'annulation des résultats pour violation de la constitution et de la loi. Néanmoins, ce quota de 30% est largement respecté au sein des entités décentralisées (Mairies 34%, ASEC 41%, CASEC 34%). Au niveau de la société civile, plusieurs initiatives positives fleurissent à l'instar de celle qui appellent à exclure des compétitions politiques, les partis, plateformes ou regroupement politiques n'ayant pas inscrits au moins 30% de candidats de sexe féminin aux élections législatives (CEP) ; celle qui appelle le gouvernement à n'accorder de subventions financières qu'aux partis politiques ayant investis au moins 50% de candidats de sexe féminin aux élections législatives ; celle d'une coalition

d'associations de la société civile a signé une pétition visant un changement du cadre légal électoral pour adresser les questions de violences (physiques, psychologiques) faites aux femmes en politique. Au cours des élections législatives de 2015-2016, seulement 7.85% de femmes se sont portées candidates à la députation et 4.5% au sénatorial par peur de violences traduisant ainsi la réalité que la faible représentativité des femmes aux postes de prise de décision en Haïti est moins liée à la loi (même si elle est perfectible) qu'aux discriminations et stéréotypes sexistes qui débouchent sur des manœuvres d'intimidation et d'actes de violences auxquels les femmes sont survivantes en période de compétition électorale. On peut ajouter à ces initiatives, celles consistant à introduire dans la loi électorale une obligation faite aux partis politiques de proposer des listes alternées et zébrées de candidatures (Homme/Femme).

Au niveau de la fonction publique, selon le recensement des agents de la fonction publique de l'OMRH, 33% des agents de la fonction publique sont des femmes, 17% occupent des emplois de direction. Une analyse des emplois de la fonction publique par sexe montre que les femmes se trouvent dans des postes moins rémunérés de catégories D (38%) et C (32%). Les hommes, en revanche, occupent surtout les positions des catégories hiérarchiques les plus hautes, telles que A et B. Une évolution est notée dans le corps de la police. En effet : « La police nationale a renforcé ses capacités en procédant à des recrutements, avec le soutien de la MINUJUSTH. Depuis l'adoption du plan stratégique de développement 2017-2021 de la police nationale, trois promotions comprenant 2 370 élèves, dont 453 femmes (19%) ont été incorporées aux forces de police, la dernière en date étant la 30e promotion qui a terminé sa formation le 8 août 2019. Ces recrues ont porté le nombre de policiers du pays à 15 404, dont 10,5 % de femmes... le système pénitentiaire compte maintenant 1 207 agents, dont 159 femmes (13%) »

Des disparités salariales entre les femmes et les hommes sont aussi observées. Selon l'ECVMAS en 2012, le revenu moyen national du travail est de 5316 gourdes/mois. Mais, celui des femmes est de 3855 gourdes/mois, alors que celui des hommes est de 6,454 gourdes/mois

LES ÉLUS SUITES AUX ÉLECTIONS DE 2015, 2016 ET 2017						
POSTE		FEMMES		HOMMES		TOTAL
		Nombre	%	Nombre	%	
1	PRÉSIDENT	0	0,00%	1	100,00%	1
2	SÉNATEURS	1	5,00%	19	95,00%	20
3	SÉNATEURS 1/3	0	0,00%	10	100,00%	10
4	DÉPUTÉS	3	2,52%	116	97,48%	119
5	MAIRES	143	34,05%	277	65,95%	420
6	ASEC	1.244	41,30%	1.768	58,70%	3.012
7	CASEC	577	34,10%	1.115	65,90%	1.692
8	DÉLÉGUÉS DE VILLE	321	40,89%	464	59,11%	785

Situation des groupes exposés aux formes multiples de discriminations

Les femmes/filles handicapées : Les données fiables sur le handicap sont erratiques en Haïti, ce qui est dans l'absolu un indicateur sérieux du faible intérêt porte à cette population. Néanmoins, plusieurs actes traduisent la bonne disposition des pouvoirs publics au sujet de ce sous-groupe social : 1/ la création du Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH), organisme public créé en mai 2007 et rattaché au Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST). Cette structure a été créée en vue d'apporter des réponses à la problématique du handicap et en faire une priorité en application de la Convention des Nations Unies ratifiée par le Parlement haïtien le 12 mars 2009. Il publie des rapports réguliers sur la situation des personnes, mais plusieurs acteurs s'accordent pour relever le faible impact de cette institution sur la situation globale des personnes handicapées (voir rapport des consultations locales du Spotlight). 2/ L'adoption en 2012 de la loi sur l'intégration des personnes handicapées, qui malgré quelques lacunes relevées par les acteurs (voir rapport consultations locales du Spotlight & rapport alternatif sur la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées 2017) notamment l'existence de dispositions discriminatoires en rupture avec l'esprit de la convention internationale relative aux personnes handicapées, comporte des dispositions protectrices qui envisagent même la pénalisation de certains comportements et attitudes vis-à-vis des Personnes Handicapées (articles 79, 80 et 81 de la loi sus citée)⁵. 3/ La création d'un Comité Interministériel pour le Suivi en matière du

⁵L'article 79 dispose que les affirmations discriminatoires, les communications publiques contenant des observations, affirmations, opinions ou allusions avilissantes à l'égard des personnes handicapées sont considérées comme des injures outrageantes passibles d'une peine d'emprisonnement d'1 mois à 1

Handicap crée en Avril 2015 par Arrêté Présidentiel est composé de représentants de différents ministères. Paradoxalement, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme ne fait pas partie de cette institution. Toute chose qui prouve la perception marginale de la femme handicapée, y compris au sein du MCFDF. Mais le plus marquant est l'absence de données sur ce sous-groupe social, même si des efforts sont entrepris pour déterminer leur démographie. Il en est ainsi de la prévalence et de l'incidence des violences sur les femmes handicapées, y compris les violences familiales. Cependant, EMMUS VI évalue à environ 20% le pourcentage de la population haïtienne souffrant d'un handicap dont 4% de cas graves. Selon EMMUS VI, 28% de la population féminine haïtienne éprouvent des difficultés de mobilité. Plusieurs Organisations des Personnes Handicapées (OPH) d'Haïti⁶ décrivent leur situation comme suit :

- La non consultation ou l'exclusion lors de l'élaboration de la Politique Nationale d'égalité Femmes hommes 2014-2034 ; la non prise en compte de leur situation spécifique dans cette politique et dans les plans d'action subséquents, et faible représentation dans les structures de mise en œuvre et de suivi de cette politique
- La Systématisation du chantage et des pressions psychologiques des membres de leur entourage : Plusieurs femmes handicapées ont rapporté avoir été privé de leur moyen de déplacement et d'avoir été prise en otage par un membre de leur famille.
- La tolérance judiciaire vis-à-vis des agresseurs des femmes handicapées
- L'absence de statistiques qui rendent les abus contre les femmes handicapées invisibles.
- La sexualité des femmes et des filles handicapées est un sujet tabou car elles sont perçues comme des êtres asexués. Une étude commanditée en 2008 indique que la majorité des familles ne tient pas compte de l'éducation sexuelle de leurs filles handicapées. Aussi, les institutions qui reçoivent les femmes en situation de handicap n'ont pas un programme d'éducation sexuelle écolier(e)s handicapé(e)s. Cette lacune autorise (sur la base d'une extrapolation fondée sur les connaissances disponibles de la dynamique de l'épidémie du VIH/SIDA dans ce sous-groupe dans d'autres pays de niveau de développement humain et social similaire dans plusieurs régions du monde) un pessimisme sur le niveau de la prévalence au VIH chez les femmes handicapées.

Ainsi, il est constant qu'il subsiste au sein de la société haïtienne, des clichés empreints de croyances magico religieuses⁷ sur les personnes handicapées. Ces clichés secrètent des comportements violents vis-à-vis des femmes handicapées⁸. En plus d'être ainsi des cibles potentielles et réelles d'actes de violences (physiques et sexuelles), les femmes handicapées éprouvent de grandes difficultés à se protéger et à se prendre en charge du fait de l'inadaptation des mécanismes de prévention et de protection existants, qu'un système juridique et judiciaire, ainsi que des politiques publiques faiblement sensibles au handicap ne contribuent pas à atténuer.

Les femmes vivant avec le VIH : D'après EMMUS VI, la prévalence du VIH en Haïti est de 2 % dans la population de 15-49 ans. Soit 2,3 % chez les femmes et 1,6 % chez les hommes. Ainsi, la féminisation de l'épidémie est une réalité tangible. Elle l'est d'autant plus que les catégories qui enregistrent les scores les plus anormalement élevés sont les femmes en rupture d'union (la prévalence chez les veuves est établie autour de 14,1 %). Aussi, le rapport pays de l'UNAIDS en 2016 établissait la prévalence au VIH chez les professionnels du sexe (féminins) à 8,4%. Il est constant que la féminisation du VIH est liée aux rapports

an et d'une amende de 100 gourdes (1,07 USD) à 500 gourdes (5,37 USD) telle que prévue à l'article 320 du code pénal haïtien

L'article 80 dispose que : « tout responsable d'entreprise qui refuse d'employer une personne handicapée en raison de son handicap est passible d'une amende maximale allant de 200 000 gourdes (2150 USD) à 500 000 gourdes (5375 USD) pour chaque infraction dont il est reconnu coupable »

L'article 81 dispose que : « tout médecin, chirurgien ou professionnel de santé reconnu coupable d'avoir soumis une personne handicapée à une expérience médicale ou scientifique sans son consentement réel est puni d'un emprisonnement d'1 an à 3 ans, et est frappée d'une interdiction d'exercer sa profession pendant 5 ans.

⁶ Association Filles au Soleil (AFAS) ; Union des Femmes à Mobilité Réduite (UFMORH) ; Association des Sourds de Léveque (ASLH) ; RANIPH

⁷D'après ces croyances, le handicap est la conséquence d'une malédiction familiale ou individuelle. Cela explique une perception instrumentale du corps de la femme handicapée car un acte sexuel réalisé avec une femme handicapée porte chance ou attire de l'argent en faveur de celui qui le commet car il lui permet de se débarrasser de sa propre malchance.

⁸Les femmes handicapées sont violées et mises enceintes. En Mars 2019, 03 femmes sourdes avaient été battues à mort car la foule les soupçonnait d'être des loups garous.

sociaux de sexe défavorables à la femme, et aux violences qui structurent et alimentent ces rapports : la prévalence du VIH chez les femmes est corrélée positivement au niveau élevé de violences sexuelles et de viols dont elles sont survivantes (xxx), leur faible capacité à négocier les rapports sexuels protégés (xxx), leur faible capacité à avoir accès aux services de prévention (xxx) et de prophylaxie pré exposition (xxx), et de traitement anti rétroviral (xxx).

Les adolescentes : La pauvreté combinée à un environnement global marqué par le sexualisme et la normalisation des violences sexuelles et sexistes, et une faible pénétration des contenus éducationnels en matière de SSR auprès des adolescentes, les exposent aux grossesses précoces et aux infections au VIH. En effet, en matière de politique d'éducation, le pays tarde encore à adopter les standards internationaux relatifs à l'enseignement de compétences essentielles liées au VIH et à l'éducation sexuelle et reproductive dans une démarche de réduction de nouvelles infections chez les adolescents et les jeunes femmes en milieu scolaire. Néanmoins, dans le cursus de certains établissements, ces sujets ne représentent plus des tabous dans la mesure où des espaces de discussions et de transmission de connaissances sont réservés aux élèves du cycle secondaire. D'après les données récentes, 21% des filles de 19 ans ont déjà commencé leur vie reproductive. Aussi, 18 % des femmes de 20 à 24 ans sont en union avant 18 ans, et 32% des filles ont déjà eu des rapports sexuels, la majorité dans un contexte de coercition et de violence avant l'âge de 15 ans.

Les adolescentes survivantes de l'alantra : L'alantra est un phénomène de placement des adolescentes (en âge de procréer) en concubinage temporel par leurs parents moyennant versement d'une somme d'argent. Il s'agit - de l'avis de plusieurs activistes de la société civile - d'un cas de traite de personne déguisée, qui sévit dans le département de l'Artibonite (qui n'est pas un département d'intervention prévu dans le cadre du programme Spotlight). L'ampleur du phénomène et ses conséquences ne sont pas connues car il n'existe pas une abondante littérature sur la question, mais il fait de plus en plus l'objet d'un vif intérêt de la part des organisations de la société civile locale.

LGBTI : En Haïti, les relations sexuelles entre personnes de même sexe ne sont pas criminalisées. Cependant, elles demeurent socialement réprouvées, et sont constitutives de comportements de rejets et de violences. A l'analyse, on note une absence de politique publique sur la défense et la protection des droits humains des personnes LGBTI. Par ailleurs, deux propositions de lois jugées homophobes et « transphobes » ont été votées par le Sénat sur les questions de « bonnes vies, de mœurs... ». Dans le code pénal en vigueur, le concept attentat à la pudeur, ou atteinte aux bonnes mœurs pose une hypothèque sur les droits des LGBTI, car le caractère flou et englobant de son énoncé autorise des actions répressives contre les LGBTI. Par ailleurs, la loi sur l'adoption de 2013 ne reconnaît pas le droit d'adoption de LGBTI. Aussi, le code civil n'autorise pas un changement nom au bénéfice des transsexuels qui voudraient que leur identité sexuelle soit en cohérence avec leur identité sociale.

Leçons apprises des programmes conjoints antérieures

- La priorisation de la démarche du « **tout dans un** » dans la fourniture des services permet d'assurer la cohérence et la coordination, et fournit aussi un environnement favorable aux programmes conjoints en aidant à éliminer les obstacles et à s'appuyer sur les modalités de coopération existantes.
- Le succès de la mise en œuvre et de l'obtention des résultats sont étroitement liés à une base analytique solide et à un processus de conception inclusif. Un sous-investissement au stade de la conception limite les possibilités de développer une vision commune.
- Les objectifs des programmes conjoints doivent être SMART pour permettre la prise en compte des lourdeurs environnementales et l'inévitable et nécessaire phase d'apprentissage.
- La capacité opérationnelle des agences onusiennes ainsi que celles des partenaires nationaux à s'adapter aux modalités du programme conjoint en faveur de l'égalité des sexes, doit être mieux comprise.
- L'appropriation et la durabilité ne sont optimisées que si les responsabilités sont ancrées dans le contexte national.
- Afin de consolider les acquis liés aux violences faites aux femmes et aux filles dans le pays, et dans la perspective d'assurer une plus forte appropriation de cette problématique par les autorités publiques, il est jugé nécessaire d'impliquer des ministères clé du gouvernement comme celui de la Planification et de la Coopération Externe. Ceci permettra, entre autres, d'assurer l'intersectorialité de la démarche.

III. Analyse du contexte par Pilier

Pilier 1 - Réformer les cadres législatives et les politiques publiques aux niveaux nationaux et local

La problématique de l'inadaptation des lois et des cadres politiques avec les réalités et les besoins des populations couplée aux retards et lenteurs dans l'adoption des lois protectrices.

En dépit de la signature et de la ratification des conventions internationales - telles que la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF, 7 avril 1981) et la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes (Belém Do Para, 3 avril 1996) - devant systématiquement abroger toutes lois non conformes aux exigences de ces conventions, le cadre légal haïtien requiert de profonds changements pour mieux prévenir et protéger les femmes et les filles contre les différents types de violence. En effet, le cadre légal en vigueur ne protège pas assez les femmes et les filles contre les discriminations. Cette situation est tributaire de l'obsolescence de plusieurs dispositions légales contenues dans le code pénal en vigueur qui date de 1835 et n'intègre pas des infractions d'ordre discriminatoire ni sexuel, y compris dans les cas des violences domestiques, de violences sexuelles incestueuses et conjugales, et du harcèlement sexuel. Le décret de 2005 a amendé le Code pénal en érigeant quelques infractions en matière sexuelle mais ne circonscrit pas ces infractions.

Suites aux recommandations du comité de la CEDEF en 2016, des réformes légales ont été entamées pour réviser en profondeur les lois contradictoires et particulièrement le Code Pénal et le Code civil et d'Instruction Criminel Haïtien. L'avant-projet de code pénal et de code de procédures pénales ont été déposés au Sénat en 2017 et n'ont pas encore été votés par le Parlement. Le récent projet de loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des VFFF a été également déposé au Sénat de la République le 3 avril 2018. La commission intérieure a procédé à l'analyse du texte et a soumis un rapport favorable. A la séance du mardi 16 juillet 2019, le rapport a été voté par l'assemblée ainsi que les cinq premiers chapitres. En conformité avec le rapport national CEDEF 2014 et les recommandations de l'examen périodique universel de juin 2017, le gouvernement haïtien s'est engagé à supprimer les lois discriminatoires à l'égard des femmes et de filles. Dans le cadre de l'initiative « Egalité devant la loi: Éliminer les lois discriminatoires », un partenariat avec les autorités nationales est en cours pour la mise en place d'un processus holistique et participatif en vue d'identifier, évaluer et éliminer les discriminations directes et indirectes qui existent dans le cadre juridique en Haïti.

En plus de la faible protection des femmes à travers la législation, il existe d'autres barrières d'accès à la justice pour les survivantes de violence et elles ont fait l'objet des recommandations du Comité de la CEDEF. La nécessité et les contraintes d'obtention d'un certificat médical, les obstacles de la langue et de l'éducation, l'inexistence d'un système véritable d'assistance légale, le poids des normes sociales sur les survivantes, et la discrimination exercée par les prestataires de services font partie des blocages mentionnés. En ce qui concerne les lacunes du système d'assistance juridique, il convient de préciser que la formulation de loi oriente les agents chargés d'implémenter la loi, à prioriser les personnes détenues en excluant les femmes survivantes de violences. Plusieurs de ces contraintes sont considérées dans le Plan national de lutte contre les violences envers les femmes de 2017-2027 et seront adressées durant sa mise en œuvre. De plus, le pays, à travers le MCFDF, a défini une Politique nationale d'égalité femmes hommes, et l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles est l'une des orientations stratégiques. La réforme du cadre juridique devant faciliter une réelle protection des femmes et la reconnaissance de leurs droits sera un point clé du plan de mise en œuvre de cette politique.

La problématique de l'effectivité de la loi adoptée

La Section des Droits Humains de la MINUSTAH dans son enquête (2013) sur la réponse policière et judiciaire aux cas de viols en Haïti, a conclu que : « ***L'Etat manque à son obligation de mener les enquêtes nécessaires et d'assurer aux femmes survivantes de viols un accès effectif aux procédures judiciaires*** ». Les données recueillies montrent que la très grande majorité des plaintes de viol ne sont pas traitées par les acteurs de la chaîne pénale comme elles devraient l'être.

Cas de viols	Dépôt de plaintes dans les commissariats	Dépôt devant le juge de paix (incompétent)	Nombre de cas traités effectivement dans les commissariats	Nombre de cas transmis devant le juge de paix
100%	81%	19%	41%	40%

Cette brève description est symptomatique de la situation globale du rapport entre les femmes et les filles survivantes de violence, et la justice institutionnelle/étatique. Ainsi, il importe de signaler que les acteurs en charge de l'application des lois pénales peinent à rendre la loi effective. En effet, l'Etat devrait garantir l'indépendance et le professionnalisme des agents en charge de l'application de la loi (juges, procureurs et membres des forces de police) et la prise en compte de la problématique hommes-femmes par ces derniers. Par ailleurs, l'Etat devrait améliorer le système public d'aide juridique. Par ailleurs, les OSC ne fournissent qu'une aide juridique minimale. De plus, il est important de signaler que le manque d'information des survivantes sur le système existant, et le manque de sensibilisation des acteurs sur la problématique de la VFFF s'ajoutent au lot des problèmes de services.

L'inefficacité des organisations et institutions de protection et de défense de la personne humaine

Les institutions nationales créées par l'Etat ou les organisations de la société civile spécialisées sur les questions des droits de la personne peinent à assumer leurs missions du fait de la persistance de nombreuses lacunes dans leur déploiement stratégique et opérationnelle : la difficulté à collecter les données sur les survivantes et les auteurs; l'impuissance à exercer des actions de contrainte des agents publics; la visibilité institutionnelle; les limitations budgétaires etc.

La faible prise en compte des VFFF dans l'élaboration des politiques aux niveaux national et local

Le bilan commun de pays réalisé par le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies dans le cadre de la préparation du Cadre de développement durable (CDD) 2017 - 2021, la revue documentaire de quelques politiques sectorielles et les échanges au cours de l'atelier de formulation du programme pays Spotlight ont permis de constater que les VFF ne sont prises pas explicitement en compte dans la quasi-totalité de ces politiques. Elles sont souvent diluées dans la thématique genre.

La nécessité d'un processus inclusif et participatif

Bien que les femmes tendent à être plus ou moins présentes au niveau du gouvernement, elles sont largement absentes au niveau du parlement. Cette absence des femmes parlementaires peut potentiellement expliquer cette lenteur à entamer les réformes légales nécessaires devant aboutir à l'éradication de la VFFF. De plus, la réforme du cadre légal doit inclure tous les acteurs de la vie nationale considérant la complexité du phénomène de la VFFF touchant presque tous les secteurs. L'implication du secteur privé et particulièrement des différents acteurs de la société civile est prépondérante.

Pilier 2 - Améliorer la réponse institutionnelle aux violences faites aux femmes et aux filles

La réponse institutionnelle à la lutte contre les violences faites aux femmes et filles intervient dans un contexte haïtien où toutes les données convergent pour attester du caractère faiblement sensible des institutions publiques aux VFFF, en dépit de la mise en place par le gouvernement, de plusieurs entités/structures/organes/mécanismes, qui dans les conditions de fonctionnement optimum, contribuerait amplement à juguler la tendance lourde des VFFF. Plusieurs raisons expliquent la cause de la faiblesse institutionnelle, telles que : **I)** la faiblesse de la "concertation nationale contre les violences faites aux femmes" qui ne dispose pas d'un fonctionnement pérenne, et qui peine à remplir ses missions efficacement ; **II)** les plans sectoriels des ministères clés sont non seulement faiblement alignés sur le Plan national de lutte contre les violences faites aux femmes ; mais surtout, ils ne sont pas conçus suivant la démarche de la Planification et budgétisation sensible au genre (PBSG) qui devrait favoriser leur prise en compte budgétaire ; **III)** les collectivités territoriales - conçues comme le rapprochement de l'Etat avec les populations - ne sont pas dotées des capacités (matérielles, techniques et financières) pour engager des actions de médiation sociale et communautaire en vue de faciliter l'accès des survivantes aux services ainsi que des actions visant à favoriser le développement de la culture des droits humains et de l'égalité des sexes dans les localités reculées ; **IV)** la faible appropriation de la démarche PBSG par les ministères sectoriels, en plus du ministère des finances qui demeure un partenaire stratégique incontournable dans la lutte contre les VFFF ; **V)** la faible inclusion de la problématique de la violence familiale ou plus globalement des VFFF dans le processus PPBS des Objectifs de développement durable (ODD), afin de systématiser sa prise en compte dans toutes les initiatives visant la réalisation de l'agenda 2030 ; **VI)** la faible capacité du comité interministériel sur les droits humains à faire le suivi de la dynamique des VFFF dans la société haïtienne; **VII)** la faible sensibilité au genre et aux VFFF du système national de gestion des risques et

catastrophes qui contraste avec la fréquence et l'impact négatif de ces dernières sur la situation des femmes ; VIII) l'absence d'un mécanisme de protection de l'exploitation et des abus sexuels, ce qui entrave une réponse institutionnelle appropriée aux besoins des communautés; IX) Le manque de sensibilisation et de formation des acteurs clés sur les thématiques de genre, de rapports de pouvoir déséquilibré, de justice sociale, de non-discrimination, et de respect des droits humains, les empêchant de mieux contribuer à la prévention et à la réponse aux différents cas de VFFF.

Pilier 3 - Prévenir les violences faites aux femmes et aux filles

Les VFFF persistent dans la société haïtienne malgré quelques évolutions encourageantes. Une analyse affinée des facteurs explicatifs de la persistance du phénomène permet de relever un ensemble d'éléments dont la résolution peut contribuer à infléchir la courbe :

La prédominance du paradigme androcentrique structurant qui sécrète des modèles patriarcaux d'organisation des rapports sociaux de sexe. Le refus de la domination par les femmes, ainsi que leur désir d'autonomisation et d'affranchissement de la tutelle maritale ou familiale peut être un des déterminants des violences faites aux femmes par leurs partenaires intimes.

L'influence non négligeable des leaders religieux sur les décideurs. La démocratie majoritaire fait peser sur les leaders politiques progressistes, de graves hypothèques sur leur carrière. Cette situation incline ces détenteurs d'enjeux à une posture minimaliste sur les questions sensibles à l'égalité des sexes ou les droits des minorités sexuelles.

Le discours religieux et les droits de la femme. Les confessions religieuses occupent une place importante dans la société haïtienne dont la majorité de la population est croyante. Elles jouent un rôle essentiel dans le processus de socialisation. Le discours religieux exerce ainsi une forte influence dans la construction de l'identité sexuelle et sur la structuration des rapports homme-femme. Le rôle des discours religieux dans le maintien de certains conservatismes, notamment les rapports sociaux de sexe défavorables aux femmes, est attestée de manière constante dans tous les rapports.

La pauvreté endémique des femmes et des jeunes. La pauvreté oblige les femmes et les filles à consacrer leurs efforts quotidiens à la survie plutôt qu'à l'acquisition des « compétences de vie ».

Le caractère éparé et faiblement structuré de la communication sur les Violences. Les acteurs utilisent diverses approches et stratégies de communication sur les violences auprès d'une même audience et parfois dans un même contexte. Cette cacophonie ne permet pas d'assurer une bonne articulation des interventions des différentes parties pour garantir une couverture exhaustive des cibles et de l'espace ; et finalement de permettre d'atteindre l'efficacité et l'efficacité des interventions.

La masse critique insuffisante des médiateurs sociaux (artistes, intellectuels, journalistes). Le rôle des médias dans la transformation sociale est central. Plusieurs décennies de lutte contre les VBG et de promotion de l'égalité des sexes ont permis de constituer, à l'échelle du pays, une masse de personnes favorables à la vision d'une société dépouillée des violences. Mais, celles-ci ne constituent pas encore une masse critique pour impulser le changement. Sur ce point, un fait mérite d'être mentionné, qui concerne une tendance sociale lourde : Les violences faites aux femmes et aux filles sont aussi le produit cumulé du "sexualisme", soit une tendance sociale qui structure les contenus communicationnels et artistiques, qui non seulement véhiculent abondamment le sexisme ; mais surtout, contribue à répandre une perception essentiellement sexuelle de la femme.

Les insuffisances dans l'éducation à la santé de reproduction : Il subsiste un paradoxe entre la sexualité précoce des jeunes et la faible acquisition par ceux-ci des connaissances adéquates sur les droits sexuels et la santé reproductive. La faible position sociale des femmes et des filles en Haïti engendre des violences qui ont des conséquences sur leur santé et leur bien-être. Selon l'EMMUS de 2017, près de 23% de femmes ne sont pas impliquées dans la prise de décision concernant leurs soins de santé.

L'inexistence d'une stratégie globale de prévention favorisant la promotion de normes sociales qui s'applique à tous les segments de la société, et qui est conçue suivant une démarche participative et inclusive basée sur les évidences en vue de mettre un terme aux violences ;

L'inaptitude des acteurs de la chaîne judiciaire à adresser ou à intervenir de manière saine dans la gestion des discriminations basées sur le genre ainsi que la rugosité de leurs solutions, qui créent les conditions de la perpétuation des VBG ;

La question des VFFF, et des droits sexuels ne figurent pas encore dans les curricula de l'éducation nationale, alors même que cette intégration aurait permis de systématiser la prévention des comportements déviants ;

L'inexistence d'un dialogue communautaire structuré autour de chaque collectivité territoriale en incluant les groupes minoritaires qui permettrait d'engager des actions adaptées et de portée locale pour changer les normes et pratiques sociales ;

La faible mobilisation et engagement des jeunes sur le thème spécifique des VFFF à travers leurs mouvements dans la transformation qualitative de la société, à travers des initiatives qui promeuvent via leurs médias, les relations saines basées sur le respect de tous et la dignité de chacun ;

La faible inclusion du secteur privé, notamment le sous-secteur de l'économie sociale, dans les démarches de prévention, alors même qu'en tant que milieu de socialisation et d'intenses échanges humains, notamment en ce qui concerne le partage d'expériences et de connaissances, ce secteur regorge d'un énorme potentiel pour produire un effet de levier sur les dynamiques sociales ;

La faible visibilité des thèmes spécifiques des VFFF parmi les médias et les leaders sociaux d'opinions (artistes, intellectuels, journalistes...) qui participent aux actions de prévention par la diffusion des contenus adaptés ;

La faible inclusion des VFFF ainsi que de la violence familiale dans les politiques d'évaluation et de gestion des risques et catastrophes.

Pilier 4 - Fournir des services essentiels de qualité aux survivantes de violences

Les politiques publiques ont pour objectifs d'apporter une réponse audacieuse aux VFFF. C'est ainsi que le Plan stratégique de lutte contre les violences envers les femmes (2017-2027) prévoit de mettre sur pied des actions visant l'amélioration des services (axe 2) avec l'implication des services publics de la santé, de l'éducation, de la justice et des OSC. De même, la police dispose des moyens légaux et matériels pour faire face à la dimension répressive des Violences. A l'analyse, la logique qui anime cette démarche du plan n'est pas celle du **"tout dans un"** qui constitue pourtant une principale leçon apprise des programmes antérieurs. Ainsi, le faible accès des femmes et filles survivantes des violences est avant tout imputable aux principales causes ci-après : **I)** la concentration des services dans les grandes villes et la méconnaissance de leur disponibilité est la première cause du faible accès des femmes et filles survivantes aux services ; **II)** une faible connaissance de la distribution territoriale des points de fourniture des services par les décideurs car cette méconnaissance constitue un frein dans toute initiative de planification opérationnelle, et de mise en synergie ; **III)** les gaps entre les services existants et les directives et les standards pour que les survivantes aient accès aux services de santé génésique, notamment à des services de santé vitale de qualité, un soutien psychosocial, une assistance juridique et socio-économique. Il s'agit de l'indisponibilité des services, notamment dans les localités reculées; l'inaccessibilité de certains groupes sociaux qui sont exposés aux formes multiples de discriminations; l'inadéquation aux besoins des clients; l'inexistence de dispositif d'évaluation, de gestion de risques visant les survivantes particulièrement la réduction des risques qu'induirait le contact plus ou moins direct avec l'auteur; la faible implication et la faible participation des survivantes au fonctionnement des services; la non prise en compte de l'exigence de confidentialité qui limite la fréquentation des services par les survivantes; l'absence d'un système de gestion de l'information. **IV)** l'appréhension des femmes et des filles de recourir aux services à cause de la peur des représailles, surtout en cas d'exploitation et d'abus sexuels, résultant en l'aggravation des risques de violence.

Pilier 5 - Appuyer la systématisation de la collecte des données sur les VFFF et la violence familiale

Le système statistique national n'est pas exhaustif quant à la collecte des données sur les VFFF et la violence familiale. Bien que la prévalence ne soit pas un prérequis pour la mise en œuvre de programmes, l'absence de données limite la capacité des décideurs et partenaires au développement de mieux affiner les interventions pour produire des résultats probants, ce qui limite la capacité des décideurs et partenaires au développement de mieux affiner les interventions pour produire des résultats probants. Le programme pays Spotlight apportera sa contribution à la résolution de ce problème. Il s'agit de : **I)** L'inexistence des variables sur la morbidité, la mortalité, la disponibilité et l'utilisation des services par les femmes et filles survivantes de violence dans l'EMMUS des données ventilées selon le genre et portant sur la nature et la portée des violences ; **II)** L'insuffisance de données administratives (du Ministère de la condition féminine et des droits des femmes) sur les VFFF et la violence familiale, y compris les données au niveau local (départements, communes) ; **III)** La faiblesse des capacités institutionnelles, financières et opérationnelles des producteurs des données ainsi que le manque de coordination de leurs interventions ; **IV)** La faible capacité des utilisateurs (Ministères, Parlement, OSC) des données à exploiter les données qualitatives et quantitatives disponibles pour l'élaboration des lois et des politiques publiques basées sur des données probantes et alimenter le débat citoyen ; **V)** L'absence d'harmonisation et de standardisation des outils et des méthodes de collecte, de traitement, d'analyse, de suivi et évaluation ; **VI)** Les contraintes relatives à l'accès, la dissémination et l'utilisation des données ; **VII)** La quasi inexistence des programmes de recherche sur l'impact des catastrophes sur les VFFF et la violence familiale qui permettraient de mieux concevoir les politiques et programmes de gestion des risques des catastrophes et désastres ; **VIII)** La quasi inexistence des données qualitatives sur les groupes vulnérables ou marginalisés qui permettraient d'améliorer la conception des programmes à leur bénéfice ; **IX)** La non systématisation ou la faible désagrégation des données par sexe et âge.

Pilier 6 - Appuyer le mouvement féminin

Les organisations féminines et féministes sont assez actives dans la réponse aux VFFF et la défense des Droits des Femmes et des filles, dans un environnement globalement difficile, marqué par la démobilitation structurelle et la systématisation des logiques centrifuges.

Premièrement, la dynamique de ces organisations laisse entrevoir une couverture effective du territoire national avec de fortes disparités dans la répartition spatiale des interventions. **Deuxièmement**, du point de vue des activités opérationnelles, on note qu'elles s'orientent prioritairement vers des actions de faible ampleur suivant des démarches qui ne s'inspirent pas ou peu des résultats de la recherche opérationnelle, au détriment de celles de grande ampleur, qui offrent une protection holistique aux survivantes et à leurs membres/personnels dont la sécurité et l'intégrité physique sont souvent menacées, etc. **Troisièmement**, compte tenu des faiblesses institutionnelles, de la faible capacité d'action collective et opérationnelle des OSC, elles éprouvent des difficultés à engager des actions synergiques pour influencer durablement les dynamiques sociales, et ainsi qu'à mobiliser davantage les ressources financières pour assurer leur pérennité. Cependant, ces associations développent des aptitudes et compétences qui font leur force, qui pourraient être capitalisées dans le cadre d'un programme de structuration. Il s'agit de leur présence et activisme dans les zones rurales qui offre des opportunités pour réaliser un réel impact sur le changement social, de la qualité et de l'engagement des ressources humaines, de leurs capacités à développer des partenariats stratégiques avec les milieux politiques. Ces forces comportent un revers qui est leur difficulté à mobiliser et à gérer efficacement les fonds, la faiblesse de leur capacité d'action collective qui doit être corrigée dans la perspective de l'accroissement de leur influence, leur faible capacité de plaidoyer et de lobbying, et leur faiblesse à suppléer aux difficultés opérationnelles de l'Etat dans les domaines sociaux.

IV. Stratégie du Programme

Stratégie globale du programme

Le programme pays Spotlight a pour objectif de contribuer à mettre fin aux violences familiales, notamment celles que subissent les femmes et les filles, y compris les mineures, de la part des membres de leur entourage ou partenaires. Il est adossé sur une théorie du changement conséquente et une analyse fine des problématiques, et tire avantage des expériences et leçons apprises des programmes antérieurs qui structurent les stratégies opérationnelles mises en place pour garantir son efficacité.

Une intervention basée sur l'évidence scientifique

Elle repose sur une recherche permanente basée sur l'analyse quantitative et qualitative, la recherche-action, les études longitudinales, les enquêtes nationales. Cette intense activité de recherche est transversale et permanente, et permettra de justifier les plaidoyers prévus dans les différents piliers, d'appuyer la conception des programmes par les institutions permanentes de l'Etat, et d'orienter les politiques publiques sectorielles.

L'analyse du contexte permet de mettre en évidence la problématique de l'absence de données sur les questions de violences familiales, notamment pour certains sous-groupes sociaux. Par ailleurs, les démarches et approches mobilisées pour produire un effet de levier résultent des meilleures pratiques développées dans des contextes similaires, ou au sein de la société haïtienne. Par exemple, plusieurs activités de recherche sont prévues dans les piliers 3, 4 et 5 pour résoudre ce problème du manque de disponibilité des données actualisées. En outre, plusieurs approches contenues dans les piliers 1, 3 et 4, notamment la démarche des réformes législatives et politiques "people driven", l'approche SASA! procèdent de l'évidence scientifique.

Renforcement des capacités

C'est un processus de transfert ponctuel, mais méthodique, des connaissances objectives et moyens, en vue d'obtenir la transformation du bénéficiaire ou l'amélioration qualitative de ses interventions. Il est transversal dans le programme car il épouse ses finalités d'opérer une transformation qualitative et durable de la société haïtienne. Il porte sur le renforcement des capacités des acteurs judiciaires, des influenceurs sociaux et communautaires, des personnels des institutions publiques, des structures du dialogue social et politique, des services publics spécialisés, des OSC spécialisées etc. En cela, cette stratégie sous-tend et guide tous les piliers.

La problématique de la faiblesse des capacités techniques, institutionnelles, intellectuelles et opérationnelles des acteurs du changement est mise en évidence dans toutes les composantes du programme. La démarche du renforcement des capacités dans le Spotlight concerne tous les acteurs politiques, administratifs, communautaires et ceux de la société civile. Ainsi, elle est présente dans la plupart des activités.

Assistance technique permanente

C'est un appui technique externe et permanent au bénéfice d'une entité, organisation ou institution en vue de l'aider à réaliser ses missions ou cahiers de charges. Compte tenu du haut niveau de technicité et de sensibilité de certaines activités, l'assistance technique est requise. Elle sera mobilisée dans plusieurs piliers (1 et 2) pour améliorer la qualité du travail parlementaire ou des institutions de protection des droits humains, améliorer les capacités de coordination et d'impulsion de la concertation nationale, les partenaires gouvernementaux et les municipalités dans la PBSG, etc.

Le modèle “tout en un”

Tirant partie des expériences antérieures, le modèle “tout en un” permet de fournir dans une unité de lieu et d'espace, des paquets de services essentiels aux survivantes des violences d'après les directives et standards nationaux et internationaux. Ces centres de prise en charge holistique non prévus dans le plan 2017-2027 ne bénéficient pas encore d'une effectivité institutionnelle et matérielle. Le programme ambitionne d'aider à l'opérationnalisation des dits centres, soit en les créant ex nihilo, soit en renforçant les dispositifs existants pour leur donner plus de cohérence et d'effectivité dans les centres de santé ou les ONG qui œuvrent dans le secteur de la santé communautaire et qui justifie d'un niveau de structuration et de permanence dans les sites du programme. Dans le pilier 4, les activités de renforcement des capacités des prestataires de services et de soins aux survivantes dans une approche holistique, intégrée et multisectorielle.

Le modèle “homme champion”

En engageant les hommes, l'approche Homme Champion ou masculinité positive pourrait être envisagée. Il s'agit d'une stratégie utilisée dans l'intégration du genre et de l'inclusion sociale ou ce sont les hommes qui organisent les autres hommes, discutent avec eux des avantages et enjeux de la réduction des violences dans l'amélioration des conditions des vies au sein des ménages et pour toute la communauté. En effet, la masculinité ou la virilité sont définies comme étant le fait de se comporter de manière supposée propre aux hommes. Ainsi, la masculinité positive serait par contre celle qui est dépourvue des violences, des injustices, des viols et autres méfaits. Elle a été développée, adaptée par plusieurs pays et a fait ses preuves surtout dans la lutte contre les violences basées sur le genre aux États unis, au Mali, au Rwanda, et en République Démocratique du Congo. Le modèle « Homme champion » pourrait aussi être utilisé dans le cadre du programme pays Spotlight en Haïti.

La systématisation du leadership, du mentoring et du développement personnel

Le transfert des connaissances est important mais il est insuffisant pour générer la transformation mentale attendue des cibles. Un défi du programme Spotlight est de minorer cette représentation dévalorisante de soi des femmes, qui constitue un risque pour la réalisation du changement attendu, et surtout sur la durabilité de l'impact attendu du programme sur la transformation des rapports sociaux de sexe. L'auto exclusion, la re victimisation et le silence ne peuvent se résoudre uniquement par un transfert de connaissances techniques, mais bien par un changement de perspectives et une modification des schémas de pensée et un environnement protecteur. Seule une démarche intégrée, alliant le technique au mental, peut venir à bout de logiques d'auto dévalorisation. Le développement personnel et le leadership sont des outils techniquement éprouvés, recommandés et de plus en plus pratiqués, pour générer auprès des femmes et des filles, un changement de perspectives nécessaire à l'atteinte des objectifs de changement qualitatif. Les activités de structuration du leadership féminin telles que prévues dans le pilier 6, ainsi le package des services offerts aux survivantes dans le pilier 4 contiennent des éléments de cette stratégie.

L'octroi des subventions en cascade pour la production d'un effet de levier

Les OSC en contact direct avec les survivantes et communautés verront leurs capacités renforcées afin de produire des changements positifs de grande amplitude qui favorisent l'égalité homme/femme et garçon/fille, la prévention de la violence et la demande de l'aide. Les subventions en cascade seront distribuées aux OSC pour appuyer des actions innovantes pilotées par les survivantes elles-mêmes, et comportant un grand potentiel d'impact. Plusieurs institutions publiques et de la société civile bénéficieront d'un financement de leurs plans d'actions sur les questions en lien avec le thème central du Spotlight. Cette stratégie sera mise en œuvre prioritairement dans les piliers 3 et 6

La démarche d'élaboration “people driven” des normes juridiques

En rupture avec la démarche classique Top Down d'élaboration des normes juridiques, la réforme du cadre législatif obéira à une méthodologie qui consacre le changement normatif comme un produit de la demande sociale. En clair, il s'agira de préparer la société afin qu'elle éprouve le besoin de réforme mais surtout

qu'elle en fasse la demande par le biais de ses leaders (Bottom-Up). La méthodologie globale pour la réalisation des indicateurs du pilier porte sur cette stratégie qui est basée sur l'évidence (expérimentée avec succès au Cameroun dans le cadre du plaidoyer en vue de l'introduction du genre dans la loi électorale).

Les voyages d'échanges des artistes socialement influents, mais vecteurs de violences

En général, la rencontre d'autres cultures permet de relativiser la perception de la réalité. Le programme capitalisera cette tendance de la psychologie humaine en permettant aux leaders influents de réviser progressivement leur posture. Dans la perspective de l'opérationnalisation de la stratégie de prévention des violences familiales, le programme organisera des voyages d'ouverture des artistes influents dans les pays au sein desquels les artistes jouent un rôle positif dans l'élimination des violences faites aux femmes. Ces voyages leur permettront de confronter leurs opinions et perceptions avec celles de leurs pairs de ces pays (Rwanda...). Le but de ces rencontres est de favoriser les collaborations artistiques dans le but de produire des œuvres de sensibilisation et d'éveil de conscience mais aussi d'accompagner les artistes haïtiens dans la diffusion de messages contre les VFFF.

Le focus sur les auteurs potentiels ou réels de violences

Si les actes de violences sont générés par des catégories intellectuelles androcentriques, le fait de poser l'acte demeure une démarche individuelle dont les facteurs les plus décisifs peuvent être identifiés dans la personnalité ou le vécu actuel et passé de l'auteur. Dans un souci de cohérence de l'intervention et surtout de durabilité de l'impact, le programme pays prévoit une prise en charge du tandem : survivantes - auteurs. Cette démarche est d'autant plus pertinente que les auteurs se recrutent très souvent dans l'environnement direct des survivantes. Ainsi, les dispositifs de prise en charge prévus dans le pilier 4 offriront - suivant un protocole défini par l'expert et contextualisé - des prestations spécifiques aux auteurs le cas échéant. Par ailleurs, dans le pilier 3 des activités prévues dans le cadre de l'adaptation du SASA ! prévoient des interventions en milieux communautaires ciblées aux auteurs des violences (par des experts psychologues cliniciens) en mobilisant des techniques éprouvées de la psychothérapie telles que le psychodrame, la musicothérapie, la danse thérapie, la psychologie de la motivation... bref toute technique jugées pertinentes par les experts dans une communauté donnée.

La rupture du cycle de violence

Selon le dernier l'EMMUS 2016-2017, 85% des enfants de 1 an à 14 ans ont subi une discipline violente. Des recherches ont révélé que les enfants survivantes ou même témoins de violence sont plus susceptibles de devenir des auteurs de violence ou des survivantes de violence lorsqu'ils sont adultes⁹. Pour briser le cycle de violence, les activités de prévention incorporant l'éducation parentale, les messages sur la discipline non violente ou positive et les sensibilisations sur la prévention de violence des filles et des garçons sont pris en compte dans le programme pays. La mobilisation des techniques de la psychothérapie sus évoquée sera systématisée dans le cadre de la réalisation de cette stratégie

Systématisation du principe "Do No Harm"

Ce principe est central à cette stratégie. Les activités sont conçues, mises en œuvre, suivies et évaluées suivant une approche de gestion permettant d'identifier et de minimiser les risques. Les organisations s'engagent à garantir que leur personnel, opérations et activités ne nuisent pas aux enfants et adultes vulnérables, et qu'ils ne les exposent pas au risque d'exploitation et d'abus sexuels. La systématisation du renforcement des capacités des hommes champions, ainsi que de toutes et tous les intervenants dans le programme procède de cette stratégie.

Adaptation du SASA (Start, Awareness, Support, Action)

C'est une stratégie globale de prévention basée axée sur la mobilisation communautaire. Ce modèle fut inventé par Raising voice en Ouganda a été expérimenté en Haïti ou il a produit des résultats probants

S (Start): les communautaires améliorent leur connaissances et compréhension du phénomène de la violence contre les femmes / filles, et ses liens de causalité avec d'autres problèmes sur les individus, les familles, les communautés et le pays, et changent leurs attitudes en mobilisant leurs forces pour adresser les effets de la violence à travers une démarche de prévention basée sur l'évidence (6-8 mois)

A (Awareness): les communautés améliorent leurs connaissances sur l'égalité des sexes et des genres et des genres, et prend conscience du caractère erroné et dangereux de l'acceptation commune du droit d'usage de la force par l'homme sur la femme, des parents sur les enfants (14-18 mois)

S (Support): les leaders communautaires renforcent leurs capacités et développent des habilités pour

⁹ WHO, 2007, The cycles of violence The relationship between childhood maltreatment and the risk of later becoming a victim or a perpetrator of violence.

soutenir les acteurs du changement, et participer à l'action (6-8 mois)

A (Action): les leaders communautaires disposent de ressources techniques et financières, s'engagent et sont redevables pour mettre en œuvre des actions pertinentes, utilisent leurs ressources formelles et informelles pour promouvoir des normes sociales, des attitudes et des comportements favorables à l'élimination des VFFF et la violence familiale et prévenir les violences familiales, et ses effets inhibiteurs sur les personnes, les familles, la communauté et le pays (6 mois)

Cette approche est complexe dans la mesure où elle implique une pluralité d'acteurs aux profils divers et variés et à tous les niveaux (leaders communautaires, hommes, femmes, jeunes, religieux, police, enseignants, leaders politiques, leaders patronaux, leaders syndicaux, les hommes de média, les artistes musiciens, les comédiens, les sportifs, experts psychologues et scientifiques... qui, dans une démarche massive et synchronisée, se mobilisent contre les violences contre les femmes et les filles en général, et les violences familiales en particulier). Elle implique la production d'une grande quantité et variété d'outils de communication et techniques éprouvés et la mobilisation de tous les canaux médiatiques disponibles.

Stratégie par pilier

Stratégie du Pilier 1

Résultat 1 : Des cadres législatifs et politiques, basés sur des données probantes et conformes aux normes internationales relatives aux droits humains, prenant en compte toutes les formes de violences faites aux femmes et filles sont en place et déclinés dans des plans.

Théorie du Changement

Si (1) les partenaires nationaux (Parlement, Gouvernement, OSC - particulièrement les mouvements de femmes et les associations féminines-, Office de la protection du citoyen) disposent des capacités techniques et financières renforcées, s'engagent et sont redevables pour la réalisation d'un examen complet et de l'application des cadres légaux, des politiques, stratégies et plans, en vue de vérifier et d'analyser les faiblesses ou les manquements relatifs à la prise en compte des VFFF et la violence familiale, et de justifier la mise en œuvre des réformes, des révisions des lois et des politiques prenant en compte les VFFF ;

Si (2) les parlementaires, particulièrement les membres des commissions compétentes du Parlement, les mouvements ou les associations des femmes et les OSC disposent des capacités techniques et financières renforcées, s'engagent et sont redevables pour la réalisation d'un examen de la loi sur les VFFF en se basant sur les normes internationales des droits humains, la correction des manquements identifiés, la conduite des actions de plaidoyer et le soutien à son adoption ;

Si (3) les partenaires nationaux (Parlement, Gouvernement, OSC -particulièrement les mouvements ou associations féminines-, Office de la protection du citoyen) disposent des capacités techniques et financières renforcées, s'engagent et sont redevables pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action budgétisés visant à éliminer les VFFF sous ses formes aux niveaux national et local ;

Si (4) l'Office de protection du citoyen et les universités disposent des capacités techniques et financières pour réaliser des enquêtes sur les violences faites aux femmes et aux filles sous toutes ses formes ;

Si (5) la population, particulièrement les personnes et les groupes les plus vulnérables, ont plus de connaissances, prennent davantage conscience des lois et des politiques sur les violences faites aux femmes et filles et font prévaloir leurs droits ;

Alors des cadres législatifs et politiques, basés sur des données probantes et conformes aux normes internationales relatives aux droits humains, prenant en compte toutes les formes de violences faites aux femmes et filles seront effectivement en place et déclinés dans des plans d'action budgétisés ;

Parce que le changement institutionnel qui se matérialise à travers la mise en place et l'application des lois, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des plans ainsi que les changements comportementaux et l'acquisition des capacités par les partenaires nationaux sont absolument indispensables pour l'élimination des VFFF.

Portée et ampleur du résultat 1

Les travaux menés dans le cadre du Pilier 1 jetteront les bases d'une réforme législative et politique fondée sur des données probantes et conforme aux normes internationales en matière de droits humains, qui ouvrira la voie à l'élaboration de plans d'action budgétisés et multisectoriels visant à lutter efficacement contre les VFFF.

Il est crucial de noter l'importance de cette restructuration légale devant conduire à la création d'un environnement favorable pour changer les normes traditionnelles actuelles et supporter une meilleure protection des femmes et des filles. Un cadre légal ayant tenu compte de toutes les formes de VFFF à tous

les niveaux de la société jouera un rôle de catalyseur pour les actions de plaidoyer, de réformes structurelles et conjoncturelles des acteurs publics et privés pour mieux prévenir et répondre aux VFFF. La mise en place d'un tel système légal créera la synergie nécessaire entre les différentes composantes de ce programme, et particulièrement le fondement des piliers de prévention et de réponse aux VFFF.

Groupes cibles et zone géographique

Les groupes cibles du premier pilier seront les suivants :

- Le parlement, avec un accent particulier sur les membres des commissions parlementaires pertinentes;
- Les élus locaux (casecs, Asecs, mairies);
- Les hauts fonctionnaires,
- Le gouvernement, en particulier l'exécutif et le MJSP;
- L'office de la Protection du Citoyen; et
- Les mouvements et associations de femmes et les mouvements de jeunes, avec un accent portant sur l'inclusion des groupes de femmes particulièrement marginalisés.

Les interventions au titre du Pilier 1 seront largement concentrées dans le centre de décision de Port-au-Prince, des consultations et des activités de sensibilisation étant menées au niveau infranational dans les quatre départements sélectionnés ¹⁰pour le Programme.

Focus du soutien et interventions transformationnelles

Le renforcement du cadre légal qui tient compte des VFFF / Violence domestique qui se focalisera sur:

- L'implication des acteurs nationaux (public et privé) à tous les niveaux pour mieux recenser les différents types de VFFF, d'identifier les limites et le manquement des lois existantes par rapport à la prévention et la réponse à ces VFFF, de définir et d'adopter de nouvelles lois autant que c'est nécessaire afin de créer un environnement sain et de liberté pour les femmes et les filles
- Tenant compte du cadre légal existant et des efforts d'amélioration pour mieux prendre en compte les dimensions de VFFF, des actions portant sur le suivi et surtout la mise en œuvre de la législation et des politiques publiques liées au VFFF est fondamentale pour garantir un changement d'environnement pour les femmes et les filles ;
- L'appui technique à la révision du cadre juridique, y compris des politiques publiques, afin d'harmoniser la législation et d'abroger les dispositions discriminatoires ;
- L'appui des enquêtes de l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) sur la violence contre les femmes, l'égalité des sexes et la non-discrimination ;
- Le dialogue politique et le plaidoyer législatif en faveur de l'adoption de la loi cadre portant sur la prévention, la sanction et l'élimination des VFFF, du Code pénal, du Code de procédure pénale et du Code de protection de l'enfance ;
- La connaissance et la sensibilisation du public sur la législation relative aux VFFF et les politiques nationales existantes ainsi que les rôles et les responsabilités des différentes entités étatiques en matière de VFFF en mettant l'accent sur les femmes et les filles les plus vulnérables et exclues tout en ayant une approche inclusive pour les personnes vivant avec des handicaps.
- **L'utilisation des approches développées par les Nations Unies dans le manuel de législation sur la violence faite aux femmes et des plans d'action nationaux**, pour mieux prendre en compte les directives du cadre légal international et mieux procéder aux réformes du cadre national devant conduire à la prévention de la VFFF et un meilleur support des survivantes tout en tenant les agresseurs redevables de leurs actes. De plus, l'exploration de modèles alternatives de réforme de justice sera un point majeur pour mieux faire face aux contraintes de mise en œuvre des lois devant porter justice aux survivantes et dissuader les agresseurs. La définition de tels modèles implique d'apprendre des modèles existants dans d'autres contextes et de réfléchir à leur adaptation au milieu haïtien de façon nationale.

Ces approches seront couplées avec l'application novatrice d'une méthodologie participative expérimentée par le PNUD pour l'évaluation de l'environnement juridique sur le VIH, qui sera adaptée pour la première fois dans une optique VFFF, et avec un focus sur les priorités des groupes de femmes souvent laissés pour compte. Les résultats de l'évaluation serviront de base à un dialogue national inclusif sur les VFFF en vue de faire pression en faveur d'une révision, d'une adoption et d'une promulgation des lois notamment :

¹⁰Les critères de sélection des zones géographiques comprenaient, entre autres, l'examen de la prévalence de la violence, les possibilités de créer des synergies avec les programmes existants et l'alignement sur les priorités géographiques nationales. Les quatre départements sélectionnés ont été validés lors de l'atelier multipartite Spotlight en Haïti les 3 et 4 juillet 2019



Spotlight Initiative

To eliminate violence
against women and girls

- Le projet de loi cadre portant sur la prévention, la sanction et l'élimination des VFFF ;
- La Loi portant sur le travail domestique ;
- Le cadre légal portant sur les unions consensuelles et le *plaçage*.

Dans ce pilier, ONU Femmes dispose de 02 outils standardisés d'évaluation des cadres législatifs et politiques, qui proposent une approche d'ensemble basée sur les droits de la personne humaine. Le bureau régional ONU Femmes a engagé une vaste évaluation des lois discriminatoires sur le plan régional et est en train de développer un programme visant à corriger la situation. Les activités spécifiques du pilier du programme pays s'intégreront harmonieusement dans ce programme en cours de finalisation. Par ailleurs, ONU Femmes Haïti a planifié une cartographie et une analyse des lois discriminatoires dans son plan d'action de 2019.

- **Le renforcement des capacités de l'OPC et de la société civile féminine/féministe ainsi qu'un soutien technique et un accompagnement pour le développement collaboratif d'enquêtes** qui mettent en lumière, aux niveaux national et mondial, la situation de la VFFF en Haïti (en particulier contre les femmes handicapées, vivant avec le VIH et LGBTI, et des filles adolescentes, et particulièrement celles vivant en situation de domesticité), l'impunité et l'accès à la justice, l'assistance juridique aux survivantes.
- **L'appui technique la mise en place d'un judicial monitoring system** qui est une démarche favorisant l'effectivité de la loi car elle permet de minorer l'impact des lourdeurs procédurales en accroissant la redevabilité des acteurs de la chaîne pénale ou judiciaire (policiers, magistrats, auxiliaires de justice), de prévenir la déperdition des cas ou abandons juridictionnels. Au final, elle favorise la levée des réticences des survivantes en accroissant le nombre de plaintes.

Modalités d'appui et approche de mise en œuvre

Dans le cadre du Pilier 1, les modalités de mise en œuvre envisagées sont les suivantes :

- Mise en œuvre directe, par l'intermédiaire des organisations bénéficiaires des Nations Unies et de leurs consultants, de l'évaluation de l'environnement juridique et de la fourniture d'un appui technique et d'un accompagnement au Parlement, au MJSP et à l'OPC. Cette approche permettra à l'équipe de mise en œuvre de s'appuyer sur l'expertise technique juridique spécifique qui peut être mobilisée par le biais des réseaux et des agences de mise en œuvre des Nations Unies, en veillant à ce que les principes des Nations Unies et du Programme Spotlight, notamment la transparence, la responsabilité, l'inclusion et la participation, soient respectés dans le processus de réalisation de ce travail.
- Transferts aux organisations de femmes de la société civile pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation, de dialogue politique et de plaidoyer, l'accent étant mis sur l'inclusion des groupes représentant les femmes dont les intérêts n'ont pas été pris en compte dans les cadres législatifs et politiques existants. L'adoption de cette approche aidera à faire progresser le principe de la prise en charge nationale et à atteindre l'un des principaux objectifs de Spotlight sur l'autonomisation des organisations féminines locales, tout en veillant à ce que les efforts de plaidoyer reflètent les intérêts et les priorités des femmes haïtiennes elles-mêmes.

Leçons tirées des programmes antérieurs

La programmation passée dans le domaine du Pilier 1 a montré que :

- Les efforts visant à renforcer la solidarité et la responsabilité mutuelle entre les différentes factions du mouvement féminin sont essentiels pour faire progresser le dialogue politique et le plaidoyer législatif ; les messages divisés et les dissensions internes affaiblissent les résultats ;
- Les commissions parlementaires chargées de l'égalité de genre constituent un point d'entrée important pour un soutien ciblé, mais l'influence de ces commissions pour mobiliser les voix en faveur de l'adoption législative est souvent limitée ;
- Il est essentiel d'adopter des approches inclusives et participatives qui associent le gouvernement, le secteur privé et la société civile à l'évaluation de l'environnement juridique pour garantir l'appropriation nationale et la durabilité de l'analyse et de ses résultats.

Stratégies clés pour la pérennité

Pour assurer la pérennité des interventions du Pilier 1, les stratégies clés seront les suivantes:

- Diversifier l'éventail des bailleurs de fonds soutenant les travaux sur les changements législatifs et politiques pour une meilleure protection contre les VFFF ;
- Promouvoir le changement institutionnel pour une meilleure protection contre les VFFF en renforçant les capacités institutionnelles des décideurs nationaux (notamment au Parlement, au MJSP et à l'OPC) en vue de changer leurs attitudes et leurs comportements face à cette question ;

- Soutenir les femmes de la société civile, en renforçant leurs capacités de plaidoyer et en créant des plates-formes d'échange pour permettre de poursuivre un dialogue politique à haut niveau.

Répartition des bénéficiaires

Méthodologie

Les bénéficiaires directs sont les personnes qui seront touchés directement par les activités prévues dans ce pilier: plaidoyer, formation (parlementaires, décideurs politiques, leaders d'OSC impliquées, etc.)

Ainsi, les profils suivants seront comptés parmi les bénéficiaires directs: membres du parlement + Femmes/hommes membres du sénat + femmes/hommes maires + femmes/hommes membres des ASECS + femmes/hommes membres CASECS + femmes/hommes Délégués de ville + femmes/hommes fonctionnaires des sectoriels clés + femmes/hommes/jeunes membres d'organisations de la société civile. L'estimation des bénéficiaires indirects concerne la population concernée par la/les législations/politiques visées (l'ensemble de la population locale).

Estimation des bénéficiaires

Bénéficiaires estimés	Directs	Indirects
Femmes	3378	964781
Hommes	3970	896555
Garçons	480	963343
Filles	120	947371
Total	7948	3772050

Stratégie du Pilier 2

Théorie du Changement

Résultat 2 : Les systèmes et institutions aux niveaux national et local planifient, financent et mettent en œuvre des programmes basés sur des données probantes qui préviennent et répondent aux violences faites aux femmes et filles, y compris la violence familiale et dans d'autres secteurs.

Si la concertation nationale dispose des capacités techniques et financières renforcées, s'engage et est redevable pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'un plan holistique permettant de coordonner les interventions du Gouvernement, des Associations féminines, des OSC et d'autres acteurs engagés dans l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles aux niveaux national et local ;

Si les ministères sectoriels disposent des capacités techniques et financières renforcées, s'engagent et sont redevables pour élaborer, mettre en œuvre, faire le suivi et l'évaluation des plans d'action budgétisés, inscrits dans les lois des finances et prenant en compte les VFFF ;

Si les collectivités territoriales disposent des capacités techniques et financières renforcées, s'engagent et sont redevables pour l'organisation des dialogues communautaires participatifs sur les VFFF et la violence familiale en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de développement local budgétisés alignés au plan national sur les VFFF et aux normes internationales des Droits humains ;

Si les capacités du Système national de gestion des risques et des désastres sont renforcées pour améliorer les politiques, les plans et les programmes pour prévenir et répondre aux VFFF dans un contexte de désastres et de recouvrement post désastres ;

Si le ministère de la planification et de la coopération externe dispose des capacités techniques et financières, s'engage et est redevable pour l'intégration des VFFF dans les mesures, les plans et les programmes nationaux mis en œuvre en vue d'accélérer les progrès vers l'atteinte des cibles des ODD priorisées par le pays ;

Si le Comité interministériel sur les droits humains dispose des capacités techniques et financières renforcées, s'engage et est redevable pour le suivi des engagements internationaux sur les VFFF ;

Si les acteurs clés étatiques à tous les niveaux (central, décentralisé et déconcentré) s'engagent à une transformation institutionnelle reflétant une approche de genre transformative, d'équité de genre, et de justice sociale ;

Alors les systèmes et institutions aux niveaux national et local planifieront, financeront et mettront en œuvre des programmes basés sur des données probantes qui permettront de prévenir et de répondre aux VFFF, y compris la violence familiale et dans d'autres secteurs.

Parce que les performances des institutions dans la mise en place et l'application des lois, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des plans en vue de l'élimination des VFFF seront essentiellement

tributaires du renforcement de leurs capacités institutionnelles, techniques et financières, de leur engagement, leur coordination et coopération ainsi que leur redevabilité.

Portée et ampleur du résultat 2

L'appui apporté au titre du Pilier 2 permettra de renforcer les capacités institutionnelles nécessaires pour permettre aux institutions sectorielles et décentralisées de planifier, financer et mettre en œuvre de manière adéquate des programmes de prévention et d'intervention des VFFF qui soient alignés sur les politiques nationales et basées sur des données probantes.

Groupes cibles et zones géographiques

Les acteurs ciblés dans le cadre du Pilier 2 seront les suivants :

- Les membres de la Concertation nationale, y compris les acteurs gouvernementaux et de la société civile ;
- Les ministères sectoriels, dont le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) (y compris la Police Nationale d'Haïti), l'IBESR, le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP), le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) et le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) ; le ministère des finances
- Les acteurs du système judiciaire ;
- Les membres du parlement ;
- Les autorités locales dans les quatre départements ciblés ;
- Les acteurs du Système national de gestion des risques de désastres (SNGRD), y compris aux niveaux départemental et communal ;
- Le ministère de la planification et de la coopération extérieure (MPCE) ;
- Les membres du Comité interministériel des droits humains ; et
- Les actrices de la société civile féminine.

Les interventions du pilier 2 seront concentrées dans chacun des quatre départements sélectionnés¹¹ pour la mise en œuvre du programme, avec un accent particulier sur les activités qui seront entreprises dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Focus du soutien et interventions transformationnelles

Les interventions au titre du pilier 2 seront axées sur :

- La sensibilisation et la formation des différents acteurs - mentionnés dans la section précédente portant sur les groupes cibles - sur les thématiques clés de genre, de relations de pouvoir, des normes sociales, de planification budgétaire sensible au genre devant garantir la transformation institutionnelle en se fondant sur une approche de genre transformative ;
- L'appui à la Concertation nationale pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de coordination global impliquant le gouvernement, les organisations de femmes, les OSC et les principales parties prenantes impliquées dans la prévention et la réponse aux VFFF aux niveaux national et local ;
- L'assistance aux ministères clés (notamment le MJSP, la PNH, le MSPP, le MAST et le MENFP) et aux collectivités territoriales ciblées pour l'élaboration de politiques et de plans d'action sectoriels et chiffrés en vue de mettre en œuvre les plans nationaux sur les VFFF conformément au Plan national d'égalité et de VBG. Un accent sera mis sur l'éducation, la justice, la santé, et les finances
- Un soutien au MPCE afin d'intégrer les VFFF dans les efforts visant à intégrer et à accélérer la réalisation des ODD ;
- Le renforcement des capacités du Comité Interministériel des Droits humains dans le suivi et monitoring des recommandations CEDEF, Beijing +25 avec un accent sur les plans d'actions de mise en œuvre et leur suivi;
- Un soutien technique au SNGRD pour s'assurer que la prévention et les interventions sur les VFFF soient intégrées dans les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe;
- Un appui technique au Ministère de la Condition Féminine et aux Droits des Femmes en matière de planification stratégique et opérationnelle, suivi et évaluation des deux plans nationaux.

¹¹ Les critères de sélection des zones géographiques comprenaient, entre autres, l'examen de la prévalence de la violence, les possibilités de créer des synergies avec les programmes existants et l'alignement sur les priorités géographiques nationales. Les quatre départements sélectionnés ont été validés lors de l'atelier multipartite Spotlight en Haïti les 3 et 4 juillet 2019.

Cette initiative peut être conçue comme une opportunité de soutenir et d'étendre le « projet conjoint de renforcement des capacités du Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme » dans la mise en œuvre des plans Nationaux d'Égalité Femmes-Hommes et de lutte contre les VFFF.

Les interventions transformatives du programme pays au titre du pilier 2 comprendront: Le travail de pionnier avec les collectivités territoriales pour traduire le Plan d'action national de lutte contre les VFFF en plans, programmes et budgets opérationnels nationaux et locaux grâce à des dialogues communautaires interactifs et participatifs avec les organisations de femmes pour renforcer ainsi les relations citoyen-État, et favoriser une plus grande cohésion sociale et encourager des réponses communautaires aux VFFF. Les actions suivantes doivent supporter les acteurs clés dans la définition d'un protocole de prise en charge de VBG qui devra orienter leurs actions dans la lutte contre les VBG :

- En s'appuyant sur les programmes antérieurs pour soutenir les Unités genre dans les ministères sectoriels, un appui accru sera offert pour renforcer les capacités de ces institutions en matière de budgétisation sensible au genre et un appui technique sera fourni pour accompagner les processus annuels de planification et de budgétisation pour s'assurer que les principales dispositions du Plan national sont intégrées dans les programmes sectoriels. La stratégie de renforcement des capacités à cet égard inclura, au-delà de l'équipe de budget et de planification, presque toutes les équipes des autres départements.
- Compte tenu des informations faisant état d'une recrudescence de la violence à l'égard des femmes et des filles à la suite de catastrophes naturelles, le Pilier 2 permettra au SNGRD de faire de nouvelles avancées en renforçant les capacités de ses décideurs (tant au niveau central que local) et en soutenant l'intégration des mesures de réduction des risques VFFF dans les actions GRD grâce à des consultations participatives entre les organisations de femmes et les acteurs de la protection civile. Cette intervention mettra particulièrement l'accent sur les besoins et les priorités des femmes vivant avec un handicap en cas de catastrophe, afin que ces considérations soient dûment intégrées dans la planification des évacuations et la conception des abris d'urgence.
- Appui au ministère des Finances dans la Planification sensible au genre de la loi des finances.
- En mettant l'accent sur la déconcentration et de la décentralisation pour une meilleure implémentation des différents plans devant supporter les actions sur la VFFF développés avec les acteurs du gouvernement, des collectivités territoriales, et de la société civile.

Modalités d'appui et approche de mise en œuvre

Dans le cadre du Pilier 2, les modalités de mise en œuvre prévues sont les suivantes :

- Mise en œuvre directe par les organismes des Nations Unies et leurs consultants, notamment en ce qui concerne les formations et les séances de sensibilisation sur l'approche de genre transformative, l'appui technique à la formation à la budgétisation sensible au genre et à l'élaboration de plans d'action sectoriels chiffrés sur la VFFF. La mise en œuvre directe sera également envisagée pour le renforcement des capacités du MPCE afin d'appuyer une plus grande intégration des considérations VFFF dans l'intégration et l'accélération de sa politique ODD, ainsi que pour le CIDP, afin de renforcer sa capacité de suivi des tendances des VFFF par rapport aux engagements nationaux, régionaux et internationaux d'Haïti en matière de droits humains. Cette modalité de mise en œuvre permettra aux agences d'exécution de veiller à ce que les compétences techniques requises en matière de budgétisation institutionnelle, d'intégration des ODD et de suivi des droits humains, qui ne sont généralement pas disponibles dans le pays, soient déployées pour appuyer ces processus et garantir la réalisation des résultats attendus.
- Pour la mise en œuvre des activités concernant la redynamisation de la Concertation nationale, la création de plates-formes de dialogue et de plans opérationnels municipaux, et l'élaboration de plans et procédures d'urgence en cas de catastrophe, une modalité hybride de mise en œuvre directe par les organismes des Nations Unies et les OSC féminines/féministes en tant que partenaires d'exécution.
- Cette approche hybride permettra de coupler l'expertise technique (par exemple, en matière de planification des risques de catastrophe ou de méthodologies de planification communautaire participative) avec les connaissances spécifiques des groupes locaux de femmes sur les risques et les solutions de la VFFF. L'approche permettra également le transfert des connaissances et des compétences - essentielles pour promouvoir l'appropriation et la durabilité des interventions - et contribuera en même temps à promouvoir l'efficacité globale des interventions.

Leçons tirées des programmes antérieurs

- Les efforts déployés dans le passé pour appuyer la Concertation nationale sur la violence faite aux femmes ont montré qu'assurer la durabilité de la structure reste un défi à relever. Pour cette raison, le soutien à la Concertation dans le cadre du programme Spotlight devra prendre des mesures pour mobiliser les efforts du gouvernement afin d'investir dans sa pérennisation et de l'ancrer plus fermement dans la société civile pour que ces efforts ne soient pas perdus à la fin de la période du programme pays.
- Les programmes antérieurs ont également démontré la difficulté de s'assurer que les VFFF soient prises en compte comme une question sérieuse liée à la prévention et à la réponse adéquate aux risques de catastrophe. Des efforts sont en cours en Haïti pour promouvoir une approche de la gestion des risques de catastrophe axée sur la sécurité humaine. Mais la violence à l'égard des femmes est encore considérée comme une préoccupation moins importante à l'échelle globale des risques. La production de données montrant l'impact et les coûts des VFFF liées aux catastrophes et le déploiement d'un dialogue politique de haut niveau pour obtenir une plus grande sensibilisation sur la question peuvent aider à surmonter cette résistance.
- Le travail de mobilisation et d'autonomisation des Unités de genre dans les ministères sectoriels demeure un défi, étant donné que les agents responsables de l'intégration de la dimension genre le font souvent en plus de leurs autres fonctions, avec peu de soutien politique ou technique à l'interne. En tant que telles, ces activités du programme devront s'accompagner d'efforts collectifs pour encourager un investissement accru dans l'intégration d'une perspective sexo-spécifique au sein des institutions et pour renforcer une culture organisationnelle en faveur de l'égalité des sexes, y compris aux plus hauts niveaux.

Stratégies clés pour la pérennité

Afin d'assurer la pérennité des interventions dans le cadre du Pilier 2, les stratégies clés seront les suivantes:

- Renforcer la volonté politique parmi les dirigeants et les décideurs nationaux et infranationaux afin d'assurer des engagements personnels et institutionnels à l'égard du VAWG sur le long terme
- Veiller à ce que les partenaires techniques et financiers du développement collaborent aux efforts de renforcement des institutions en vue de mobiliser des ressources supplémentaires
- Renforcer les capacités de plaidoyer et d'appui technique de la société civile afin que les organisations de femmes puissent poursuivre et reproduire le travail de renforcement des institutions à l'avenir (les activités complémentaires du pilier 6 peuvent y contribuer);
- Contribuer à l'élaboration de preuves et de données démontrant la nécessité d'aborder les VFFF dans tous les secteurs (des activités complémentaires dans le cadre du Pilier 5 peuvent y contribuer)
- Mettre au point des outils pérennes, simples et faciles à utiliser pour la budgétisation sensible au genre, qui puissent être intégrés dans les activités de planification annuelle des institutions sectorielles et décentralisées.

Répartition des bénéficiaires

Méthodologie :

Les bénéficiaires directs correspondent aux membres des groupes, entités, institutions visés directement par les activités du pilier 2 (Les membres de la Concertation nationale, les 09 ministères sectoriels dont le ministère des finances, l'IBESR, les acteurs du système judiciaire ; Les membres du parlement ; Les autorités locales dans les quatre départements ciblés ; Les acteurs du Système national de gestion des risques de désastres ; les membres du Comité interministériel des droits humains; et les organisations de la société civile féminine) Le nombre de bénéficiaires indirect devrait être l'ensemble de la population des

sites du programme

Bénéficiaires estimés	Directs	Indirects
Femmes	3500	964781
Hommes	4050	896555
Garçons	500	963343
Filles	180	947371
Total	8230	3772050

Stratégie du Pilier 3

Résultat 3 : Les normes sociales, les attitudes et les comportements liés à l'égalité de genre aux niveaux communautaire et individuel changent afin de prévenir les violences faites aux femmes et aux filles, notamment la violence familiale.

Théorie du changement

Si les partenaires nationaux (Institutions étatiques aux niveau central et décentralisé, OSC, mouvements de femmes et associations féminines, organisations de jeunes, les enseignants, organisations religieuses, syndicat, secteur privé, groupes exposés aux formes croisées de discriminations, auteurs (es) de violence) améliorent leur connaissance (sur la base des données probantes) et compréhension du phénomène de la violence contre les femmes et les filles, et ses liens de causalité avec les problèmes (psychosomatiques, économiques, politiques, sociaux, culturels) des personnes, des familles, des communautés et du pays ; et changent leur attitude passive en mobilisant leurs forces pour adresser (ces effets inhibiteurs du progrès et de la paix) à travers une stratégie de prévention « évidence based »;

Si la communauté nationale et locale améliore ses connaissances sur l'égalité des sexes et des genres, et prend conscience du caractère erroné et dangereux de l'acceptation commune du droit d'usage de la force par l'homme sur la femme, des parents sur les enfants;

Si les leaders communautaires (religieux, médiatiques, jeunes, LGBTI, FVVIH, Handicapés, associatifs, politiques, éducatifs, artistico culturels, sportifs, syndicaux, patronaux, chefs de famille, chefs de quartiers ou de sections...) renforcent leurs capacités et développent des habilités pour soutenir les acteurs du changement, et participer à l'action;

Si les leaders communautaires et les communautés disposent de ressources techniques et financières, s'engagent, sont redevables pour mettre en œuvre des actions pertinentes, et utilisent leurs ressources formelles et informelles pour promouvoir des normes sociales, des attitudes et des comportements favorables à l'élimination des VFFF et la violence familiale et prévenir les violences familiales, et ses effets inhibiteurs sur les personnes, les familles, la communauté et le pays;

Si le ministère de l'éducation et de la communication dispose des capacités techniques et financières renforcées, s'engagent et sont redevables pour la réalisation d'une analyse des contenus de l'éducation civique, de l'éducation aux droits humains et de l'éducation sexuelle afin de s'assurer que les VFFF et la violence familiale sont prises en compte;

Alors les normes sociales, les attitudes et les comportements liés à l'égalité de genre aux niveaux communautaire et individuel changeront afin de prévenir les VFFF, notamment la violence familiale.

Parce que la prévention joue un rôle essentiel pour promouvoir des normes sociales, des attitudes et des comportements favorables à l'élimination des VFFF et la violence familiale. Son rôle est déterminant pour le changement transformationnel des discriminations basées sur le genre et les masculinités néfastes qui sont à la base de la reproduction sociale des VFFF, notamment la violence familiale.

Portée et ampleur du résultat 3

Du point de vue de la portée du résultat 3, la plupart des segments de la société seront concernés par la mise en œuvre du pilier 3 et conséquemment du résultat qui s'y rapporte. Les activités de ce résultat concerne l'homme dans toutes les phases de sa vie (petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse, adultes et personnes âgées) Par ailleurs, ce résultat concerne premièrement toute l'étendue du territoire nationale car certaines activités auront une couverture nationale pour produire l'effet local escompté (étude nationale sur les stratégies de prévention, campagne d'information sur les média nationaux...); et secondement, concerne l'ensemble des 52 sections communales des 4 départements du programme. De manière concrète, les leaders communautaires, tout comme les média et associations seront recrutés dans tous les sections communales que couvrent les 4 sites du programme.

Du point de vue de l'impact attendu, à l'horizon 2025, on observera une réduction substantielle des effets inhibiteurs du développement des femmes, des jeunes filles, des familles, des communautés et de la société

haïtienne entière, ainsi que des autres causalités négatives des violences. De manière concrète, le programme impactera favorablement les indicateurs de la santé maternelle et infantile, les performances scolaires et académiques des jeunes filles et des enfants, la réduction de la dynamique de désagrégation du tissu familial, l'amélioration des performances de l'économie et des institutions politiques, l'amélioration de la qualité de la démocratie par la réalisation de la participation et de la représentativité des groupes marginalisés et vulnérables, l'amélioration des mécanismes de résolution des conflits etc.

Dans la perspective du renforcement de la résilience aux désastres naturels et violences faites aux femmes/filles, il paraît essentiel pour le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle de poursuivre la vulgarisation de son Code de conduite à travers le pays, document qui est un outil de référence traitant de la violence en milieu scolaire, et qui pourra servir de guide pour élaborer un manuel d'éducation parentale mieux adapté pour les plus de 5 ans et les adolescents. L'ouvrage aura pour objectif d'agir sur les pratiques et coutumes des parents liés à la violence, pour les porter à changer de comportement, afin de leur démontrer les aspects néfastes de la violence sur les enfants/adolescents et les encourager à appliquer des méthodes de disciplines positives et non violentes.

Groupes cibles et zones géographiques

Le choix ou la détermination des bénéficiaires directs, selon le sexe et l'âge, seront basés sur les principaux critères suivants : Le taux de prévalence des violences dans le site par rapport à la population globale ; Le pourcentage d'exposition des groupes cibles aux médias de masse dans chaque site.

- Les habitants (femmes, filles, garçons et hommes) dans les zones géographiques ciblées
- Les personnes vivant avec handicap
- Les autorités et leaders communautaires
- Les organisations communautaires de base
- Les associations des femmes et les associations des jeunes
- Les médias, y compris les radios communautaires
- Les personnes influentes tels les leaders d'opinion
- Les collectivités (Conseil d'administration de la section communale (CASEC), l'Assemblée de la section communale (ASEC), Mairies, délégués départementaux)
- Les hautes sphères des confessions religieuses en Haïti (Conférence Episcopale d'Haïti, Fédération des Adventistes du 7ème jour, Mission Evangélique des Baptistes en Haïti et Association des Vodouisants)
- Les décideurs tels que les Parlementaires et les groupes d'influence
- L'Etat haïtien, notamment les différents ministères impliqués dans l'Initiative, les services déconcentrés de l'Etat tels que l'IBESR et la BPM.
- Les enseignants et l'administratif public du secteur éducation
- Le grand public
- Le secteur privé

Les interventions du pilier 3 seront concentrées dans chacun des quatre départements sélectionnés pour la mise en œuvre du programme en mettant l'accent sur les activités qui seront entreprises dans les zones rurales où les populations sont faiblement couvertes par les médias de masse.

Focus du résultat et interventions transformationnelles

Les interventions pour prévenir et répondre aux VFFF utilisent plusieurs approches complémentaires pour réduire les violences. Plusieurs revues et évaluations des interventions récentes dans les pays à faible revenu permettent une meilleure compréhension sur la question¹². Ces évaluations ont permis de constater que les programmes prévoyant la mobilisation communautaire sont parmi ceux qui démontrent une réelle capacité à réduire les violences domestiques/familiales dans les pays sous-développés. Les interventions de mobilisation communautaire sont décisives dans la transformation des normes néfastes de genre car elles orientent la communauté à travers un processus de changement profond et progressif. Cette approche est complexe dans la mesure où elle suppose l'engagement d'une pluralité d'acteurs à tous les niveaux (leaders communautaires, hommes, femmes, jeunes, religieux, police, enseignants, leaders politiques...) Elle incorpore plusieurs stratégies allant du renforcement des capacités des groupes aux actions publiques et autres campagnes de plaidoyer. Elle emporte aussi des actions orientées vers le changement des perceptions et comportements qui créent le déséquilibre de pouvoir entre les garçons et les filles. Ainsi, une stratégie globale axée sur la mobilisation communautaire sera développée. Il s'agit de l'adaptation du SASA! (Modèle inventé par Raising voice en Ouganda et qui a produit des résultats impressionnants. Ce

¹² Contreras et al. 2016; Fulu et al, 2015; Fulu and Heise, 2015; Arango et al, 2014; Ellsberg et al., 2015).



modèle a été expérimenté en Haïti)

Les interventions transformationnelles du programme de pays au titre du pilier 3 comprendront :

- La capitalisation de la valeur symbolique et des perceptions sociales autour du sport en général dans la société et du football en particulier pour repositionner les rôles sociaux de genre. Il s'agit, par la promotion du football féminin, de changer les perceptions qui structurent les violences. Un partenariat sera déployé entre Spotlight et le comité olympique, la Fifa, la fédération nationale. Plusieurs événements sportifs impliquant l'équipe nationale féminine seront organisés à cette fin.
- La mise en œuvre d'un programme d'actions conjointes avec les associations religieuses (vaudou, catholique et protestant) en vue du changement des normes sociales.
- Les partenariats opérationnels avec le secteur privé (patrons d'entreprises) pour des actions ciblées de prévention de la violence.
- Le partenariat opérationnel avec les organisations féminines et féministes, et avec le ministère de la condition féminine pour améliorer l'impact des stratégies de prévention.
- La mise en place des initiatives d'appui aux femmes chefs de ménage ou non leur permettant d'accroître leurs propres connaissances et d'éduquer leurs filles dans le cadre d'une démarche de **«building social assets»** pour prévenir et éviter les violences familiales **« power to girls »**. Concrètement, il s'agit de la construction d'actifs sociaux ou compétences de vie des jeunes filles et des femmes pour leur permettre de faire face aux contraintes, difficultés, menaces que la vie sociale/communautaire/familiale leur impose, et de leur permettre d'agir de manière autonome. Toutes les études révèlent de manière constante une vulnérabilité des jeunes filles face aux VBG (discriminations familiales et sociales) et à l'épidémie du VIH. Globalement, elles ne sont pas outillées intellectuellement, techniquement et mentalement pour faire face aux pressions des familles (par rapport à la pression au mariage et à l'abandon de l'école), et de leur environnement (forte sollicitation sexuelle, sexualité précoce et à risque). Par exemple, un pourcentage élevé de jeunes filles ignore les techniques pour faire face à une situation de harcèlement sexuel à l'école, pour négocier les rapports sexuels protégés, pour contourner une situation de violences et discriminations familiales, pour bien gérer les menstruations et assurer ainsi une bonne hygiène menstruations et éviter les grossesses non désirées... Par ailleurs, les curricula de formation à l'école sur le VIH, la Santé sexuelle et Reproductive, les VBG ne sont non pas exhaustifs; mais aussi, les techniques et outils de transmission des contenus pédagogiques ne sont pas adaptés ou efficaces, compte tenu de la spécificité de la problématique. La systématisation des compétences sociales (social assets) ou compétences de vie chez les jeunes filles scolaires ou non scolaires se fera dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des enseignements secondaires, de sorte à introduire pour une période de 18 mois, des espaces d'échanges entre les mentors/coachs et les jeunes filles, à l'effet de développer leurs compétences de vie. Plusieurs objectifs pédagogiques se rapportent à cette approche, et qui sont en lien direct avec les problématiques sus développées :
 - connaître ses droits et faire connaître ses droits aux autres membres de son entourage
 - comprendre et gérer le stress induit par la pression des pairs, la famille, les hommes, la société
 - connaître son corps (sur le plan physiologique) et les techniques de maintien de l'hygiène sexuelle
 - comprendre la psychologie des hommes/garçons et les rapports sociaux de sexe dans la société
 - comprendre les enjeux de l'école dans la vie
 - comprendre les formes de violences, et connaître les moyens de protection et de défense
 - comprendre et appliquer le leadership relationnel et transactionnel
 - connaître et appliquer l'estime et l'affirmation de soi
 - comprendre comment devenir autonome financièrement (recommandations personnalisées)
 - comprendre le fonctionnement des services publics, et comment les activer
- La masculinité positive ou homme champion: Ils seront formés et mobilisés pour servir de relais communautaires du plaidoyer et d'autres activités de prévention. Le programme engagera une démarche d'identification afin de mobiliser un pool « d'homme champion » dans le cadre d'une sorte d'interprofession de volontaires composés de fonctionnaires à la retraite (policiers, gendarmes, huissiers, enseignants) et de personnalités de la société civile (avocats, leaders religieux, journalistes...), recrutés dans leur localité et mobilisés suivant un format Pro Bono à l'animation des activités d'encadrement des communautés et de soutien aux cibles. Ils seront déployés en binômes en milieux sociocommunautaires (suivant un modèle de porte à porte) pour disséminer les contenus auprès des masses masculines et féminines, afin de vulgariser les normes positives/favorables aux droits des femmes, et des enfants, de communiquer sur le programme, et de fournir les informations utiles aux groupes cibles, dans le but ultime de préparer l'environnement à l'acceptation sociale des projets de réformes législatives. Par ailleurs, comme il existe un lien entre les activités de mobilisation communautaire contenue dans le pilier 3



et la fourniture des prestations aux survivantes du pilier 4. Les leaders et relais sociaux (artistes, media etc.) sont chargés entre autres, de partager l'information auprès des survivantes sur l'existence des services de fourniture de prestation et de les encourager à sortir de leur torpeur. Ce lien est exprimé dans la description des activités.

- L'initiative U-Report, nouvellement lancée par UNICEF en Haïti en 2019, est une plateforme qui sera utilisée pour véhiculer les messages sur les lois, la prévalence et l'impact des VFFF et leur prévention auprès des jeunes femmes et jeunes hommes. U-Report est centré sur la participation des jeunes et est un moyen d'assurer que leurs opinions soient prises en compte. U-Report est aussi un exemple de collaboration entre la société civile, le Gouvernement et le secteur privé.
- Développement des modules ciblant les adolescents afin de promouvoir les normes sociales positives. L'activité comprend 1) les consultations avec les acteurs/spécialistes clés dans le domaine y compris les enseignants, 2) les consultations avec les adolescents, 3) une formation pour piloter les modules après laquelle des révisions seront apportées aux modules 4) formation des formateurs 5) impression des modules et 6) lancement des modules au niveau national et local.

Prise en compte des groupes exposés aux formes croisées de violences (Personnes vivant avec handicap, personnes faiblement alphabétisées, travailleuses de sexe (TS) et Femmes & filles LGBTI, travailleuses Domestiques (TD) et filles déscolarisées) avec la mise en œuvre de stratégies spécifiques telles que :

- La conception des outils de communication qui prend en compte la nature du handicap
- La stratégie de mobilisation en poste avancée qui infère que les volontaires vont vers les groupes cibles
- Le recrutement des associations des personnes vivant avec handicap pour la domiciliation des activités spécifiques
- La traduction de tous les contenus en langue créole
- Le développement des contenus sur la non-discrimination et la dignité des travailleuses de sexe (TS) lors des campagnes de communication de masse.
- L'appui à l'accès universel de cette catégorie aux contenus du "social assets" par l'utilisation des TIC et media sociaux qui sont fortement répandus en milieu jeunes à Haïti

Développement d'une stratégie de prévention de portée nationale qui couvrira tous les sous-groupes sociaux, et dont la mise en œuvre sera soutenue par une intense activité de recherche opérationnelle.

En clair, il s'agira d'une série d'études conçues pour répondre à une triple préoccupation dans le sens de garantir l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie globale de prévention:

- Fournir les données de référence qui facilitent la conception et l'exécution d'un plan de suivi-évaluation du pilier 3;
- Fournir les éléments et informations clés permettant de soutenir toute action de plaidoyer et de lobbying;
- Fournir les éléments et informations clés qui serviront de leviers pour les campagnes de mobilisation communautaire. Une activité de diffusion des résultats sera engagée.
- Elaborer une stratégie de prévention

Mise en œuvre des stratégies intégrées pour changer les attitudes, les normes et les pratiques discriminatoires qui perpétuent les VFFF à travers une approche globale comprenant :

- Engagement des mouvements de jeunesse pour changer positivement les attitudes, les comportements, les pratiques néfastes ainsi que les normes sociales et de genre en impliquant les hommes, les femmes, les filles et les garçons. Un pool d'avocats spécialisés dans l'égalité de genre (une sorte d'interprofessions composés de fonctionnaires à la retraite et de personnes de la société civile) sera déployé en binômes en milieu communautaire pour disséminer les contenus auprès des masses masculines et féminines, suivant une planification prédéterminée, à l'effet de vulgariser les normes positives/favorables aux droits des femmes, et des adolescents, de communiquer sur le programme, et de fournir les informations utiles aux groupes cibles.
- Marketing social des entreprises privées, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, à forte concentration féminine, pour la promotion des contenus féministes. Par ailleurs, les autres entreprises seront mobilisées dans le cadre des partenariats, à l'effet d'apposer des contenus communicationnels sur les articles de consommation de masse qu'ils produisent ou commercialisent.
- Appui aux municipalités en vue de l'accroissement de leurs rôles dans l'encadrement des populations, des survivantes et des coupables de violences.
- Appui à la justice et la PNH dans la compréhension et la lutte spécifique contre la discrimination



Spotlight Initiative

To eliminate violence against women and girls

fondée sur le sexe et les masculinités nuisibles

- Plaidoyer en vue de la systématisation des contenus de lutte contre les violences dans les parcours de l'éducation fondamentale
- L'étude THRIVE menée par UNICEF en 2018, après l'ouragan Matthew a démontré que l'accumulation de facteurs de stress quotidiens, la perte d'autorité/de contrôle, les comportements acquis/le cycle intergénérationnel de l'agression et les normes de genre sont autant d'éléments déclencheurs de violence, dans le milieu conjugal. Il est donc important d'aborder non seulement les violences faites aux femmes et aux filles mais aussi les violences faites aux enfants pour avoir une stratégie de prévention complète. Dans ce contexte, des activités de protection dans les périodes de crises et de désastres seront incorporées dans les programmes d'éducation parentale et de disciplines positives.
- Des communications novatrices et l'utilisation des médias sociaux et des initiatives éducatives pour promouvoir les bonnes pratiques de défense et de protection contre les violences
- Construction d'un lien d'apprentissage permanent avec les groupes cibles par la mise en place d'un dispositif favorisant l'accès des populations rurales (femmes, filles et jeunes) aux réseaux sociaux et par conséquent, aux informations disponibles. Ce dispositif permettra la distribution des téléphones androïde aux groupes de femmes et de jeunes pour la dissémination des contenus informationnels, dans les localités rurales pour assurer la permanence de la diffusion des connaissances et savoirs.

Systématisation de la formation des leaders d'opinion (artistes, journalistes, leaders religieux et communautaires)

- Lancement du concept "les artistes éduquent les artistes"
- Lancement du concept "école de maris" et "école des parents"
- Lancement de l'initiative "la presse s'engage" qui s'appuiera sur l'approche média développé par ONU Femmes.

Modalités d'appui et approche de mise en œuvre

La prévention est au cœur de la démarche du programme pays et concernera donc tous les acteurs clés et l'ensemble de la population ciblée. Les activités de prévention s'appuieront sur la mise en place de partenariats directs avec les ONGs et l'ancrage communautaire fort des organisations communautaires de base et les réseaux communautaires.

Un(e) consultant(e) sera recruté pour le développement et la rédaction d'une stratégie complète et détaillée pour guider les activités de prévention. La stratégie tiendra compte des activités/ressources existantes, des contextes locaux et de potentielles synergies entre les acteurs concernés.

Certaines activités comme la production des produits de communication pour le développement (C4D) seront supervisées directement par les agences. Tous les matériels de communication seront testés auprès de la population cible pour garantir la compréhension, la pertinence et l'adéquation des messages et produits.

La supervision et la gestion de la plateforme U-Report sera assurée par l'UNICEF en partenariat avec le conseil National de Télécommunication (CONATEL), et les partenaires privés tels que la NATCOM et la DIGICEL. Le partenaire étatique et les partenaires privés seront impliqués dans la gestion et la promotion de la plateforme.

Leçons apprises des programmes antérieurs

- Les normes sociales sont étroitement liées aux modèles théologiques et aux pratiques religieuses en vigueur. Les actions tendant à réconcilier les visions religieuses en vigueur avec l'exigence des droits et de la dignité des femmes généreront un effet de levier dans la dynamique du changement
- Des approches fragmentées de la prévention, accompagnées d'une base factuelle insuffisante, ainsi que de son développement limité ont eu une incidence sur l'élaboration d'une approche globale et culturellement adaptée à l'évolution des normes sociales dans la région. Les approches autonomes qui engagent les hommes et les garçons, d'une part, ou l'autonomisation des femmes et des filles, d'autre part, ne représentent pas une approche globale de la prévention.
- Un partenariat entre les groupes d'hommes (axés sur l'égalité des sexes et la lutte contre les VFFF) et les groupes de femmes est essentiel pour aider les hommes et les garçons à mieux comprendre les expériences des femmes en matière d'inégalité et de violence. Ces partenariats sont également essentiels à la transformation des masculinités toxiques ou hégémoniques et à la responsabilisation des hommes et des garçons.
- Des approches communautaires globales sont essentielles pour lutter contre les VFFF. Les approches de mobilisation sociale qui ciblent les acteurs de la communauté aux niveaux individuel,



interpersonnel et institutionnel sont appropriés.

- Les ONGs nationales et internationales ont beaucoup investi dans les activités de prévention telles que les sensibilisations et les formations. Cependant il existe très peu d'information sur l'impact de ces activités. Le programme SASA! a été adapté au contexte haïtien en 2014 et évalué en 2018¹³. Tous les matériels (toolkit) sont disponibles en créole et peuvent encore être adaptés en fonction de la zone géographique de mise en œuvre. L'évaluation a révélé que l'adaptation en Haïti a été pertinente pour le changement des attitudes et les pratiques en faveur de la non-violence et l'égalité femme - homme.
- Une étude (THRIVE) conduite en 2018¹⁴ a démontré que la relation entre les VFFF conjugales causées par l'ouragan Matthew et comment ces violences peuvent être exacerbées pendant et après une crise. Il est donc important d'aborder non seulement les violences faites aux femmes et aux filles mais aussi les violences faites aux enfants pour avoir une stratégie de prévention complète. L'étude a aussi souligné l'importance des activités de protection pendant les crises et les désastres.
- L'EMMUS VI a mis en exergue la corrélation positive entre le niveau d'instruction et la non-violence. Par exemple, le pourcentage d'enfants pour lesquels des méthodes de discipline non violentes ont été utilisées est deux fois plus élevé lorsque la mère a reçu une éducation. Cependant, 17% des adolescentes et femmes (15 à 49 ans) et 11% des adolescents et hommes (15 à 49 ans) pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme. Ces statistiques démontrent la nécessité d'intégrer l'égalité de genre et la prévention VFFF dans l'éducation civique et de continuer à mener les formations, sensibilisations et causeries éducatrices.
- Le programme «Consolider le mouvement de lutte contre l'homophobie et pour le respect des droits des personnes LGBTI en Haïti» financé par l'UE à travers l'instrument européen pour la Démocratie et les Droits Humains (EIDHR) visait à structurer la dynamique de défense des droits et de protection des LGBTI pour leur permettre de faire face aux barrières culturelles, religieuses et légales, de sorte à mieux lutter contre la discrimination, la stigmatisation, l'exclusion et les actes de violence. Certains membres du consortium associatif qui portait ce projet sont membres du groupe de référence de la société civile du Spotlight. D'autres ont participé activement aux consultations nationales et locales en qualité de groupe bénéficiaire du Spotlight. La démarche de prévention, de mobilisation communautaire et de prise en charge socio légale déployée dans le Spotlight emprunte à celle mise en œuvre dans ce projet.
- Le projet «Inclusion économique et sociale des personnes marginalisées, vulnérables et dépendant de l'économie informelle en particulier les femmes des zones d'échanges transfrontalières en Haïti» financé par l'UE a fait l'objet d'une analyse quant aux activités duplicables par le Spotlight pour soutenir l'autonomisation économique des femmes dans le département du Nord-Est.

Stratégies de Pérennité

Une stratégie complète et détaillée sur la prévention sera élaborée en collaboration avec le Gouvernement et la société civile aux niveaux national, départemental et communal pour assurer une appropriation de la stratégie. Les membres de la communauté seront associés à chaque étape de la mise en œuvre des activités de prévention (conception, mise en œuvre et suivi et évaluation). Ceci favorisera l'appropriation et l'investissement dans les activités afin d'en accroître la durabilité. Plusieurs activités de prévention s'appuieront sur les réseaux communautaires déjà établis et actifs afin de diffuser l'information au sein des communautés concernées. L'éducation et les sensibilisations en général ne s'arrêtent pas avec une activité, les informations transmises passent d'une personne à l'autre et ainsi de suite. Tous les produits de communication seront mis à la disposition des acteurs clés pour reproduction et utilisation future.

En outre, le programme pays Spotlight est conçu comme une expérience structurante qui amènera simultanément les femmes et les filles à se prendre en charge dans les rapports sociaux de sexe, en œuvrant elles-mêmes à la réduction des violences dont elles sont survivantes, mais aussi, la population masculine à revoir les perceptions, normes et standards qui structurent leurs rapports avec les femmes. Par ailleurs, le programme contribuera à structurer mentalement les femmes, les hommes et des acteurs sociaux de premier ordre, de sorte à leur permettre de peser effectivement sur les politiques publiques,

¹³ Raising Voices and Beyond Border, 2018. *Jacmel Haiti Case Study: Learning from SASA! Adaptations in a Caribbean setting*

¹⁴ University of Columbia and UNICEF, 2018. Transformer les foyers et réduire les actes de violence dans les situations d'urgence : le cas de Côteaux, en Haïti

notamment celles qui influent positivement sur l'égalité des sexes et sur le changement social. Ainsi, les résultats de la stratégie de prévention auront un impact sur les rapports sociaux de genre. D'un point de vue opérationnel, les stratégies de pérennisation sont bâties autour d'une approche globale de prévention basée sur la mobilisation communautaire à travers les mouvements, associations, groupes communautaires.

- Un ciblage des femmes et filles évoluant dans les groupes organisés et pérennes (ménages, associations, clubs scolaires). Il s'agit des personnes qui ont une communauté de vie, et qui partagent déjà un ensemble de valeurs et de visions communes. Une telle homogénéité constitue un atout pédagogique pour le transfert des connaissances et pour la bonne assimilation des enseignements du pilier 3 sur la prévention. En tant qu'entité sui generis, les associations représentent un cadre idéal de sauvegarde et de capitalisation des acquis. Elles constituent des creusets sociaux à partir desquels le concept du programme sera transféré d'abord à l'ensemble des femmes membres, puis diffusé vers le reste de la communauté féminine. A partir de cette expérience, chaque membre des associations dont les capacités auront été renforcées constituera une actrice de sensibilisation des autres femmes, créant ainsi un effet multiplicateur qui se poursuivra comme maillon d'une chaîne continue ;
- Le modèle d'intervention du projet admet l'intervention concurrente de plusieurs entités, qui représentent des schémas d'actions différentes, mais dont la convergence et la complémentarité sont susceptibles de provoquer l'effet transformateur attendu chez les bénéficiaires. Ainsi, les associations, les ménages permettront de développer des schémas de communication de proximité qui s'ajouteront à la communication de masse produite par les mass média et les autres matériels de sensibilisation du projet, afin de susciter une transformation positive chez les bénéficiaires. Dès lors que cette transformation est obtenue, elle devra se prolonger, notamment du fait des mécanismes mis en place pour l'obtenir. Au nombre de ceux-ci, il y a la stratégie d'internalisation ou d'appropriation qui s'entend ici comme une récupération à leur propre compte, du concept du programme par les associations et groupes touchés.

Pour y parvenir, le pilier prévention entend :

- Amener les associations bénéficiaires à proposer elles-mêmes les membres qui devront être formées comme formatrices. Celles-ci devront par la suite passer un test simplifié, qui permettra de s'assurer de leurs aptitudes, de manière à associer leur légitimité (choisie par leurs pairs) à leurs compétences (de base dans la prise de notes et le compte rendu); et donc de vérifier qu'elles pourront par la suite assurer efficacement la formation de leurs pairs;
- Requérir auprès des associations bénéficiaires les questions qui leur paraissent être les plus préoccupantes, par rapport à la problématique de participation des femmes à la gestion politique et civique de la cité. Ainsi, les manuels et les autres matériels éducatifs du projet intégreront les préoccupations immédiates des principaux concernés, de manière à constituer des réponses pertinentes à leurs besoins;
- Recueillir les avis des associations sur les procédés qui seront les plus efficaces dans la sensibilisation et l'éducation des femmes. Ceci permettra d'affiner la stratégie de communication, en toute connaissance de cause;
- Enfin, comme autre mécanisme d'évolution vers l'internalisation, les associations partenaires recevront gratuitement des outils de travail organisés en séquences thématiques sur les questions de violences, de droits des femmes, de « social assets », d'accès aux services etc. Elles devront réaménager l'ordre du jour de leurs réunions, de manière à insérer désormais un point sur ces questions. Ainsi, ce point sera régulièrement animé par un thème donné (thème du jour), à chaque séance, y compris au-delà de la période du programme, puisque l'ordre du jour type, et le matériel de travail resteront.

Par ailleurs, la démarche de domiciliation des contenus au sein des structures pérennes est maintenue en ce qui concerne les médias ou les partenaires institutionnels. Le pilier 3 contribuera à former un pool important d'hommes de médias, à créer ou meubler les contenus des programmes radio et télé qui se poursuivront y compris après le programme. Il en est de même des institutions.

Répartition des bénéficiaires

Méthodologie

Pour les bénéficiaires directs, la démarche consiste à compter les leaders communautaires bénéficiant de sessions de renforcement des capacités, les individus visés par des activités de plaidoyer spécifiques (leaders communautaires, leaders religieux), les jeunes scolaires, les enseignants... Pour les activités de mobilisation communautaire et davantage pour les programmes de communication avec les médias et les

campagnes de C4D, les bénéficiaires directs sont celles et ceux directement visés (exemple : Si nous faisons un programme radio pour femmes ou jeunes, un adulte de sexe masculin qui écoute l'émission à la radio ne peut être compté parmi les bénéficiaires directs, mais parmi les bénéficiaires indirects).

Estimation des bénéficiaires

Nombre indicatif	Direct	Indirect
Femmes	105000	1732000
Filles	43000	125500
Hommes	71380	126000
Garçons	24800	96000
TOTAL	244180	2079500

Stratégie du Pilier 4

Résultat 4 : Les femmes et les filles survivantes de toutes formes de violence utilisent des services essentiels de qualité, disponibles, accessibles et acceptables pour leur rétablissement immédiat et à long terme.

Théorie du Changement

Si les fournisseurs de services (Ministères, secteur privé, Associations féminines, OSC) disposent des capacités techniques et financières renforcées, s'engagent et sont redevables pour assurer la disponibilité et l'accès de services essentiels de qualité (Services de santé de la reproduction, services judiciaires) ;

Si un système d'alerte précoce incluant la police, les secteurs de l'éducation, la santé et la justice est opérationnel et efficace pour permettre aux femmes et aux filles survivantes de toutes formes de violence d'accéder aux informations sur la disponibilité et l'accès aux services essentiels de qualité (Services de santé de la reproduction, services judiciaires) ;

Si les fournisseurs de services (Ministères, secteur privé, Associations féminines, OSC) et d'autres acteurs sociaux et économiques entreprennent des actions de marketing social ou de promotion des services essentiels de qualité (Services de santé de la reproduction, services judiciaires) pour accroître la demande des femmes et des filles survivantes de toutes formes de violence ;

Si les femmes et les filles survivantes de toutes formes de violence disposent des connaissances et des informations nécessaires et s'engagent à faire prévaloir leurs droits et ont accès aux services essentiels de qualité (Services de santé de la reproduction, services judiciaires) ;

Alors, les femmes et les filles survivantes de toutes les formes de violence utiliseront les services essentiels

Parce que la disponibilité, l'accès et l'utilisation par les femmes et les filles survivantes de toutes formes de violence des services essentiels de qualité (Services de santé de la reproduction, services judiciaires) sont déterminants pour l'élimination des VFFF. L'acquisition des connaissances et des informations sur ces services essentiels sont indispensables pour permettre à ces femmes et filles survivantes de briser ou de surmonter les barrières socioculturelles qui les empêchent de faire prévaloir de leurs droits et jouir pleinement de ces services

Portée et ampleur du résultat 4

En Haïti, l'ampleur des violences familiales est préoccupante. En effet, 34 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont déclaré avoir été survivantes de violence physique, psychologique ou sexuelle de la part de leur mari ou partenaire ; 85 % des enfants ont fait l'objet de mesures disciplinaires violentes alors que seulement 27 % des parents considèrent que la discipline violente est efficace. 32% des garçons et 13% des filles de 15-19 ans ont déjà eu des rapports sexuels, la majorité dans un contexte de coercition et de violence avant l'âge de 15 ans. En Haïti, selon l'EMMUS VI, on constate que, dans l'ensemble, 10 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans, ont déjà commencé leur vie procréatrice qu'elle soit en union ou pas : 8 % a déjà eu une naissance vivante et 2 % sont enceintes d'un premier enfant.

Parmi les survivantes, moins de 10% approchent les services, et de façon très fragmentaire. En vertu du

principe de « Ne Laisser personne derrière », « de l'approche Droits Humains », « et de la cohésion sociale », le résultat 4 vise à rendre disponible et immédiat un paquet multisectoriel et holistique de services essentiels prenant en compte les volets Santé et psychosocial, la police et le judiciaire, et proposant aussi un cadre d'accueil agréable, sécurisé pour les survivantes en quête de protection et fuyant la violence familiale. Ce résultat vise donc à renforcer les capacités des prestataires des services pour rendre disponibles, accessibles, acceptables en conformité avec les standards de qualité. Il permettra de lutter contre l'impunité des auteurs de violences qui devront être poursuivis conformément aux normes internationales des Droits Humains.

Groupes cibles et zones géographiques

Les bénéficiaires des interventions du programme pays sont :

- Les Survivantes de Violences et leur famille,
- Les prestataires et les départements ministériels concernés
- Les Organisations de la Société Civile

En ce qui concerne le choix des localités d'implémentation, il se fera à la suite de l'analyse des données de l'étude de référence du programme. Concrètement, il sera le produit de l'analyse des résultats de l'étude de base et les capacités opérationnelles des agences sur le terrain, et d'autres facteurs décisifs tels que la présence des OSC partenaires potentiels de l'initiative Spotlight, l'existence d'embryon de l'un des volets de prise en charge, et enfin l'accessibilité géographique pour délivrer les Résultats programmatiques.

Focus du soutien et interventions transformatives

Des approches innovantes visant à explorer les possibilités des équipes mobiles pour améliorer l'accès géographique, l'offre, la qualité, le référencement par une prise en charge multisectorielle afin d'atteindre les personnes dans les zones reculées seront envisagées en vue d'induire la forte demande des services. Les réseaux communautaires comme les leaders religieux, associations locales, groupes mutuels et ONGs locales, ainsi que les artistes musiciens seront mis à contribution afin d'accroître cette demande des services au bénéfice des survivantes.

La réponse du programme pays, basée sur l'approche Droits humains et mettant l'accent sur l'offre des services aux survivantes des VFFF, est en adéquation avec les résultats escomptés (Effets et produits) du CDD 2017 - 2021. Les agences vont mutualiser leurs avantages comparatifs en développant des synergies et des complémentarités qui auront des effets multiplicateurs en vue de contribuer à l'atteinte des ODD à travers la réponse aux VFFF apportée dans le cadre du programme pays Spotlight.

Les interventions transformatives qui rendront le programme pays innovant dans ces 4 Départements sont :

- **Mise en place du paquet holistique et intégré de services essentiels** : Celui-ci permettra aux survivantes et survivantes des VFFF, y inclus les survivantes d'exploitation et d'abus sexuels, de bénéficier à tout moment de services essentiels de qualité, sûrs, accessibles et garantissant la confidentialité (intégration temporelle et spatiale). Les principaux volets de ce paquet de services (de santé, d'appui psychosocial, de police et de justice, réinsertion socio-économique).
- **Mise en place d'un cadre de coordination multisectorielle (Gouvernement, SNU, Organisations Féminines, et représentants des Survivantes ou des survivantes)** qui permettra la conception des modules et des standards, la formation, la mise à disposition des intrants à l'intention des intervenants. Ce cadre aura aussi pour rôle de (i) contribuer à une analyse communautaire afin d'adapter les approches selon le contexte local, (ii) établir les groupes mutuels de soutien, (iii) identifier les partenaires dans la mise en œuvre, dont les ASEC, CASEC, MCFDF, OPC, structures sanitaires, IBESR, MJSP, PNH, MJSAC, GHESKIO, CPFO, URAMEL, HAGN.

Ce cadre de concertation travaillera aussi à s'attaquer aux principaux déterminants des VFFF, à savoir (i) La banalisation des VFFF, (ii) La culture du Silence face aux Violences, (iii) La faible vulgarisation du cadre normatif de lutte contre les VFFF, (iv) La faible collecte, analyse, dissémination des données et par typologie de violence, (v) la faible intégration de l'Education Sexuelle Complète dans le curricula scolaire.

- **Renforcement des capacités techniques des prestataires des services dans une approche multisectorielle qui réponde aux standards internationaux d'amélioration de l'accès, la disponibilité, la qualité des services, y compris la collecte, et la dissémination des données.**
- **Mise en place du système binôme d'encadrement du personnel junior par un senior dont l'expérience est avérée/prouvée dans la prise en charge des survivantes (système de couple/mentorship).** Pour répondre efficacement au principe « Ne laisser personne derrière », un système de service mobile multisectoriel sera mis en place pour atteindre les plus vulnérables. Les



Spotlight Initiative

To eliminate violence
against women and girls

structures seront encouragées à recruter des personnes qui ont une connaissance du langage de signes pour les personnes vivant avec handicap psychomoteur.

- **Renforcement de la collaboration avec les artistes, les médias, les leaders d'opinion communautaires** expliquant aux populations et survivantes où trouver l'assistance multisectorielle en vue d'induire une forte demande des services holistiques¹⁵.

L'approche de lutte contre les principaux déterminants et vecteurs des Violences, doublée d'offre des services multisectoriels se basant sur l'existant ainsi que le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'offre de services de qualité, avec une forte implication des Organisations féminines et celles de la Société Civile, y compris celle des artistes, des media et des Leaders Communautaires induira la bonne utilisation des services.

- Renforcement des procédures opérationnelles grâce au bon système de référencement des survivantes dans une approche « Tout en Un » afin qu'elles bénéficient de l'assistance judiciaire du programme par la fourniture gratuite des certificats médicaux aux survivantes de viols et autres violences graves
- Appui à l'opérationnalisation du nouveau cadre juridique de l'assistance juridique pour le vulgariser auprès des bénéficiaires, et le rendre plus attractif.
- Mise en place d'une démarche d'assistance juridique en mode avancé dans les communautés qui sera conduite en se basant sur des procédures d'assistance légale ou d'aide judiciaire élaborée par ONU Femmes en partenariat avec le MCFDF
- Appui au budget participatif dans les collectivités territoriales pour garantir la budgétisation ou le financement des services de prise en charge des survivantes des violences
- Renforcement des capacités des centres d'hébergement (réhabilitation, équipement) des femmes survivantes de violences qui sont mis en place par le MCFDF et Renforcement de la protection de l'exploitation et des abus sexuels à travers la mise en place de codes de conduite et d'autres mesures nécessaires à la prévention.

Modalités d'appui et approche de mise en œuvre

Les modalités d'appui et l'approche de mise en œuvre consisteront essentiellement à :

- Etablir des contrats avec des partenaires d'exécution qui seront sélectionnés par les agences conformément à leurs procédures de gestion
- Fournir un appui conseil et un accompagnement aux partenaires d'exécution à travers les Unités départementales du programme Spotlight (UDPS) qui sont mis en place par les agences dans les quatre départements ciblés
- Développer des synergies et des complémentarités entre les agences et les programmes existants dans les quatre départements
- Veiller à l'implication des bénéficiaires particulièrement des personnes et groupes vulnérables à la mise en œuvre du programme

Leçons apprises des programmes antérieurs

Les récentes expériences de l'UNICEF dans le projet de prise en charge des VFFF dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince nous ont appris qu'il fallait non seulement renforcer la chaîne de référencement ad hoc entre l'IBESR, la BPM mais aussi avec les autres partenaires de prise en charge afin de respecter les délais des 72 heures pour intervenir sur les actes de violences sexuelles, vu qu'il n'y a pas une chaîne de référencement des cas de VFF qui existe à proprement parler. Ces récentes expériences nous ont appris aussi que l'accompagnement psychologique, psychosocial, médicale des survivantes n'était pas suffisante et devraient souvent être accompagné de l'hébergement en urgence, avec aussi la possibilité d'accompagner les survivantes pour leur relocalisation en urgence. Dans le cadre du projet Spotlight, il faudra engager un plaidoyer pour parvenir à la mise en place d'un mécanisme de référencement structuré des cas de VFF, renforcer la coordination entre Intervenants pour une prise en charge holistique et pérenne des VFFF et il faudra aussi renforcer cette structure à travers l'élaboration de SOP(s) définissant les

¹⁵ Cette activité est aussi valable pour le Résultat 3 portant prévention et Normes sociales

domaines d'intervention de chaque partenaire, leur secteur d'activité, les services offerts.

Unicef a aussi adressé les difficultés pour le référencement et la prise en charge des adolescentes survivantes de violences sexuelles et enceinte. Dans le cadre d'un récent projet, les survivantes ont été hébergées via un partenaire de mise en œuvre, en urgence jusqu'à leur accouchement et il leur a été offert une alternative de relocalisation avec les membres de leurs familles.

Unicef a aussi appris que pour un cas de viol sur une adolescente, il fallait aussi adresser la situation de toute la famille. Au cours du récent projet, il a fallu non seulement adresser la question de violence sexuelle sur l'adolescente mais aussi intervenir pour prendre en charge l'aspect d'hébergement en urgence pour toute la famille, ainsi que la relocalisation de toute la famille.

Une autre leçon apprise du récent projet d'UNICEF sur le sujet est que des mères acceptent que leurs filles mineures adolescentes soient survivantes de violences physiques et, ou sexuelles de leur père ou de leur conjoint par peur de rester seules et de ne pas avoir de recours financier. Dans le cadre du récent projet, il a été adressé cette question des femmes cheffes de ménage avec des adolescentes survivantes de violences, en mettant en place des programmes d'appui psychologique et psychosocial, un volet de renforcement socio-économique pour la mère désormais cheffe de ménage et pour l'adolescente afin de la rendre elle aussi autonome et par la suite un appui en activité génératrice de revenus permettant à cette mère-adolescente cheffe de ménage de pouvoir prendre en charge son enfant, afin d'éviter de tomber dans une relation violente par manque de ressources financières. Ceci permet de protéger l'adolescente victime de violence, et aussi permet de renforcer les liens familiaux et de prévenir la séparation familiale.

Dans le cadre de Spotlight, il sera aussi prévu des programmes de support en hébergement d'urgence et en relocalisation en urgence des adolescentes, petites filles, femmes et familles survivantes de violences.

Un paquet d'assistance aux adolescentes enceintes sera mis en place, vu qu'il est apparu évident que même pour l'IBESR il est difficile de trouver un espace acceptant de recevoir les adolescentes enceintes/ et de trouver un espace permettant l'accueil sans la séparer de son enfant après son accouchement.

L'UNICEF a travaillé au cours des 2 dernières années afin que cet aspect soit pris en compte via ses partenaires d'exécution, et l'IBESR a été renforcé en ce sens. Dans le cadre de Spotlight, il nous faudra continuer à renforcer cet aspect.

Pour les cas ayant nécessité une relocalisation en urgence, il faudra maintenir et améliorer les paquets d'assistance offerts aux familles et à l'adolescente survivantes (la grande majorité des cas pour ne pas dire toutes sont des adolescentes). Il faudra aussi parallèlement agir auprès des communautés que ces survivantes ont dû fuir. En effet, nous avons pu constater dans les récents projets VFFF, tant à Ouanaminthe que dans la région métropolitaine, que la communauté malheureusement s'était rangée du côté de l'agresseur pour stigmatiser les survivantes et leurs parents qui ont, dans de nombreux cas, dû laisser la zone.

Dans le cadre de Spotlight, il sera aussi question de sensibiliser la communauté de provenance des survivantes et de la mobiliser à changer de comportement vis à vis des violences ; et d'éviter qu'elle ré-stigmatiser les survivantes. Ainsi, la communauté comprendra la nécessité d'accompagner la famille et la victime, et celle de dénoncer les agresseurs et de combattre au sein de la communauté ces comportements répréhensibles. La communication pour le changement de comportement sera orientée dans le cadre de Spotlight dans le sens que la communauté s'engage à protéger les VFFF, de telle sorte que la relocalisation en urgence ne soit plus nécessaire pour les survivantes.

Une autre leçon apprise de ces trois derniers mois avec la montée en flèche des actes d'insécurité dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, notamment dans les quartiers avec problèmes (Lassaline et Martissant), l'UNICEF a dû accompagner, via le groupe de protection dont l'OPC a le lead, une dizaine de familles avec des enfants en bas-âge qui ont dû fuir de leurs maisons pour aller vivre dans les rues du fait de la situation sécuritaire dans les zones dits de non-droit de Martissant et de La Saline. Il a été fourni, à cet effet, un paquet d'assistance pour ces familles, ce qui leur a permis de trouver un espace digne pour vivre, de continuer à assurer la scolarité de leurs enfants et adolescents, et aussi de mener une activité économique en attendant que le calme revienne et que ces familles puissent retourner chez-elles.

Dans le cadre du Spotlight, il faudra continuer à appuyer ces mécanismes d'accompagnement des familles

survivantes de violence afin de prévenir leur séparation. Mais il faudra aussi travailler sur alternatives dans ces zones de non-droit afin que ces familles puissent retourner, ou rester vivre dans leur communauté.

Nous avons aussi pu observer que beaucoup d'adolescentes dans ces quartiers de non-droit ont accepté, contre leur consentement, d'être en concubinage avec les chefs de gangs, ou qu'elles sont survivantes de viols collectifs et ont peur de les dénoncer par peur de représailles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Spotlight sur Port-au-Prince et les zones de Martissant, La Saline et Cité Soleil, il faudra travailler sur ces aspects de facilitation des plaintes et de la prise en charge pour les adolescentes survivantes de violences sexuelles, pour les familles survivantes, mais aussi prévoir aussi des alternatives d'accompagnement psychologique et psychosocial pour ces survivantes.

La dernière leçon apprise est que, grâce aux actions de l'UNICEF, la BPM dispose d'une ligne d'urgence gratuite 188 qui fonctionne 24/24 et 7 jours sur 7. Grâce à cette ligne, beaucoup de cas de violences sexuelles sur adolescentes et petites filles ont été rapportés et référés. Au départ, cette ligne était financée par l'UNICEF, porteuse de cette initiative de 2010 à 2016. À la suite d'un plaidoyer de l'UNICEF auprès du Directeur Central de la Police Judiciaire (DCPJ) les démarches ont été faites et cette ligne fut octroyée gratuitement à la PNH. Il faudra continuer à appuyer cette ligne d'urgence qui est la seule disponible dans le secteur. La ligne 188 est offerte gratuitement par la DIGICEL à la PNH. Il faut aussi souligner que les informations recueillies à travers la ligne 188 sont insérées dans un registre puis transférées dans la base de données de la BPM.

Stratégies clés pour la pérennisation

1/ Renforcement des coordinations existantes sur la protection des survivantes :

- Le GTPE ayant pour lead l'IBESR
- La coordination de référencement entre l'IBESR + la BPM et les partenaires ONG de prise en charge des cas de violences sexuelles et de violences en général sur les adolescentes, les femmes et les enfants.
- Renforcer les capacités d'hébergement en urgence et de relocalisation pour les cas de violences sexuelles, plus spécifiquement des adolescentes survivantes de violences et enceinte, mais aussi pour les familles. Avec l'aspect de relocalisation en urgence pour les cas le nécessitant.
- Renforcer la coordination de l'OPC pour la prise en charge des cas des familles, adolescentes et enfants survivantes de violences dans les zones de non droit dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince afin de permettre que ces cas continuent à trouver un référencement. Et, parallèlement, il faudra mener dans ces quartiers des activités de sensibilisation et de plaidoyer afin de permettre à ces personnes relocalisées de pouvoir retourner chez elles en toute sécurité. Il faut noter que cette coordination de l'OPC peut aussi jouer le rôle de plaidoyer et faire pression sur l'administration publique afin qu'elle joue son rôle, du fait du mandat constitutionnel de l'OPC ; ce qui serait un plus pour le Spotlight en termes de capacité de plaidoyer.
- Mettre en œuvre dans le cadre de Spotlight l'initiative SASA spécialement dans les zones dites de non droit de la zone métropolitaine de Port-au-Prince afin d'aboutir sur un changement de comportement dans ces quartiers vulnérables.
- Renforcer la Section Mineures survivantes de la Brigade de Protection des Mineurs de la PNH traitant des cas de violences sur les adolescentes et les enfants afin d'améliorer son efficacité.
- Continuer à renforcer la ligne 188 de la BPM qui la seule ligne d'urgence fonctionnelle 7/7 et 24 heures sur 24 et qui a une base de données qui enregistre les cas de violences sur les petites filles et adolescentes.
- Renforcer la Section Défense Sociale de l'IBESR afin de mieux lui permettre de prendre en charge et de référer les cas d'adolescentes, de petites filles et de familles survivantes de violences. En identifiant spécifiquement un espace pouvant accepter les adolescentes mineures enceintes, sans cette nécessité de les séparer de leur bébé à la naissance.
- Appuyer la remise en activité et le renforcement des tables thématique genre du MCFDF dans les départements de la Grande-Anse et du Nord-Est.
- Soutenir des plaidoyers pour le renforcement du MCFDF pour la prise en charge et l'accompagnement des cas de VFFF.
- Renforcement des associations de femmes et des partenaires de référencement des cas de VFF qui interviennent, appuient et accompagnent les survivantes dans les cas où les services étatiques sont manquants. Ce renforcement doit du même coup permettre à ces associations de femmes de



Spotlight Initiative

To eliminate violence
against women and girls

pouvoir accompagner les survivantes de violences même après le projet Spotlight.

- Appuyer des activités de plaidoyer, de sensibilisation et de formation contre les VFFF dans les départements et zones concernées par Spotlight.
- Autonomiser la communauté afin qu'elle protège et accompagne les survivantes.
- Soutenir l'implication des adolescentes dans le Spotlight à travers des sondages dans l'U-Report. U-Report Haïti est un outil numérique, gratuit et anonyme mis à la disposition des jeunes haïtiens pour leur permettre de s'exprimer sur les problématiques qui concernent leur communauté. L'outil permet de collecter des opinions non biaisées sur les sujets importants tels que la protection, les violences et les droits des femmes et filles. U-Report est aussi un moyen d'information, de sensibilisation, de mobilisation et d'engagement des jeunes, grâce au partage de messages sur des thématiques diverses. Cette innovation technologique offre la possibilité aux jeunes de mieux connaître les réalités locales, de s'impliquer d'avantage mais aussi au Gouvernement et aux partenaires du développement de répondre avec plus d'efficacité et d'efficience aux problèmes identifiés. U-Report encourage l'engagement et la participation des jeunes en les permettant de travailler avec les acteurs communautaires sur les changements positifs.
- Mettre en place des programmes de formation familiale afin de prévenir les violences en cycle à répercussion sur les enfants, qui tendraient à les reproduire une fois adultes.
- Appuyer la mise en place de programmes de renforcement des femmes cheffes de ménages, d'adolescentes autonomes et de familles vulnérables, via des programmes de cash transfert, d'activités génératrices de revenus, de formation professionnelle, afin de prévenir la violence et de prévenir en milieu familial autant que possible et prévenir la séparation familiale.

Répartition des bénéficiaires

Méthodologie

Les bénéficiaires directs incluent les personnels responsables de l'offre de service qui ont bénéficié des activités de renforcement des capacités, les femmes et filles survivantes de violence recevant lesdits services dans les zones couvertes par le Programme. Les bénéficiaires indirects incluent tous les individus (au sein de la communauté à l'exclusion des femmes survivantes) bénéficiant des services améliorés par l'adaptation aux nouveaux standards et méthodes de travail.

Les bénéficiaires indirects sont aussi le nombre cumulé des personnes à charge des survivantes.

Estimation des bénéficiaires

Bénéficiaires estimés	Directs (survivants)	Indirects
Femmes	557474	949408
Hommes	92912	158235
Jeunes	278737	474704
Total	929123	1582347

Stratégie du Pilier 5

Résultat 5 : Des données de qualité, désagrégées et comparables à l'échelle mondiale sur différentes formes de violences faites aux femmes et des filles, y compris les pratiques néfastes, sont collectées, analysées et utilisées pour l'élaboration des lois, des politiques et des programmes.

Théorie du changement

Si (1) les producteurs des données disposent des capacités techniques et financières renforcées, s'engagent et sont redevables pour l'amélioration des systèmes d'information, des outils et des méthodologies, la standardisation et l'harmonisation des outils et des méthodologies en prenant en compte les VFFF, la violence familiale et les pratiques néfastes ainsi que la coordination de leurs interventions ;

Si (2) les producteurs des données disposent des capacités techniques et financières renforcées, s'engagent et sont redevables pour assurer régulièrement la collecte, le traitement, l'analyse et la dissémination des données de qualité désagrégées (conformes aux standards internationaux) en prenant en compte les violences faites aux femmes et aux filles et la violence familiale ainsi que les pratiques néfastes, et facilitent leur accessibilité ;

Si (3) les producteurs et les utilisateurs des données disposent des capacités techniques renforcées et s'engagent à utiliser les données de qualité désagrégées disponibles pour élaborer, mettre en œuvre, faire le suivi et l'évaluation des politiques, des plans, des programmes et des projets en prenant en compte les VFFF et la violence familiale ainsi que les pratiques néfastes ;

Alors des données de qualité, désagrégées et comparables à l'échelle mondiale sur différentes formes de VFFF, y compris les pratiques néfastes, seront collectées, analysées et utilisées pour l'élaboration des lois, des politiques et des programmes.

Parce que la disponibilité, l'accès et l'utilisation des données de qualité désagrégées prenant en compte la violence faite aux femmes et aux filles ainsi que les pratiques néfastes sont indispensables pour l'élaboration des politiques, des programmes et des projets fondés sur des données probantes. Ils sont également importants pour apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités, la fourniture des livrables et l'impact induit par les lois, les politiques, les programmes et les projets visant l'élimination des VFFF.

Portée et ampleur du résultat 5

La réalisation du résultat 5 découlera de la mise en œuvre de la stratégie nationale de suivi et évaluation du programme pays qui sera alignée à la stratégie de suivi et évaluation de l'Initiative Spotlight. Elle sera participative et inclusive. Elle mettra l'accent sur le renforcement des capacités nationales dans la production, l'accès et l'utilisation des données statistiques fiables pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets basés sur les données probantes, la recherche action, le débat citoyen. Elle renforcera la coordination des producteurs et des utilisateurs des données et le développement des partenariats stratégiques. Elle portera une attention particulière à la prise en compte du genre et à l'implication des personnes et des groupes vulnérables notamment aux femmes et filles survivantes et survivantes des VFFF.

En effet, la pertinence de la stratégie du programme pays qui met au cœur le renforcement des capacités est justifiée par les faiblesses du pays en matière de production, accès et utilisation des données statistiques désagrégées de qualité pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes basés sur des données probantes intégrant les VFFF. Sa justification est aussi confortée par l'ODD 17 du programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment la cible 17.18 qui plaide pour « *un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays* ».

III.2.5.3 - Groupes cibles et zones géographiques

Les bénéficiaires directs sont les producteurs des données suivants : l'Institut Haïtien de la Statistique et de l'informatique (IHSI), le Centre national de l'information géospatiale (CNIGES), le Centre national de sécurité alimentaire (CNSA) et les Unités d'Etudes et de Programmation (UEP) des ministères, les OSC. Au niveau local, il s'agira des structures déconcentrées, des OSC et des bénéficiaires directs du programme pays, notamment les femmes et les filles survivantes des violences et les autres personnes vulnérables. Le suivi et l'évaluation du programme pays seront mis en œuvre aux niveaux central et local dans les quatre départements ciblés.

Focus du soutien et Interventions transformationnelles

La stratégie de suivi et évaluation du programme pays sera mise en œuvre à travers les interventions transformationnelles suivantes :

Evaluation participative et inclusive des capacités nationales en matière de production, d'accès et d'utilisation des données statistiques, suivi et évaluation prenant en compte VFFF. Elaboration d'un programme de renforcement des capacités

Renforcement du système national statistique, de suivi et évaluation en prenant en compte les VFFF. Ce renforcement qui sera orienté par l'évaluation des capacités accordera une attention particulière aux composantes suivantes :

- Institutionnalisation de la statistique, du suivi et évaluation (Cadre légal, politiques)
- Renforcement de la coordination, du dialogue, des synergies et des complémentarités entre les producteurs des données aux niveaux central et local
- Amélioration, harmonisation et standardisation des outils, techniques et méthodes
- Développement des plans de suivi et évaluation des ministères en veillant à la prise en compte des VFFF
- Renforcement des systèmes d'information existants pour la prise en compte des VFFF
- Appui à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des producteurs et utilisateurs des données en prenant compte des VFFF (Sessions de formation basée sur les compétences pour le recyclage et le perfectionnement, coaching, mentoring, appui conseil,



Spotlight Initiative

To eliminate violence
against women and girls

accompagnement, voyages d'études et d'échanges d'expériences, accès aux sites, aux réseaux de connaissances, mise en place des communautés de pratiques, etc.)

- Appui et promotion de l'utilisation des données du recensement et d'autres données disponibles pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes basés sur les données probantes prenant en compte les violences faites aux femmes et aux filles
- Appui au renforcement de la collecte, l'accès, l'utilisation et la dissémination des données notamment des données de routine prenant en compte les violences faites aux femmes et aux filles aux niveaux national et local

Développement des partenariats et de la coopération : Le programme pays appuiera le développement des partenariats et la coopération en vue du renforcement des capacités nationales en matière de production, d'accès et d'utilisation des données statistiques, suivi et évaluation prenant en compte des VFFF. Il sera développé des partenariats avec les sociétés savantes et les universités, le secteur privé, les OSC et les PTF aux national, local, régional et international.

Financement et mobilisation des ressources : Le programme pays appuiera le financement et la mobilisation des ressources pour renforcer la production, l'accès, l'utilisation et la dissémination des données statistiques prenant en compte les VFFF. Elle soutiendra des actions de plaidoyer pour l'accroissement de la part du budget de l'Etat allouée à ces domaines. Il prendra aussi une part active aux actions de plaidoyer auprès des PTF pour les encourager à s'investir davantage dans ces domaines.

Appui à une enquête « IMAGES » International Men and Gender Equality Survey »

Appui technique au processus de collecte, analyse et traitement des données de la PNH et circuit de transmission

Appui à la systématisation de la collecte des données administratives sur les VBG

Modalités d'appui et approche de mise en œuvre

Les modalités d'appui et l'approche de mise en œuvre consisteront essentiellement à :

- Etablir des contrats avec des partenaires d'exécution qui seront sélectionnés par les agences conformément à leurs procédures de gestion
- Fournir un appui conseil et un accompagnement aux partenaires d'exécution à travers les Unités départementales du programme Spotlight (UDPS) qui sont mis en place par les agences dans les quatre départements ciblés
- Développer des synergies et des complémentarités entre les agences et les programmes existants dans les quatre départements
- Veiller à l'implication des bénéficiaires particulièrement des personnes et groupes vulnérables à la mise en œuvre du programme

Leçons apprises

Les rapports disponibles et l'expérience des agences des Nations Unies en matière de production, d'accès, d'utilisation et de dissémination des données statistiques, suivi et évaluation prenant en compte les violences faites aux femmes et aux filles ont permis de relever les principales leçons ci-après :

La majorité des politiques, stratégies, plans, programmes et projets disponibles ne sont pas basés sur des données probantes prenant en compte les violences faites aux femmes et aux filles. Ce handicap demeure un obstacle pour le suivi et l'évaluation.

Le manque de coordination et les faibles capacités des producteurs des données ont des incidences néfastes sur la qualité des données produites. Ce handicap est aggravé par les contraintes institutionnelles qui ne permettent pas à l'IHSI de jouer son rôle d'institution de référence pour garantir la qualité des données.

Les utilisateurs des données notamment les Parlementaires, les OSC, les personnes et les groupes vulnérables ont des capacités limitées en matière d'utilisation des données. Ces faiblesses ne leur permettent pas de participer efficacement au suivi et à l'évaluation des politiques, des programmes et des projets. Ce handicap est perceptible à travers le débat citoyen qui n'est souvent pas alimenté par des données probantes.

La production des données statistiques, du suivi et évaluation sont tributaires du financement des PTF. Cette dépendance financière est un sérieux handicap pour la pérennisation de ces activités.

Stratégies clés pour la pérennisation

La pérennité de la production des données statistiques, du suivi et évaluation prenant en compte les violences faites aux femmes et aux filles sera assurée à travers : **(i)** Leur intégration dans les cadres légaux, les politiques, les stratégies et les plans ; **(ii)** le renforcement des capacités des producteurs et des utilisateurs des données ainsi que des structures en charge du suivi et évaluation ; **(iii)** La mise en place d'une approche novatrice et la soutenabilité du financement domestique de ces activités.

Estimation des bénéficiaires

Méthodologie

La détermination des bénéficiaires se fera à travers deux approches: (i) L'agrégation des organisations touchées directement lors des activités pour la détermination des bénéficiaires directs tels qu'ils ressortissent dans les fiches de suivi ; (ii) La détermination des bénéficiaires indirects (potentiels et réels) par l'agrégation des membres et autres bénéficiaires directs des associations et organisations bénéficiaires directes. Les bénéficiaires indirects incluent les membres de toutes les autres organisations de la société civile bénéficiant des efforts de réseautage, de partage et de gestion des connaissances et autres produits reçus par les bénéficiaires directs. Il s'agit des membres des OSC – PTF – Institutions Publiques – ONG Internationales Etudiants (es) – Chercheurs – Universités – Médias/Journalistes

Tableau des estimations

Nombre indicatif	Direct	Indirect
Femmes	237	464781
Filles	11579	347371
Hommes	57	446555
Garçons	8011	240343
TOTAL	19884	1499050

Stratégie du Pilier 6

Résultat 6 : Les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, y compris ceux représentant les jeunes et les groupes exposés aux multiples et diverses formes de discriminations exercent plus d'influence et font progresser plus efficacement l'agenda sur l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles.

Théorie du Changement

Si les mouvements de femmes et les associations féminines, les OSC et les groupes exposés aux multiples et diverses formes de discriminations y compris le dialogue intergénérationnel disposent des capacités techniques renforcées et s'engagent à promouvoir le dialogue entre eux et les autres partenaires nationaux, à coordonner leur interventions, à mobiliser des ressources, élaborer, mettre en œuvre, faire le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets intégrant les VFFF et la violence familiale ;

Si les mouvements de femmes et les associations féminines, les OSC et les groupes exposés aux multiples et diverses formes de discriminations disposent des capacités techniques renforcées et s'engagent résolument aux niveaux national et local dans la promotion de la redevabilité, les processus de revue et d'évaluation des programmes particulièrement ceux visant l'élimination des VFFF ainsi que dans la conception et l'utilisation des outils de suivi et de veille citoyenne ;

Si les mouvements de femmes et les associations féminines, les OSC et les groupes exposés aux multiples et diverses formes de discriminations sont plus impliqués et s'engagent davantage dans les mécanismes ou les instances de coordination mises en place aux niveaux national, départemental et communal particulièrement ceux concernant les violences faites aux femmes et aux filles et la violence familiale ;

Alors les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, y compris ceux représentant les jeunes et les groupes exposés aux multiples et diverses formes de discriminations exerceront plus d'influence et feront progresser plus efficacement l'agenda sur l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et l'élimination des VFFF.

Parce que le dynamisme, l'engagement et la coordination des interventions des groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, y compris ceux représentant les jeunes et les groupes exposés aux multiples et diverses formes de discriminations sont essentiels pour l'efficacité des actions de plaidoyer et de veille citoyenne. L'implication effective de ces acteurs dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation est également indispensable pour le succès des politiques, des programmes et des projets visant l'élimination des VFFF.

Portée et ampleur du résultat 6

En Haïti, la société civile est caractérisée par une diversité d'associations et de mouvements. L'univers associatif est marqué par une présence remarquable des mouvements de femmes, des associations féminines et féministes qui sont très engagés dans la défense des Droits des femmes. La constitution haïtienne de 1987 plaide pour la représentation de 30% de femmes dans toutes les instances de décision. On note également la présence des organisations de jeunesse qui interviennent dans plusieurs secteurs. Cependant, l'efficacité de la société civile est limitée par un ensemble de situations sus évoquées, qui érodent sa capacité à être un acteur décisif des processus de transformation qualitative et pérenne de la société. La portée du résultat 6 se comprend **premièrement** dans le caractère structurant et exhaustif des actions et offres prévues au bénéfice des organisations du mouvement féminin. En effet, il convient de préciser que les interventions concernent les 03 composantes nécessaires à la structuration de la société civile notamment le renforcement des capacités organisationnelles, le renforcement des capacités d'action collective ; le renforcement des capacités de redevabilité et de plaidoyer ; **Secondement**, par le nombre et la taille des bénéficiaires qui couvrent l'ensemble des 52 communes du programmes (réparties dans les 04 départements) Du point de vue de l'impact, les groupes de défense des droits des femmes et les organisations de la société civile, y compris ceux représentant les jeunes et les groupes exposés aux multiples et diverses formes de discriminations exerceront plus d'influence et feront progresser plus efficacement l'agenda sur l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes et l'élimination des VFFF à l'horizon 2026.

Groupes cibles et zones géographiques

Les groupes cibles qui vont être bénéficiaires du programme seront principalement les OSC actives dans la défense des droits des femmes et des jeunes filles ainsi que les groupes exposés aux formes croisées de violences. On peut citer :

- Les associations des femmes et des filles
- Les associations de jeunes
- Les associations de personnes handicapées
- Les associations des femmes vivant avec les VIH
- Les associations de défense des droits humains
- Les réseaux et plates formes
- Les organisations de l'économie sociale et solidaire
- Les associations des minorités sexuelles

Focus du soutien et interventions transformationnelles

Pour contribuer à la réalisation de ce résultat, le programme pays mettra en œuvre les interventions transformationnelles suivantes :

Appui à la Structuration des organisations féminines et des groupes exposés aux formes croisées de discriminations.

- Le développement organisationnel
- La promotion d'alliances stratégiques avec d'autres secteurs: associations de médecins, psychologues, sociologues, chambre de commerce, enseignants...
- Le renforcement des capacités des institutions et organisations récipiendaires visant à les rendre autonomes en soutenant l'Agenda féministe et des initiatives d'autonomisation économiques des organisations
- Le management associatif incluant la capacité de planification stratégique, de plaidoyer et de de mobilisation des ressources, de capacité d'action collective, de recherche opérationnelle
- La mise en place d'un mécanisme d'auto défense des associations féminines
- Le soutien à un état des lieux du mouvement féministe afin de dégager des points nécessaires à la construction d'une synergie
- L'appui à l'organisation des activités de promotion des droits des femmes en milieu communautaires
- La création d'espaces au sein du mouvement des femmes en encourageant le dialogue intergénérationnel au sein des OSC sur l'égalité de genre et l'élimination des VFFF, en vue de la participation et de l'engagement des jeunes et en particulier des jeunes femmes

Développement d'une dynamique de synergie et de mutualisation des acteurs des mouvements féminins dans leurs diversités et centres d'intérêts à travers:

- Le soutien à la création de réseaux /plateformes /coalitions de groupements de femmes
- La création d'espaces d'échange permettant aux femmes de s'exprimer et de renforcer leurs capacités à travers la promotion des valeurs féministes, la formation sur des thèmes divers (droits, compétences de vie, nutrition, gestion financière...) et les loisirs
- Le renforcement de la Concertation nationale entre les acteurs d'une part, et entre eux et les pouvoirs publics et les leaders communautaires d'autre part
- La mise en place d'un fonds de soutien mutuel dans les cas d'urgence
- Le soutien à l'intégration d'organisations représentant les jeunes et d'autres groupes marginalisés confrontés à des formes de discrimination croisées dans des coalitions et des réseaux de groupes et de la société civile travaillant sur les VFFF ;

Appui à la participation efficace de la société civile féminine dans les mécanismes de redevabilité nationale et locale pour évaluer la prise en compte des VFFF à travers :

- Le soutien à la participation des mouvements féminins à l'Examen Périodique Universel
- Le soutien à la participation des mouvements féminins et féministes à l'évaluation de la CEDEF et du Plan d'Action de Beijing
- L'organisation d'une conférence mondiale sur les violences familiales sous le haut patronage du Président de la République

Modalités d'appui et approche de mise en œuvre

Les modalités d'appui et l'approche de mise en œuvre consisteront essentiellement à:

- Etablir des contrats avec des partenaires d'exécution qui seront sélectionnés par les agences conformément à leurs procédures de gestion

- Fournir un appui conseil et un accompagnement aux partenaires d'exécution à travers les Unités départementales du programme Spotlight (UDPS) qui sont mis en place par les agences dans les quatre départements ciblés
- Développer des synergies et des complémentarités entre les agences et les programmes existants dans les quatre départements
- Veiller à l'implication des bénéficiaires, particulièrement des personnes et groupes vulnérables à la mise en œuvre du programme

Leçons apprises des programmes antérieurs

Le Programme de renforcement des organisations de la société civile financé par l'UE a permis de fournir des informations sur la dynamique de la société civile en Haïti notamment, la société civile féminine, qui ont permis de renseigner l'orientation globale et la détermination des acquis du pilier 6.

Les activités de plaidoyer menées par le mouvement des femmes ont été déterminantes pour les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et de lutte contre les VFFF, notamment les réalisations relatives aux modifications et à l'adoption de lois et de politiques ainsi que le développement et à la mise en œuvre de programmes et d'initiatives en matière de prévention et d'intervention. Le mouvement des femmes a également joué un rôle déterminant dans le plaidoyer en faveur de l'obtention de subventions gouvernementales pour la fourniture de services aux survivantes des VFFF et pour le plaidoyer en faveur de réfugiés entièrement soutenus et gérés par l'État.

Le mouvement des femmes a traditionnellement incorporé le soutien et le militantisme des hommes, et il a largement contribué à soutenir une nouvelle vague d'hommes s'organisant de manière indépendante et en partenariat avec les femmes pour lutter contre les VFFF et réaliser un programme d'égalité des sexes.

Le mouvement des femmes a toujours fait preuve d'un partenariat solide avec les gouvernements. Les représentants de la société civile font souvent partie des délégations gouvernementales, des comités directeurs interministériels et d'autres organes de contrôle.

Un nouvel activisme dirigé principalement par des jeunes femmes et hommes, souvent fondé sur l'utilisation des médias sociaux, peut avoir un impact significatif sur la sensibilisation et le discours sur les VFFF.

Stratégies clés de pérennisation

La pérennisation des résultats et des interventions du programme pays sera assurée à travers les principales stratégies suivantes :

- L'institutionnalisation et la budgétisation des cadres de dialogue entre organisations du mouvement féminin ; et entre ces mouvements et le MCFDF d'autre part
- Institutionnalisation de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) vis-à-vis des associations féminines et les organisations à base communautaire
- Création et mise en place d'un mécanisme d'autofinancement d'un répertoire électronique des bénéficiaires directs (associations de femmes, jeunes, hommes) du résultat 6 pour assurer leur visibilité institutionnelle et les échanges utiles autour des questions d'intérêt commun.

Répartition des bénéficiaires

Méthodologie

La détermination des bénéficiaires se fera à travers deux approches: (i) L'agrégation des organisations touchées directement lors des activités tels qu'ils ressortissent dans les fiches de suivi des activités; (ii) La détermination des bénéficiaires indirects (potentiels et réels) par l'agrégation des membres et autres bénéficiaires directs des associations et organisations bénéficiaires directes. Les bénéficiaires indirects incluent les membres de toutes les autres organisations de la société civile bénéficiant des efforts de réseautage, de partage des connaissances et autres produits reçus par les bénéficiaires directs.

Tableau des estimations

Nombre indicatif	Direct	Indirect
Femmes	14000	28000
Filles	4200	8400
Hommes	160	320
Garçons	150	3000
TOTAL	18510	39720

V. Alignement sur les ODD et les cadres nationaux de développement

Les six piliers du programme pays Spotlight sont alignés sur les priorités en matière d'égalité des sexes définies dans le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), sur l'effet 3 du Cadre de Développement Durable (CDD) 2017 - 2021, et sur les ODD et cibles priorisées par le gouvernement haïtien, particulièrement les ODD 5 et 16.

En ce qui concerne particulièrement les ODD, le Programme Spotlight, à la faveur de son approche holistique et intégrée (interrelation entre les 6 piliers d'intervention pour un changement transformationnel), est parfaitement en phase avec la dimension multisectorielle de l'agenda durable 2030, qui prône également un équilibre entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. De surcroît, l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles constitue un des leviers fondamentaux pour assurer une pleine participation des femmes aux efforts nationaux pour l'accélération des progrès vers l'atteinte des ODD. Le Programme Spotlight prêter une attention particulière aux 9 ODD et 36 cibles priorisées par le gouvernement haïtien, à savoir les ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 13 et 16. Ainsi, le programme est conçu comme une opportunité pour les agences du système des Nations Unies et l'Union européenne de soutenir les efforts de l'État haïtien en vue de l'atteinte des ODD d'ici 2030.

Le Programme pays Spotlight vise à contribuer à l'atteinte de l'ODD 5. En effet, les activités prévues dans le pilier 6 relatives au renforcement des associations féminines permettront de valoriser et renforcer leur contribution à la mise en œuvre de l'agenda 2030 dans le pays, particulièrement à l'ODD 5. D'un point de vue global, la réussite du Programme aura une incidence sur l'atteinte de l'ODD 1 sur la réduction de la pauvreté. En rapport à l'ODD 16 (Paix et Justice), le programme envisage des actions de renforcement des capacités des institutions nationales et territoriales, notamment sur les piliers 1 et 2. En rapport aux ODD 3 (Bonne santé et bien-être) et 4 (Éducation de qualité), le programme développera des actions de sensibilisation visant notamment à combattre des idées reçues socioculturelles favorables à la violence à l'égard des femmes et des filles et améliorera la prestation de services à travers les piliers 3 et 4. La promotion des droits des femmes et des filles ainsi que l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles contribueront à la croissance économique du fait qu'elles auront davantage accès aux ressources, à l'éducation et à des meilleurs emplois (ODD 8). Le focus du Programme sur le principe du leave no one behind, aura une contribution significative sur l'atteinte de l'ODD 10 relatif à la réduction des inégalités.

Finalement, le programme s'inscrit entièrement dans le renforcement du partenariat mondial pour le développement (ODD 17), à travers, d'une part, la recherche de partenariats efficaces multi acteurs (gouvernement national, gouvernements locaux, société civile, secteur privé, entre autres) pour combattre le fléau de la VFFF et, d'autre part, à travers les efforts qui seront déployés dans le cadre d'une mobilisation de ressources afin de permettre la démultiplication de l'expérience Spotlight dans les autres départements du pays lors d'une deuxième phase du programme.

Le PSDH a fait de l'égalité des sexes l'une des priorités du pilier de la refondation sociale dont les programmes y afférents prévoient les actions majeures suivantes :

- Mettre en œuvre la Politique d'égalité femmes-hommes (liée au Pilier 2 de Spotlight) ;
- Continuer à adapter le cadre juridique pour assurer une meilleure protection des droits des femmes (Pilier 1)
- Assurer la production et la diffusion d'informations sur l'égalité des sexes (Pilier 5) ;
- Renforcer la participation des femmes au plaidoyer et au processus décisionnel pour faire progresser leurs droits (liée au Pilier 6 et à la démarche transversale adoptée par Spotlight en matière de participation de la société civile) ; et
- Prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles (liée au Pilier 3 et à l'objectif global du programme).



Spotlight Initiative

To eliminate violence
against women and girls

- Le CDD 2017-2021 prévoit des interventions clés qui sont conformes aux priorités susmentionnées. Le programme contribuera à la réalisation des résultats du CDD 2017 - 2021 ci-après :
- Renforcer l'intégration de l'égalité des sexes dans la législation, la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation nationales ;
- Mettre en œuvre des mesures pour améliorer la participation des femmes à la prise de décision; et
- Intégrer l'égalité des sexes dans les réponses aux défis du changement climatique, des catastrophes naturelles et des crises humanitaires.

VI. Gouvernance

La gouvernance du programme pays sera assurée, de concert avec les autorités de l'État, par les principaux organes suivants : le comité de pilotage, le comité de coordination technique national, les comités de coordination départementaux, le groupe de référence des OSC.

Comité de Pilotage (CoPil)

Le Comité de pilotage (CoPil) du programme pays est le plus haut organe de la structure de gouvernance du programme pays. Il assure l'orientation stratégique, la supervision fiduciaire, la gestion et la coordination du programme. **Le CoPil sera co-présidé par le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et par le Coordonnateur résident (CR) des Nations Unies.** Le CoPil du programme pays Spotlight s'assurera de la coordination et de la cohérence avec les autres programmes du SNU, notamment le *Fonds pour la consolidation de la paix (PBF)* et le *Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine (HSTF)* afin de permettre des synergies programmatiques entre les programmes conjoints. En vue d'assurer l'alignement du travail du CoPil sur les principes de responsabilité, de consensus et d'appropriation, quelques ministères clés vont figurer parmi les membres permanents du CoPil, notamment: le Ministère de la condition féminine et des droits de la femme, le ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST); le ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP); le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP); le ministère de l'éducation et le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT).

Les représentants des délégations départementales du Sud, de l'Ouest, du Nord-Est et de la Grande Anse, feront également partie des membres permanents afin que le programme pays soit administré et coordonné de manière efficace, décentralisée et en collaboration avec les départements ciblés.

L'ambassadeur de la délégation de l'Union européenne en Haïti sera un membre permanent du CoPil et jouera un rôle clé dans la gestion et la coordination nationale du programme. En outre, le CoPil comprendra la Représentante de l'ONU Femmes, le Représentant résident du PNUD, le Représentant de l'UNFPA et la Représentante de l'UNICEF. Enfin, pour assurer l'implication active de la société civile dans le pilotage stratégique du programme, et tel que prescrit par les directives de l'Initiative Spotlight d'assurer une représentation minimale de 20% aux OSC, quatre membres des OSC ayant une solide expérience dans le domaine de la lutte contre les VFFF seront nommés par le Groupe de référence national de la société civile pour participer de façon permanente au CoPil.

Selon les points inscrits à l'ordre du jour, les représentants des établissements universitaires/de recherche, des communautés locales, du secteur privé, des États membres de l'Union européenne et/ou d'autres partenaires de développement engagés dans les efforts de la lutte contre la VFFF pourront être invités à participer comme observateurs aux réunions du CoPil.

Le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies assurera la fonction du secrétariat du CoPil.

L'objectif principal du CoPil sera de guider et superviser la mise en œuvre du programme pays en assumant les rôles et responsabilités suivants :

- Assurer une communication et une coordination appropriées du programme pays
- Appuyer la mise en œuvre sur une base participative du programme pays, conformément aux priorités nationales, en cohérence avec le CDD 2017 - 2021 et aux priorités de l'Union européenne
- Examiner et approuver les plans de travail annuels du programme, examiner les résultats au niveau des produits, et ajuster les modalités de mise en œuvre, le cas échéant ;
- Examiner et approuver le Cadre de suivi et évaluation du programme pays et les plans annuels de suivi et évaluation ;
- Examiner et approuver les rapports annuels et semestriels de mise en œuvre du programme pays
- Examiner et approuver tous les rapports d'évaluation ;



Spotlight Initiative

To eliminate violence
against women and girls

- Approuver toute révision programmatique ou budgétaire (seulement les révisions inférieures à 25 % de la valeur du budget) dans les limites du document de programme ;
- Examiner et approuver les stratégies de gestion des risques et s'assurer que le programme gère et atténue les risques de manière proactive ;
- Promouvoir de discussions sur les bonnes pratiques et leçons apprises de la mise en œuvre du programme pays dans une perspective de passage à l'échelle de l'approche Spotlight dans d'autres territoires du pays ;
- Gérer les relations avec les parties prenantes au niveau national.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Les termes de référence du CoPil seront soumis le Comité de pilotage pour approbation lors de sa première réunion. Toutes les réunions du CoPil feront l'objet d'un procès-verbal. Les décisions et les points d'action convenus seront communiqués au Comité national de coordination technique, au Groupe de référence national de la société civile et aux autres parties prenantes par le secrétariat du CoPil.

Comité de coordination technique national (CCT)

Un comité national de coordination technique (CCT), composé d'un nombre réduit de membres, sera également créé dans le but de servir de mécanisme de coordination plus rapide pour la gestion du programme pays. Le CCT sera chargé d'assurer la coordination et la cohérence pendant la mise en œuvre du programme, l'accent étant mis sur la coordination générale dans les six piliers. Il supervisera la gestion opérationnelle du programme et interviendra dans la recherche active et la proposition de solutions face à des goulots d'étranglements identifiés au cours de la mise en œuvre. Sur la base de sa connaissance approfondie de l'état d'avancement du programme et des enjeux, le CCT préparera des recommandations à soumettre au CoPil.

Le CCT sera co-présidé par le ministère de la condition féminine et des droits de femme et par la Représentante résidente de l'ONU FEMMES. Le CCT comprendra un représentant du bureau de Coordinateur Résident des Nations Unies, les quatre agences récipiendaires, les leads des groupes résultats et du groupe données, suivi et évaluation des Nations Unies, un représentant de l'Union européenne et des représentants nommés du groupe de référence de la société civile, qui constitueront au moins 20% du comité.

Selon les points de l'ordre du jour, les représentants des autres ministères ou collectivités territoriales impliqués, des établissements universitaires/de recherche, du secteur privé et/ou d'autres partenaires de développement engagés dans les efforts de la lutte contre la VFFF pourront être invités à participer comme observateurs aux réunions du CCT.

Le CCT se réunira au moins deux fois par an. **La fonction de secrétariat du Comité sera assurée par le Bureau du Coordonnateur Résident.** Les rôles et responsabilités du CCT consisteront à :

- Fournir une direction et une orientation technique en matière de planification, de conception, de mise en œuvre, et servir de point de référence pour une vue d'ensemble complète de la réalisation des objectifs et des résultats du programme;
- Coordonner et suivre la mise en œuvre en étroite collaboration avec les groupes résultats du CDD et le groupe données, suivi et évaluation des Nations Unies, les trois comités de coordination départementaux (CCD) afin d'assurer une harmonisation des stratégies d'intervention, d'identifier les obstacles potentiels et de proposer des solutions à l'avancement du programme en vue d'obtenir des résultats significatifs et concrets aux niveaux national et local;
- Établir des liens et une intégration effective entre les six domaines de résultats, y compris les questions intersectorielles et conformément aux principes et approches programmatiques des Nations Unies, en particulier le principe de l'inclusion;
- Développer la collaboration avec d'autres programmes et initiatives pertinents afin d'améliorer les synergies et d'harmoniser les mesures visant l'élimination des VFFF;
- Maintenir des liens étroits avec d'autres forums de partenaires au développement travaillant sur l'égalité entre les sexes (tels que le Groupe PTF sur l'égalité de Genre et le Groupe thématique Genre des Nations Unies) pour assurer une plus grande cohésion et le développement de synergies;
- Préparer en étroite collaboration le Bureau du Coordonnateur Résident l'ordre du jour des travaux de la CoPil,
- Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources et fournir un appui au Bureau du Coordonnateur résident pour l'identification d'opportunités de financement et de partenariats.

Les termes de référence du CCT seront rédigés pour examen lors de sa première réunion et soumis pour approbation par le CoPil.

Comités de coordination départementaux (CCD)

Au niveau départemental, et en concertation avec les autorités territoriales, des comités techniques de coordination départementale seront mis en place pour la coordination opérationnelle du programme pays. Ces comités auront fondamentalement pour mission de :

- S'assurer que l'ensemble des actions préconisées par le programme pays sont alignées sur les priorités de développement des départements concernées ;
- Favoriser une large et active participation de l'ensemble des forces vives du territoire dans la mise en œuvre de l'initiative Spotlight ;
- Faciliter l'intersectorialité du programme à travers la participation des principales Directions Départementales des Ministères concernés ;
- Identifier des solutions aux goulots d'étranglements liés à la mise en œuvre des activités au niveau territorial, de sorte à proposer des solutions opérationnelles applicables immédiatement, et de promouvoir la recherche de synergies et de complémentarités avec d'autres initiatives présentes dans le territoire.

Le Comité de coordination départementale sera présidé par le Délégué Départemental, qui est le représentant de l'État au niveau territorial. La Direction Départementale du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe assurera le secrétariat exécutif, avec l'appui d'une des Agences des Nations Unies présentes dans le département. Le CCD devra se réunir sur une base trimestrielle. Il pourra néanmoins se réunir à tout moment sur convocation de son président, si les circonstances liées à la gestion opérationnelle du programme sur le plan local, l'exigent.

Le CCD élaborera des compte-rendu de réunions, qui seront transmis au comité technique de suivi national, ce qui permettra d'avoir une vision d'ensemble et une plus grande cohérence de la mise en œuvre de Spotlight dans les différents départements du pays.

Une liste non exhaustive des membres du CDD serait comme suit :

- 1 représentant de la Délégation Départementale
- 1 représentant de la Direction Départementale du MPCE
- 1 représentant de la Direction Départementale du MCFDF
- 1 représentant de la Direction Départementale du MASP
- 1 représentant de la Direction Départementale du MSPP
- 1 représentant de la direction départementale de l'IBESR
- 2 représentants de la société civile organisée (organisations relais du Spotlight)
- 1 représentant de la chambre de commerce départementale
- 1 représentant de l'Université Publique en Région
- 1 représentant du PNUD
- 1 représentant d'UNICEF
- 1 représentant de l'UNFPA
- 1 représentant d'ONU Femmes

Groupe de référence de la société civile (GRSC)

Compte tenu du rôle crucial de la société civile pour le succès du programme pays et pour une meilleure reddition des comptes, un Groupe de référence de la société civile (GRSC) servira de mécanisme institutionnel pour fournir des conseils et plaider en faveur de la réalisation des résultats escomptés du programme de pays. Le GRSC fournira une plate-forme commune de plaidoyer pour l'action. Le GRSC sera constitué conformément au principe de « **Ne laisser personne derrière** » en vue de garantir la représentation des groupes de femmes les plus marginalisés tels que les femmes et les filles vivant avec un handicap, les femmes et les filles vivant dans des communautés rurales, les femmes et les filles vivant avec le VIH/SIDA, les personnes LGBTI et toute autre catégorie pertinente dans le contexte national.

Dans la perspective du renforcement des capacités nationales et d'une meilleure appropriation des efforts du Programme Spotlight, les organisations nationales et particulièrement locales seront priorisées pour faire partie intégrante de ce groupe de référence de la société civile. Les Termes de référence fourniront des détails sur la représentativité du GRSC, ainsi que sur les mécanismes de redevabilité vis-à-vis d'autres

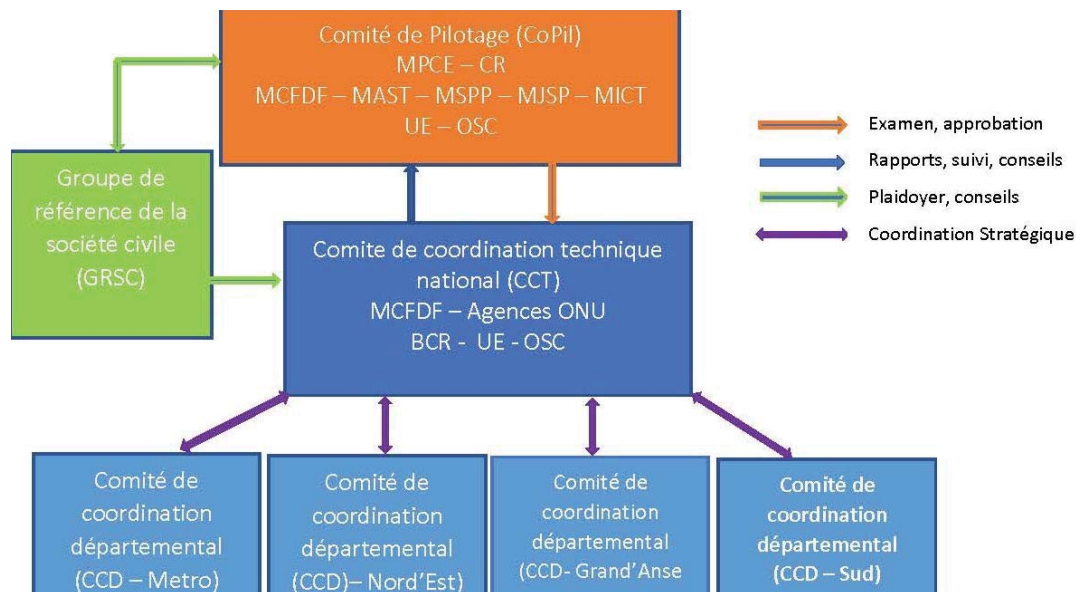
organisations de la société civile. Les termes de référence devront prévoir également des mesures concrètes pour la gestion de conflits d'intérêts potentiels auprès de certains des membres appartenant à des organisations de la société civile. En effet, au-delà de ce rôle d'appui conseil qui est attendu, ces membres pourraient se retrouver également comme organisations éligibles pour la mise en œuvre de certaines des activités du programme.

En collaboration avec le comité national de coordination technique, le GRSC participera activement au pilotage technique, à la mise en œuvre et au suivi du programme pays. Le GRSC veillera à l'appropriation de l'initiative par les partenaires nationaux et collaborera avec les comités de coordination ministériels et nationaux et l'équipe de mise en œuvre du programme pays pour lancer et suivre l'initiative Spotlight. Le GRSC aura aussi pour rôle de :

- Donner des conseils sur les questions actuelles liées à l'élimination des VFFF, y compris la violence familiale, aux niveaux national et local, ainsi que sur l'orientation stratégique du programme pays et les questions stratégiques pertinentes ;
- Collaborer avec le CCT sur les initiatives de plaidoyer et de communication ainsi qu'au dialogue politique, notamment en soutenant la visibilité et la promotion des objectifs du programme pays aux niveaux national et local ;
- Appuyer les efforts de diffusion des messages du programme Spotlight sur l'élimination des VFFF auprès du public, aux niveaux national et communautaire, en particulier auprès des groupes marginalisés, des jeunes et des médias ;
- Servir d'espace interactif et de forum de dialogue ouvert pour les groupes et les réseaux qui travaillent à l'élimination des VFFF, y compris sur les développements, tendances et risques mondiaux, régionaux, nationaux et locaux liés à ces travaux ;
- Engager à intervalles réguliers des consultations plus larges avec les groupes et réseaux de la société civile, afin de les mettre à jour et de solliciter des contributions sur le programme pays ;
- Fournir des informations en retour au CCT (y compris par le biais d'un rapport annuel de suivi) sur la mise en œuvre du programme pays ainsi que des conseils pour relever les défis.

En attendant la mise en place du GRSC permanent lors du démarrage effectif du programme Spotlight, un groupe intérimaire de la société civile a été constitué dans le but d'accompagner les efforts de formulation du programme pays. Ainsi, à la suite d'un atelier multi acteurs de concertation avec la société civile le 19 juin 2019, 15 membres appartenant à des organisations de la société civile ont été élus par les représentants des OSC présents à l'atelier pour siéger au sein de ce groupe consultatif intérimaire. Afin de s'assurer d'une bonne représentation de toutes les catégories d'OSC présentes dans le pays et ciblées en priorité par Spotlight, et pour tenir compte des principes de diversité, une répartition des postes a été décidé d'un commun accord avec la société civile comme suit : 3 membres appartenant à des mouvements des femmes en général ; 1 membre représentant une organisation de défense des droits des personnes avec handicap ; 1 membre appartenant à une organisation rurale de la société civile ; 1 membre pour un représentant d'une organisation locale de base ; 1 membre issu d'une organisation de travailleurs ou syndicats ; 1 membre émanant d'une organisation de jeunes engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ; 1 membre appartenant à une organisation de défense des droits sexuels et de la reproduction ; 1 membre issu d'une organisation de défense des droits des personnes vivant avec le VIH ; 1 membre d'une organisation d'hommes/garçons engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes ; 1 membre d'une organisation de défense des droits des personnes LGBTI, 3 membres d'organisations internationales intervenant dans ce secteur. Ainsi, sur 15 membres, 12 proviennent d'organisations locales ou nationales, conformément à l'objectif de renforcement des capacités d'organisations haïtiennes de la société civile.

Aperçu de la structure de gouvernance



VII. Redevabilité

La redevabilité est un des principes programmatiques des Nations Unies qui sont aux fondements de l'approche « Unis dans l'action ». Elle figure parmi les directives de la réforme des Nations Unies particulièrement des nouvelles dispositions du système du Coordonnateur Résident. La réforme prône le renforcement du rôle du Coordonnateur Résident qui est garant de la cohérence des interventions des Nations Unies qui devrait permettre de minimiser leurs coûts de transaction et de maximiser leur impact. L'Initiative Spotlight accorde une attention particulière à cette orientation stratégique de la réforme.

Responsabilités et redevabilité du Coordonnateur Résident

La responsabilité de l'ensemble du Programme incombe au coordonnateur Résident qui dispose de l'autorité décisionnelle. Il donne l'orientation stratégique globale et assure la supervision de la mise en œuvre de l'ensemble programme pays. Selon les termes de la gouvernance du programme, il est co-président du Comité de Pilotage, instance suprême chargé de l'orientation stratégique, de la supervision fiduciaire, la gestion et la coordination, et assure la coordination entre les différentes parties prenantes, à savoir le Gouvernement, les Agences récipiendaires, l'Union européenne et la société civile. Le Coordonnateur Résident est aussi responsable de la mobilisation des ressources et de la visibilité du Programme au niveau national et international. Il a un pouvoir de décision sur toutes les étapes de la programmation et de mise en œuvre du programme y compris l'approbation du document de programme pays et les plans de travail, la confirmation des agences d'exécution et les agences lead et soumet le Programme pays à l'Initiative Spotlight au niveau international. Il facilite la collaboration avec les Agences des Nations Unies, chargées de l'exécution du Programme, les parties prenantes gouvernementales, l'Union Européenne, et le groupe de Référence pour la mise en œuvre efficace du Programme.

La redevabilité globale de la mise en œuvre du programme Spotlight étant dévolue au Coordonnateur Résident, ainsi que l'orientation stratégique, la supervision et la coordination des efforts de plaidoyer et de mobilisation de ressources, il est important de garantir un appui technique au RCO pour lui permettre de répondre aux objectifs escomptés. Le RCO conseillera le Coordonnateur Résident sur la mise en œuvre du Programme, le plaidoyer de haut niveau, la mobilisation de ressources et assurera la préparation technique des travaux du Comité de pilotage et du Comité technique du Programme. Le RCO travaille en étroite collaboration avec l'ONU FEMMES qui assure le lead technique du programme. Il assurera le contrôle de

qualité des plans de travail annuels et des rapports spécifiques qui seront produits par les agences récipiendaires. Il supervisera la production du rapport global de suivi du programme pays. Il coordonnera la préparation et la réalisation des évaluations. ONU FEMMES veillera à la cohérence technique du programme pays au niveau de la mise en œuvre. L'ONU FEMMES apportera un appui technique au RCO pour la production du rapport global et la réalisation des évaluations.

Il convient de signaler que dans les départements ciblés, il sera mis en place les Unités départementales du programme Spotlight (UDPS) qui appuieront les agences des Nations Unies dans la mise en œuvre des activités en vue de garantir la cohérence des interventions. Les UDPS seront supervisées par les agences. Elles travailleront en étroite collaboration avec les partenaires d'exécution qui auront établi des contrats avec les agences. Les partenaires d'exécution bénéficieront de l'appui technique et l'accompagnement des agences et des UDPS. L'organisation et le fonctionnement des UDPS seront précisés dans des Termes de référence spécifiques.

En définitive, le Coordonnateur Résident est redevable au Secrétariat General pour l'ensemble de la conception, la mise en place, la mise en œuvre, et le rapportage des programmes du pays tout en s'assurant de l'appropriation nationale au niveau le plus élevé, de la durabilité des résultats, de l'apport de ressources complémentaires, et de l'engagement avec les partenaires et les parties prenantes clés.

Responsabilités et redevabilité des agences récipiendaires

Les chef(fe)s des agences sont redevables envers le Coordonnateur résident pour l'atteinte des résultats programmatiques et financiers au niveau du pays. Cette redevabilité est mutuelle entre les chef(fe) des agences.

ONU Femmes, en se basant sur une expertise mondiale unique en matière de la lutte contre les VFF, joue un rôle clé en Haïti en tant que partenaire du Ministère de la Condition féminine et des Droits Humains, et d'autres départements sectoriels (sécurité, justice, éducation) dans le domaine de la lutte contre les VFF, y compris la violence familiale notamment les violences des partenaires intimes, en renforçant leurs capacités techniques et programmatiques concernant l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre législatif et politique renforcé, l'échange et la participation de la société civile et la budgétisation sensible au genre.

Sur la base de son mandat, ONU Femmes maintient également un partenariat fort avec les organisations et mouvements féminins de la société civile Haïtienne et de défense des droits de la femme pour promouvoir leur participation aux cadres normatifs mondiaux et nationaux afin de mettre fin aux VFF et de promouvoir les droits de la femme. ONU Femmes encourage ces mouvements par des initiatives d'autonomisation, de renforcement des capacités et d'aide à la formation de réseaux pour faire en sorte que les voix des femmes soient entendues, influentes et tout aussi efficaces dans la prise de décisions et l'orientation au niveau local et national.

ONU Femmes investit 3 millions de dollars par an exclusivement dans la lutte contre les VBG et l'autonomisation des femmes. Elle finance à cet égard la mise en œuvre du Plan National 2017-2027 de lutte contre les violences envers les femmes. Dans la même perspective, elle engage des programmes innovants qui impliquent spécifiquement les jeunes, les hommes et les artistes dans la prévention des VFFF et qui visent le changement des normes, attitudes et comportements sociaux, tout comme elle finance la mise en œuvre. Elle justifie pour toutes ces initiatives d'un taux cumulé d'exécution opérationnelle supérieur à 80%/an. Dans son approche inclusive, ONU Femmes travaille avec les leaders communautaires et a établi des plateformes multi-acteurs au niveau communautaire afin de les mobiliser contre les VFFF. Les approches basées sur l'utilisation des médias sociaux et de proximité en langues locales font partie intégrante de ses programmes. ONU Femmes a une expérience substantielle en matière de réalisation de grands projets conjoints à Haïti.

À travers sa présence dans la quasi-totalité des départements du pays, elle met à disposition son expertise et celle de ses partenaires pour catalyser des avancées dans la prévention et la réponse aux VBG. Ses cibles épousent le large éventail des sous-groupes sociaux souffrant de violences et affections liées à leur statut social. Stratégiquement, elle se positionne prioritairement dans le plaidoyer en vue des réformes juridiques et politiques, des actions de mobilisation sociale et communautaire en vue de la prévention des violences et de structuration des OSC, qui sont ses relais auprès des bénéficiaires. Elle se positionne efficacement dans le soutien et le renforcement des capacités des institutions publiques sur la PBSG, et

l'animation des cadres de concertation.

L'Initiative Spotlight bénéficiera de l'expertise globale et de l'expérience de longue date de l'**UNICEF** en Haïti dans les domaines de la protection de l'enfance, de la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre, de l'éducation y compris l'éducation parentale, du plaidoyer et de la communication, et de la sensibilisation et la mobilisation communautaire. UNICEF Haïti s'appuie sur une équipe de 95 staffs avec une présence physique à Port-au-Prince, Les Cayes, Cap Haïtien, Gonaïves et Hinche. En 2018, UNICEF Haïti a mobilisé US\$34.7 millions dont des fonds pour prévenir et répondre aux violences faites aux filles et garçons et pour renforcer la sécurité et la protection des bénéficiaires de l'UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre contre l'exploitation et les abus sexuels. UNICEF Haïti travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement notamment le Ministère des Affaires Sociales et du Travail, l'Institut du Bien Être Social et de Recherche et le Ministère de la Justice et Sécurité Publique, la communauté des bailleurs, et les organisations de la société civile afin d'améliorer le cadre législatif et institutionnel en faveur des enfants, la prise en charge des enfants vulnérables et la prévention des violences à leur égard, et la sensibilisation des parents, des enfants et des jeunes.

L'UNFPA de par son mandat appuie stratégiquement Haïti en visant un double objectif de renforcement des capacités du gouvernement et de la société civile et renforcer le processus de consolidation du nexus (développement et humanitaire auprès des partenaires). Son plan stratégique global 2018-2021 vise à assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, tout en adressant la santé et les droits en matière de sexualité et droits reproductifs pour atteindre d'ici 2030 ses trois objectifs transformateurs : zéro décès maternels évitables, zéro violence basée sur le genre et pratiques néfastes, zéro besoin en planification familiale non satisfaits. Avec ses 46 staffs, il appuie le Gouvernement (MSPP, MCFDF, MJSAC, MPCE, MICT...) pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques nationales, la Société Civile (GHESKIO, CPFO, URAMEL, HAGN...) dans six Départements avec une enveloppe totale de \$18.000.000 en 2018.

De façon spécifique :

- L'UNFPA appuie le gouvernement pour le renforcement de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive à l'échelle des politiques nationales (contribution active au développement du nouveau Plan national Stratégique Santé de la Reproduction 2017-2022) mais également de la mise en œuvre de celui-ci avec trois grands objectifs stratégiques à savoir la réduction de la mortalité maternelle, l'augmentation du pourcentage des besoins non satisfaits en planification familiale et la diminution des grossesses précoces. Pour combler le déficit élevé de personnel qualifié en santé de la reproduction particulièrement pour la prise en charge des cas de viol, du personnel Sage femmes, infirmières, gynécologues sont déployés dans les institutions sanitaires et au niveau communautaire à travers des stratégies avancées de cliniques mobiles et visites à domicile en lien avec le MSPP.
- L'UNFPA a une expérience avérée dans la prise en charge des VBG notamment par l'établissement de 24 Unités VBG au sein de six institutions de santé en renforçant la capacité des prestataires par la mise à disposition d'intrants pour le suivi médical, le support psychosocial et économique des survivantes. Le MCFDF en tant qu'acteur clé bénéficie de renforcement de capacités tant au niveau central que dans les coordinations départementales et d'un appui technique en particulier en vue de la vulgarisation et de la mise en œuvre de la Politique Egalité Femmes Hommes (EFH) 2014-2034, du Plan d'Action National EFH 2014-2020 et du Plan national stratégique de lutte contre la violence envers les femmes 2017-2027 et pour l'élaboration des rapports de suivi des accords internationaux connexes (CEDEF, EPU).
- Un renforcement institutionnel est garanti aux associations de femmes et de jeunes pour améliorer leur capacité de sensibilisation dans les écoles et en milieu communautaire sur des thématiques liées au mandat de l'UNFPA. La prévention des grossesses précoces par la mise en place des « espaces sûrs », les espaces des filles communautaires sont autant d'actions communautaires clés pour rapprocher les services des communautés les plus reculées du pays. Ce travail se fait de manière transversale avec une promotion de l'éducation et de l'information des femmes et des filles particulièrement dans les communautés pour que leurs choix soient éclairés en ce qui concerne leur santé.
- Ses activités de plaidoyer, au Parlement en particulier, visent le soutien à la réglementation de la profession et la pratique sage-femme ; la Promotion du rôle de la femme dans la Paix et le Développement ; la voix des femmes vers un dialogue inter-haïtien inclusif et constructif.
- UNFPA appuie l'IHSI en renforçant les capacités nationales dans la production et l'analyse des données quantitatives et qualitatives. Un appui considérable a été donné au MCFDF et au MSPP



Spotlight Initiative

To eliminate violence
against women and girls

pour la mise en place d'une base de données nationale sur les VBG, ce même travail est poursuivi avec les prestataires de services pour une harmonisation de la collecte, de l'analyse et de la gestion des données.

- En situation humanitaire, l'UNFPA demeure un partenaire incontournable en tant que lead des aspects VBG pour la mise en œuvre du Dispositif Minimum d'Urgence et la prise en charge des cas de viols ainsi que son appui technique et financier aux acteurs clés pour la préparation et la réponse aux urgences.

Les interventions du **PNUD** sont fondées sur le mandat fondamental de l'organisation, qui est de promouvoir un développement durable et inclusif, notamment par des approches institutionnelles et communautaires de renforcement des capacités. Dans le cadre de sa Solution Signature 6, le PNUD s'est engagé à aider les pays à accélérer les transformations en faveur du développement durable en s'attaquant aux inégalités structurelles entre les sexes, en renforçant la résilience des femmes pour réduire leur vulnérabilité spécifique aux chocs et aux crises et en remédiant aux inégalités spécifiques qui les maintiennent dans la pauvreté, notamment par la prévention et le traitement des violences sexuelles et sexistes. Dans les pays touchés par des crises comme Haïti, le PNUD a fait œuvre de pionnier en élaborant un cadre conceptuel et des outils fonctionnels solides pour intégrer les questions d'égalité des sexes dans le programme de développement national.

Avec un effectif de 209 employés et un *taux d'exécution financière* du programme annuel de 21,979,884.00 \$ US, le **PNUD-Haïti** dispose des capacités opérationnelles, de l'expérience programmatique, de l'expertise technique et des relations institutionnelles qui lui ont permis de diriger la mise en œuvre de nombreux programmes conjoints (État de droit, Fonds pour la consolidation de la paix, Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine), ainsi que de ses propres initiatives visant à :

- Renforcer l'état de droit et l'accès à la justice pour les survivantes de la VFFF (grâce à des partenariats avec le MJSP et la PNH) ;
- Aider l'OPC à documenter et à examiner les violations des droits humains ;
- Mener avec le MSPP des analyses sur le cadre juridique du VIH et ses effets sur les populations marginalisées ;
- Apporter un appui technique au Sénat pour ce qui concerne l'intégration des questions relatives à l'équité des sexes dans les législations et politiques ;
- Assurer des approches cohérentes et techniquement solides en matière de planification pour la prévention et la réponse aux risques du changement climatique et des catastrophes naturelles ;
- Soutenir le développement de statistiques nationales et mener des études multidimensionnelles sur la pauvreté et les inégalités grâce à des partenariats avec l'Unité d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale (UOPES) et le Centre national de l'information géographique (CNIGS) ; et
- Renforcer les capacités administratives et les activités de sensibilisation des organisations de la société civile, notamment par le biais des activités qu'elles mènent auprès des associations communautaires LGBTI.

VIII. Partenariats

Le partenariat, au vu déjà de nombreuses initiatives existantes de lutte contre les Violences en Haïti, se veut être une grande opportunité pour promouvoir le dialogue social, politique, institutionnel en vue d'influencer les changements institutionnels et sociaux y compris les normes sociales comme soubassement des VFFF.

L'Union européenne est un partenaire stratégique-clé depuis la conception et la mise en place de l'Initiative Spotlight en Haïti. Elle fait partie prenante de la gestion globale de l'initiative placée sous le Leadership du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies. Ce partenariat est un atout majeur pour induire les changements sociétaux, libres de tous les préjugés qui justifient les violences à l'encontre des femmes et des filles. Lutter contre les violences et induire le vrai changement est une question de développement, une question de paix et une question de sécurité dans le monde, en plus d'être une question de principes afin que les Hommes et les femmes jouissent des mêmes Droits pour une société plus sûre et plus riche.

Le Gouvernement Haïtien est conscient de l'engagement manifeste à œuvrer pour éliminer les VFFF. Celles-ci sont comprises comme un fléau qui compromet la réalisation du potentiel des femmes et d'une façon plus générale l'avancée des objectifs de développement durable dans le Pays. Le gouvernement s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs nationaux, le SNU et l'Union



Européenne pour la formulation-mise en œuvre d'un programme innovant et transformateur. La présence du gouvernement au sein du programme pays, aux côtés des membres de la société civile, des Nations Unies, de l'Union Européenne, constitue un signal fort en vue des stratégies pour éliminer la violence familiale à l'égard des femmes et des filles en Haïti.

La société civile est un partenaire privilégié dans le développement et la mise en œuvre de ce Programme comme en témoigne son implication depuis les consultations de Montana en juin 2019 et en juillet 2019 lors de l'atelier de formulation de Spotlight. En conséquence, un partenariat stratégique sera noué avec les différents acteurs de la société civile y compris ceux représentant les groupes vulnérables. Etant donné le rôle moteur de la société Civile dans le changement attendu dans la lutte contre les Violences, elle sera aussi un partenaire à même de contracter avec les Agences récipiendaires en vue de la mise en œuvre des interventions de Spotlight en Haïti.

IX. Matrice des résultats du programme¹⁶

Résultat 1 : Des cadres législatifs et politiques, basés sur des données probantes et conformes aux normes internationales relatives aux droits humains, prenant en compte toutes les formes de violences faites aux femmes et filles sont en place et déclinés dans des plans.				
Indicateurs	Sources de données	Moyens de vérification	Entités responsables	
Indicateur 1.1 Existence des lois et politiques sur les VFF/SBG/pratiques néfastes, qui répondent de manière adéquate aux droits des femmes et des filles, y compris l'exercice/accès aux droits à la SSR, fondés sur des données probantes et conformes aux standards internationaux en matière de ressources humaines et aux recommandations des organes sur les Traités et Conventions	Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Organisations des femmes, IHSI	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES	
Indicateur 1.2 : Existence de plans d'action nationaux et/ou locaux fondés sur des données factuelles et des cadres de S&E pour mettre fin aux VFF/SBG/pratiques néfastes, qui répondent aux droits de toutes les femmes et les filles et sont développés de manière participative.	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires, rapports des agences des Nations Unies,	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA	
Indicateur 1.3 : Existence de lois et de politiques garantissant la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des mouvements sociaux autonomes, des organisations de la société civile et des militantes féministes/défenseurs des droits humains à faire avancer l'agenda des droits humains.	Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Organisations des femmes, IHSI	Revue documentaire, enquête, études	PNUD, ONUFEMMES	

Produit 1.1 : Produit 1.1 Les partenaires nationaux et régionaux ont renforcé les connaissances et les capacités fondées sur des données factuelles afin d'évaluer les lacunes et d'élaborer de nouvelles lois et/ou de renforcer les lois existantes sur l'élimination de la violence familiale et/ou l'égalité des sexes et la non-discrimination qui répondent aux droits des groupes les plus exposés aux formes multiples et croisées de discrimination et sont conformes aux normes internationales en matière de ressources humaines et aux recommandations des organes conventionnels			
Indicateur 1.1.1 : Nombre de projets de lois et/ou de politiques nouveaux et/ou renforcés sur la violence familiale et/ou l'égalité des sexes et la non-discrimination élaborés qui répondent aux droits des femmes et des filles confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination et sont conformes aux normes internationales en matière de droits humains	Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Organisations des femmes, IHSI	Revue documentaire, enquête, études	PNUD, ONUFEMMES

¹⁶ Les valeurs de référence et les valeurs cibles seront déterminées au terme du baseline study



Indicateur 1.1.2 : Nombre d'enquêtes menées par les institutions des droits humains sur la VFFF, y compris la violence familiale et/ou l'égalité des sexes et la non-discrimination	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Organisations des femmes, IHSI	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES
Indicateur 1.1.3 : Proportion de projets de loi et/ou de politiques sur la VFFF violence, y compris la violence familiale et/ou l'égalité des sexes et la non-discrimination qui comprennent des contributions importantes des défenseurs des droits des femmes	Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Organisations des femmes, IHSI	Archive du Parlement, Rapports MCDF, agences des Nations Unies,	PNUD, ONUFEMMES

Produit 1.2 : Les partenaires nationaux et/ou infranationaux sont mieux à même d'élaborer et de chiffrer des plans d'action nationaux et/ou infranationaux fondés sur des données factuelles pour mettre fin à la VFFF, y compris la violence familiale, conformément aux normes internationales en matière de droits humains et aux cadres de S&E et pour répondre aux besoins et priorités des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination

Indicateur 1.2.1 : Nombre de projets de plans d'action nationaux et/ou infranationaux fondés sur des données probantes pour mettre fin à la VFFF, y compris la violence familiale, élaborés qui répondent aux droits des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination avec les cadres de suivi et d'évaluation et les budgets proposés	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires, rapports des agences des Nations Unies	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA
--	---	--------------------	------------------------

Produit 1.3 : Les partenaires nationaux, infranationaux et/ou régionaux¹⁷ sont mieux informés et sensibilisés aux obligations en matière de droits humains et sont en mesure d'élaborer des lois et/ou des politiques qui garantissent la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des OSC et des femmes défenseurs des droits humains à faire progresser les questions relatives à ces droits

Indicateur 1.3.1 : Nombre de projets de loi et/ou de politiques élaborés qui garantissent la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des organisations de la société civile et des femmes défenseurs des droits humains de faire progresser les droits humains	Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Organisations des femmes, IHSI	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES
Indicateur 1.3.2 : Proportion de projets de lois et de politiques élaborés garantissant que les groupes de défense des droits des femmes, les organisations de la société civile et les femmes défenseurs des droits humains puissent faire avancer leurs programmes, et qui ont reçu des contributions importantes ¹⁸ des femmes défenseurs des droits des femmes	Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA

Produit 1.3 : Les partenaires nationaux, infranationaux et/ou régionaux sont mieux informés et sensibilisés aux obligations en matière de droits humains

¹⁷ Principaux responsables gouvernementaux et défenseurs des droits humains des femmes.

¹⁸ Soumissions écrites, événements publics et autres actions visibles



et sont en mesure d'élaborer des lois et/ou des politiques qui garantissent la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des OSC et des femmes défenseurs des droits humains à faire progresser les questions relatives à ces droits

Indicateur 1.3.1 : Nombre de projets de loi et/ou de politiques élaborés qui garantissent la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des organisations de la société civile et des femmes défenseurs des droits humains de faire progresser les droits humains	Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires,	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA
Indicateur 1.3.2 : Proportion de projets de lois et de politiques élaborés garantissant que les groupes de défense des droits des femmes, les organisations de la société civile et les	Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA

Effet 2 : Les systèmes et institutions aux niveaux national et local planifient, financent et mettent en œuvre des programmes basés sur des données probantes qui préviennent et répondent aux violences faites aux femmes et filles, y compris la violence familiale et dans d'autres secteurs.

Indicateur 2.1 : Existence de mécanismes nationaux et/ou locaux de coordination et de contrôle au plus haut niveau pour lutter contre les VFF, y compris la violence familiale en prenant en compte la représentation des groupes marginalisés.	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA
Indicateur 2.2 : Part du budget national alloué à la prévention et à l'élimination de toutes les formes de VFF, y compris la violence familiale.	Rapports du Ministère des finances, ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires, loi des finances, lois de règlement	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA
Indicateur 2.3 : Intégration des VFF, y compris la violence familiale, dans les plans de développement de 6 autres secteurs (santé, services sociaux, éducation, justice, sécurité, culture), basés sur des évidences et conformes aux standards	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA

internationaux.	sectoriels partenaires	
-----------------	------------------------	--

Produit 2.1 : Les principaux responsables aux niveaux national et/ou infranational dans toutes les institutions concernées sont mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes fondés sur des données factuelles qui préviennent et combattent la violence familiale, en particulier pour les groupes de femmes et de filles survivantes de formes multiples et croisées de discrimination, notamment dans d'autres secteurs.		
Indicateur 2.1.1 : Nombre d'institutions qui élaborent des stratégies, des plans et/ou des programmes visant à prévenir et à combattre la VFFF, y compris la violence familiale, notamment pour les groupes de femmes et de filles confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires	Revue documentaire
Indicateur 2.1.2 : Existence de mécanismes internes et externes de responsabilisation au sein des institutions gouvernementales pertinentes pour surveiller l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la VFFF, y compris la violence familiale	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires	Revue documentaire
Indicateur 2.1.3 : Nombre de stratégies, plans et programmes d'autres secteurs pertinents qui intègrent les efforts visant à mettre fin à la VFFF, y compris la violence familiale, élaborés conformément aux normes internationales en matière de droits humains	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires	Revue documentaire
Indicateur 2.1.4 : Proportion de programmes et/ou de plans de développement d'autres secteurs visant à lutter contre la VFFF et la violence familiale qui ont été élaborés grâce aux contributions importantes des défenseurs des droits des femmes	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires	Revue documentaire

Produit 2.2 : Mécanismes de coordination nationaux et/ou infranationaux multipartites sont mis en place au plus haut niveau et/ou renforcés, dotés d'un financement adéquat et comprenant une représentation multiseCTORielle et des représentants des groupes les plus marginalisés		
Indicateur 2.2.1 : Proportion de mécanismes de coordination multipartites appuyés établis au plus haut niveau et/ou renforcés, composés de parties prenantes concernées, avec un mandat et une structure de gouvernance clairs et des plans de travail annuels	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires	Revue documentaire
Produit 2.3 : Les partenaires (parlementaires, hauts fonctionnaires et défenseurs des droits des femmes) aux niveaux national et/ou infranational disposent de connaissances, de capacités et d'outils accrus en matière de budgétisation sensible au genre pour mettre fin à la VFFF, notamment la violence familiale		
Indicateur 2.3.1 : Proportion de programmes spécifiques et multiseCTORiels élaborés qui comprennent des propositions d'allocation	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires, Budget de l'Etat	Revue documentaire

Résultat 3 : Des cadres législatifs et politiques, basés sur des données probantes et conformes aux normes internationales relatives aux droits humains, prenant en compte toutes les formes de violences faites aux femmes et filles sont en place et déclinés dans des plans.
--

Indicateurs		Sources de données	Moyens de vérification	Entités responsables
	Indicateur 3.1 : Existence des lois et politiques sur les VFF/VBG/pratiques néfastes, qui répondent de manière adéquate aux droits des femmes et des filles, y compris l'exercice/accès aux droits à la SSR, fondés sur des données probantes et conformes aux standards internationaux en matière de ressources humaines et aux recommandations des organes sur les Traités et Conventions	Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
	Indicateur 3.2 : Existence de plans d'action nationaux et/ou locaux fondés sur des données factuelles et des cadres de S&E pour mettre fin aux VFF/VBG/pratiques néfastes, qui répondent aux droits de toutes les femmes et les filles et sont développés de manière participative.	Rapports du ministère de la planification et coopération externe, ministère en charge de la décentralisation, des ministères sectoriels partenaires, Budget de l'Etat	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.3 : Existence de lois et de politiques garantissant la capacité des groupes de défense des droits des femmes, des mouvements sociaux autonomes, des organisations de la société civile et des militantes féministes/défenseurs des droits humains à faire avancer l'agenda des droits humains.		Archive du Parlement, le Moniteur, Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires,	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA
Produit 3.1 : Des programmes nationaux et/ou infranationaux fondés sur des données factuelles sont élaborés pour promouvoir des normes, attitudes et comportements équitables entre les sexes, notamment en matière d'éducation sexuelle globale, conformément aux normes internationales, dans le cadre scolaire et en dehors de l'école				
Indicateur 3.1.1 : Existence des projets de programmes d'éducation sexuelle complets, nouveaux et/ou renforcés, conformes aux normes internationales		Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des	Revue documentaire	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA



	ministères partenaires	sectoriels	
Indicateur 3.1.2 : Nombre de jeunes femmes et de filles, de jeunes hommes et de garçons qui participent à des programmes scolaires et extrascolaires visant à promouvoir des normes, des attitudes et des comportements équitables entre les sexes et de l'exercice des droits, y compris les droits reproductifs	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires	Revue documentaire, Etudes et enquêtes	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA

Produit 3.2 : Les partenaires nationaux et/ou infranationaux sont mieux à même d'élaborer et de chiffrer des plans d'action nationaux et/ou infranationaux fondés sur des données factuelles pour mettre fin à la VFFF, y compris la violence familiale, conformément aux normes internationales en matière de droits humains et aux cadres de S&E et pour répondre aux besoins et priorités des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination

Indicateur 3.2.1 : Nombre de femmes, d'hommes, de filles et de garçons qui participent régulièrement à des programmes communautaires visant à promouvoir des normes, des attitudes et des comportements équitables entre les sexes, notamment en ce qui concerne la sexualité et la reproduction des femmes et des filles	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires, OSC	Revue documentaire, Etudes et enquêtes	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.2.2 : Nombre de personnes touchées par les campagnes de lutte contre les normes sociales nuisibles et les stéréotypes sexistes	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires, OSC	Revue documentaire, Etudes et enquêtes	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
Indicateur 3.2.3 : Nombre d'hommes et de garçons qui participent régulièrement à des programmes transformateurs en matière de genre visant à lutter contre les masculinités violentes et la violence des hommes envers les femmes et les filles dans les centres communautaires, les écoles et autres espaces pertinents	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires, OSC	Revue documentaire, Etudes et enquêtes	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA

Produit 3.3 : Les décideurs des institutions non étatiques compétentes et les principaux décideurs informels sont mieux à même de plaider en faveur de l'application de la législation et des politiques visant à mettre fin à la VFFF, y compris la violence familiale, et de normes, attitudes et comportements équitables pour les femmes et les filles

Indicateur 3.3.1 Nombre d'organes de presse qui élaborent des normes en matière de journalisme éthique et sensible au genre	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de	Revue documentaire, Etudes et enquêtes	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
--	--	--	--------------------------------



	la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires, OSC	
Indicateur 3.3.2 Nombre d'institutions non étatiques pertinentes qui ont élaboré et/ou renforcé des stratégies/politiques de lutte contre la VFFF, y compris la violence familiale et de la promotion de normes, d'attitudes et de comportements équitables entre les sexes	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports du ministère de la planification et coopération externe, des ministères sectoriels partenaires, OSC	Revue documentaire, Etudes et enquêtes
		PNUD, ONUFEMMES, UNFPA

Résultat 4 : Les femmes et les filles survivantes de toutes formes de violence utilisent des services essentiels de qualité, disponibles, accessibles et acceptables pour leur rétablissement immédiat et à long terme.

Indicateur 4.1 : Proportion de femmes y compris celles exposées aux formes croisées et multiples de discriminations qui ont rapporté des violences physiques et sexuelles et sollicitent de l'aide par secteurs	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels justice, PNH, OSC	Revue documentaire, Etudes et enquêtes EMMUS	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
Indicateur 4.2.a : Nombre de cas de violences faites aux femmes et filles rapportées à la police	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels justice, PNH, OSC	Revue documentaire, Etudes et enquêtes EMMUS	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
Indicateur 4.2.b : Nombre de cas rapportés à la police qui sont portés aux tribunaux	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels justice, PNH, Tribunaux, OSC	Revue documentaire, Etudes et enquêtes EMMUS	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
Indicateur 4.2.c : Proportion de cas de VFF signalés à la police qui ont abouti à des condamnations d'auteurs pendant une période donnée (par exemple au cours des 12 derniers mois).	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels justice, PNH, Tribunaux, OSC	Revue documentaire, Etudes et enquêtes EMMUS	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
Indicateur 4.3 : Existence d'un système de management de l'information (MIS) sur les violences faites aux femmes et aux filles y compris la violence familiale au niveau national qui peut mesurer le nombre de femmes/filles survivantes de violence (et leurs familles) qui ont reçu des services essentiels multisectoriels de qualité	Rapports MCDF, agences des Nations Unies,	Revue documentaire, visites	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA

Produit 4.1 : Les autorités gouvernementales pertinentes et les organisations de défense des droits des femmes aux niveaux national et infranational ont de meilleures connaissances et capacités pour fournir des services essentiels coordonnés et de qualité, y compris des services de SSR et l'accès à la justice, aux femmes et aux filles survivantes de la violence (et à leurs familles le cas échéant), en particulier celles qui sont survivantes de formes multiples



et intersections de discrimination				
Indicateur 4.1.1	Existence de systèmes centralisés d'évaluation des risques et/ou de systèmes d'alerte rapide rassemblant des informations provenant des secteurs de la police, de la santé et de la justice	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels justice, santé, éducation, PNH, OSC	Revue documentaire, visites	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA
Indicateur 4.1.2	Nombre de femmes et de filles ayant accès aux programmes élaborés pour intégrer la VFFF, y compris la lutte contre la violence familiale, dans les services de SSR, d'éducation et de migration	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels justice, santé, éducation, PNH, OSC	Revue documentaire, études, enquêtes, visites	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
Indicateur 4.1.3	Existence des directives ou protocoles nationaux conformes aux orientations et aux outils relatifs aux services essentiels	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels justice, santé, éducation, PNH, OSC	Revue documentaire, études, enquêtes, visites	PNUD, ONUFEMMES, UNFPA

Produit 4.2 : Les survivantes/survivantes de violence et leurs familles sont informées des services essentiels de qualité, y compris des services et des possibilités de rétablissement à long terme, et peuvent y accéder				
Indicateur 4.2.1	Nombre de femmes et de filles survivantes/survivantes de violence (et/ou leurs familles, le cas échéant) qui ont amélioré leurs connaissances et leur accès à des services essentiels de qualité	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels justice, santé, éducation, PNH, OSC	Revue documentaire, études, enquêtes, visites	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA
Indicateur 4.2.2	Nombre de femmes et de filles survivantes/survivantes et leurs familles, y compris les groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination, qui connaissent mieux les initiatives d'accompagnement et de soutien et y ont davantage accès, y compris les services de rétablissement à long terme	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels justice, santé, éducation, PNH, OSC	Revue documentaire, études, enquêtes, visites	PNUD, ONUFEMMES, UNICEF, UNFPA

Résultat 5 : Des données de qualité, ventilées et comparables au niveau mondial sur les différentes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, y compris la violence familiale, sont collectées, analysées et utilisées conformément aux normes internationales afin d'étayer les lois, politiques et programmes				
Indicateur 5.1	Existence de données comparables au niveau global sur la prévalence/incidence de différentes formes de VFF, y compris la violence familiale, collectées régulièrement.	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels, IHSI	Revue documentaire, études, enquêtes, visites	PNUD, UNFPA
Indicateur 5.2	Existence de données publiques, diffusées régulièrement sur différentes	Rapports MCDF, agences	Revue documentaire, études, enquêtes, visites	PNUD, UNFPA

formes de VFF, y compris la violence familiale au niveau national	des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels, IHSI		
Indicateur 5.3 : Existence de données statistiques nationales relatives aux violences faites aux femmes et aux filles désagrégées par âge, handicap et localisation géographique	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels, IHSI	Revue documentaire,	PNUD, UNFPA

Produit 5.1 : Les principaux partenaires, notamment les statisticiens, les prestataires de services dans les différentes branches du gouvernement¹⁹ et les défenseurs des droits des femmes, ont renforcé leurs capacités de collecte régulière de données relatives à la VFFF, notamment sur la violence familiale, conformément aux normes internationales et régionales, afin d'étayer les lois, politiques et programmes

Indicateur 5.1.1 : Nombre de bureaux nationaux de statistique qui ont élaboré/adapté et contextualisé des méthodes et des normes au niveau national pour produire des données sur la prévalence et/ou l'incidence de la VFFF, y compris la violence familiale	Rapports IHSI, Ministère de la planification et coopération externe, agences des Nations Unies	Revue documentaire, visites	PNUD, UNFPA
Indicateur 5.1.2 : Existence d'un système de collecte de données administratives sur la VFFF, y compris la violence familiale, conformément aux normes internationales, dans différents secteurs.	Rapports, IHSI, Ministère de la planification et coopération externe, agences des Nations Unies	Revue documentaire	PNUD, UNFPA

Produit 5.2 : Les données sur la prévalence et/ou l'incidence de la VFFF sont analysées et mises à la disposition du public afin de permettre la surveillance et le reporting sur la cible 5.2 des ODD pour éclairer la prise de décisions fondée sur des données probantes

Indicateur 5.2.1 : Nombre de produits du savoir élaborés et diffusés aux intervenants pertinents pour étayer la prise de décisions fondée sur des données probantes	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels	Revue documentaire	PNUD, UNFPA
--	--	--------------------	-------------

Résultat 6 : Les groupes de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux autonomes et les OSC, y compris celles qui représentent les jeunes et les groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination/marginalisation, sont plus efficaces pour influencer et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et pour mettre fin à la VFFF.

Indicateur 6.1 : Existence des organisations de défense des droits des femmes, de mouvements sociaux autonomes et des OSC compétentes qui accroissent et coordonnent leurs efforts pour plaider conjointement sur l'élimination des violences	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des ministères sectoriels, OSC	Revue documentaire	ONUFEMMES,
--	---	--------------------	------------

¹⁹ Bureaux de statistique; secteurs de la justice, de la sécurité et de la santé

faites aux femmes et aux filles y compris la violence familiale			
Indicateur 6.2 : Existence et utilisation accrue de mécanismes de redevabilité sociale par la société civile afin de surveiller et d'engager des efforts pour l'élimination VFF, y compris la violence familiale	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des, OSC	Revue documentaire	ONU Femmes,
Indicateur 6.3 : Proportion des organisations de défense des droits des femmes, des mouvements sociaux autonomes et des OSC y compris ceux qui représentent les jeunes et les groupes exposés à de multiples formes de discrimination croisée, qui déclarent avoir une plus grande influence pour mener des actions de lutte contre les VFF, y compris la violence familiale	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des, OSC	Revue documentaire	ONU Femmes,

Produit 6.1 : Les groupes de défense des droits des femmes et les OSC concernées²⁰ davantage d'occasions et de soutien pour partager leurs connaissances, créer des réseaux, établir des partenariats et plaider conjointement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et pour mettre fin à la VFFF, y compris la violence familiale, avec les parties pertinentes aux niveaux sous-national, national, régional et mondial			
Indicateur 6.1.1 : Nombre de recommandations adoptées d'un commun accord à l'issue de dialogues multipartites auxquels participent des représentants de groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des, OSC	Revue documentaire	ONU Femmes,
Indicateur 6.1.2 : Nombre de dialogues officiels avec les autorités gouvernementales pertinentes, avec la participation significative des groupes de défense des droits des femmes et des OSC concernées, y compris les représentants des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des, OSC	Revue documentaire	ONU Femmes,
Produit 6.2 : Les groupes de défense des droits des femmes et les OSC concernées bénéficient d'un meilleur soutien pour utiliser les mécanismes de responsabilité sociale afin de soutenir leur plaidoyer et leur influence sur la prévention et la réponse à la VFFF, y compris la violence familiale et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes plus généralement			
Indicateur 6.2.1 : Nombre de groupes de défense des droits des femmes et d'OSC concernées qui bénéficient d'un appui et qui utilisent les mécanismes de responsabilisation appropriés	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des OSC	Revue documentaire	ONU Femmes,

Produit 6.3 : Les groupes de défense des droits des femmes et les OSC concernées représentant des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination/marginalisation ont renforcé leurs capacités et leur soutien pour concevoir, mettre en œuvre et suivre leurs propres programmes de lutte contre la VFFF et la violence familiale			
Indicateur 6.3.1 : Nombre de groupes de défense des droits des femmes et d'OSC représentant des groupes confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination/marginalisation qui ont renforcé leurs capacités et leur soutien pour concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer leurs propres programmes de lutte contre la VFFF et la violence familiale	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des OSC	Revue documentaire	ONU Femmes,

²⁰ Y compris celles qui représentent les jeunes et les groupes confrontés à des formes croisées de discrimination/marginalisation.

Indicateur 6.3.2 : Nombre de groupes de défense des droits des femmes et d'OSC concernées qui utilisent les produits du savoir élaborés par les institutions participantes des Nations Unies dans la conception de leurs propres programmes sur la VFFF, y compris la violence familiale	Rapports MCDF, agences des Nations Unies, Rapports des OSC	Revue documentaire	ONUFEMMES,
--	---	---------------------------	-------------------

X. Approche Intersectorielle

La participation et l'inclusion seront au centre du Programme. La prise en compte des personnes marginalisées sera considérée à chaque étape du cycle de programmation, de la conception à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation. Le Programme sera axé sur les droits humains et reflétera les besoins exprimés par la population. Il s'appuiera sur les capacités existantes afin de capitaliser sur les ressources disponibles. En même temps, le Programme soutiendra la révision de la loi sur les violences faites aux femmes (VFFF) et la loi sur l'égalité hommes et femmes (EHF) pour garantir son inclusivité notamment la prise en compte des groupes marginalisés et la sensibilisation à l'égard de la législation sur la VFFF et des politiques nationales existantes, en mettant l'accent sur l'accès à l'information les plus exclues. Cette approche permettra le programme à atteindre les personnes les plus vulnérables dont les femmes et les filles qui sont souvent moins visibles.

Pour mieux comprendre les expériences uniques des femmes et des filles marginalisées, une étude qualitative portant sur les types des violences faites aux femmes et filles (VFFF) et les facteurs de risques est envisagée. Les résultats de l'étude alimenteront les approches et les stratégies afin de mieux atteindre la population cible y compris les femmes et les filles les plus marginalisées.

X Approche intersectorielle

Groupes "à risque" pertinents	Zones de résultats où des approches spécifiques sont requises	Principaux défis pour l'inclusion	Approches et méthodologies indicatives pour l'inclusion	Nombre estimé
Personnes vivant avec des handicaps ou avec une mobilité réduite	2, 3, 4, 5, & 6	Absence de données sur les personnes handicapées dans les enquêtes nationales Accès physique Isolement au foyer Services non adaptés (ex. manque de prestataires maîtrisant la langue de signe) Prestataires non formés sur les méthodes de travail avec les personnes vivant avec un handicap Dépendance économique	Participation significative des femmes handicapées à la révision du cadre juridique national en tant que partenaires d'exécution dans le Renforcement des capacités avec les institutions publiques Intégration des variables et items sur le handicap dans les données nationales Services mobiles Renforcement des réseaux communautaires pour atteindre les maisons des personnes avec une mobilité réduite Renforcer les liens avec les associations des personnes vivant avec un handicap Promouvoir les services accessibles et adaptés Renforcement de l'accès physique des structures pour améliorer l'accessibilité pour des personnes avec une mobilité réduite Mobilisation des outils de communication adaptés aux diverses formes de handicap Appui aux activités d'autonomisation économique et financière des femmes et	D'après l'EMMUS VI, 20% de la population haïtienne souffre d'un handicap quelconque. Ainsi, 20% des bénéficiaires du programme (direct + indirect) correspondent à un profil de personnes handicapées 1.981.548

				filles vivant avec le Handicap ou ayant une mobilité réduite	
Filles adolescentes	2, 3, 4, 5, & 6		Statut social compte tenu de l'âge du mineur Manque d'autonomie Dépendance économiques	Messages sur la disponibilité des services intégrés dans les activités de compétences de vie courantes auxquelles participent les filles Analyse secondaire de l'EMMUS pour mieux comprendre comment les filles sont affectées Formuler les activités ciblant les adolescentes dans les espaces sûrs Renforcement des réseaux communautaires pour atteindre les maisons des personnes avec une mobilité réduite	30% bénéficiaires sont des adolescentes 1.635. 774
Femmes âgées	2, 3, 4, 5 & 6		Statut social Autonomie limitée Isolement au foyer Dépendance économique Abandon ou dé-priorisation dans les situations de pénurie	Renforcement de l'accès physique des structures pour améliorer l'accessibilité pour des personnes avec une mobilité réduite Renforcement de dialogue inter-générationnelle Mini Subventions en cascade au bénéfice des associations pour appuyer les initiatives en faveur des femmes âgées	5% des bénéficiaires femmes âgées 731828
Femmes et filles migrantes	2, 3, 4, 5, & 6		Manque d'identification limitant l'accès Non régularisation et risque d'abus par les autorités	Renforcement du réseau communautaire sur la frontière pour accéder aux femmes et filles migrantes Faciliter l'accès aux documents	10% des bénéficiaires (ces bénéficiaires seront plus dans le département du Nord Est qui est un département frontalier) 20080
Femmes et filles vivantes dans les zones rurales	2, 3, 4 & 6		Ressources & infrastructures faibles Accès physique	Renforcement des réseaux communautaires pour atteindre les zones reculées	50% des bénéficiaires dans les zones rurales & 50% dans les zones urbaines 2.499.594

		Accès à l'information limitée	Renforcement des capacités de base communautaire afin de minimiser la dépendance sur les services éloignés	
Femmes et filles vivantes dans les zones urbaines	2, 3, 4 & 6	Zones susceptibles à la violence communautaire Services interrompus suite à la violence Mouvement limité due à la situation sécuritaire	Services mobiles Renforcement des capacités de base communautaires pour minimiser la nécessité des déplacements pendant les périodes d'insécurité	50% des bénéficiaires dans les zones urbaines et 50% dans les zones rurales 2.499.594
Femmes et filles touchées par le changement climatique	1, 2, 3, 4 & 6	Interruption des services	Plaidoyer pour et appui aux réponses rapides en faveur des communautés affectées par les urgences Assurer que la prévention et l'intervention relatives à la VFFF sont incluses dans les plans de préparation et d'intervention en cas de catastrophe	La population d'Haïti est souvent affectée par les changements climatiques. Le Nord Est a vécu des inondations, Le Sud et La GA sont à haut risque des cyclones et plusieurs zones sont affectées par la sécheresse qui engendre les mouvements de la population. Il est estimé que 50% des bénéficiaires de l'Initiative sont ou seront touchées par les changements climatiques. 2.499.594
Femmes et filles vivantes avec le VIH/Sida	2, 3, 4 & 6	Stigmatisation	Renforcer les capacités des centres d'accueil et réduire la stigmatisation	Il est estimé qu'environ 1.8% des bénéficiaires vient avec VIH 89985
Filles travailleuses domestiques	1, 2, 3, 4 & 6	Manque d'autonomie Faible protection légale Peu de possibilité de porter plainte contre l'employeur Stigma	Participation significative des filles travailleuses du sexe à la révision du cadre juridique national en tant que partenaires d'exécution dans le renforcement des capacités avec les institutions publiques Plaidoyer pour créer les conditions de leur maintien à l'école afin d'éviter leur isolement	5% des adolescentes cibles par le projet sont estimées d'être aussi en situation de domesticité 81788

Femmes et filles professionnelles du sexe	1, 2, 3, 4 & 6	Stigma Manque de protection légale L'expérience négative dans l'accès aux structures de services	Intégrer le processus de <i>Détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant</i> dans la gestion des cas des filles Sensibilisation sur la disponibilité des services Intégrer les messages sur la non-stigmatisation et la non-discrimination dans toutes les activités C4D Soutien aux services pour améliorer la qualité d'accueil	100% des travailleuses du sexe identifiées et ayant besoin des services seront référées/prise en charge. Il est estimé que moins de 1% des bénéficiaires seront des travailleurs du sexe 24924
Femmes et filles LGBTQI	1, 2, 3, 4 & 6	Discrimination, rejet et stigma Faible protection légale	Participation significative des personnes LGBTQI à la révision du cadre juridique national en tant que partenaires d'exécution dans le renforcement des capacités avec les institutions publiques Sensibilisation sur la disponibilité des services Intégrer les messages sur la non-stigmatisation et la non-discrimination dans toutes les activités C4D	La population des LGBTQI est estimé à 1% de la population est LGBTQI
Filles hors système scolaire	1, 2, 3, 4 & 6	Risque élevé de grossesse précoce Accès réduit aux autres services de base	Plaidoyer pour créer les conditions de leur maintien à l'école afin d'éviter leur isolement	15 % des filles ayant l'âge scolaire du primaire ne fréquentent pas l'école primaire. 49 % des filles d'âge scolaire du secondaire ne fréquentent pas l'école secondaire. 801529
Foyers monoparentaux	2, 3, 4 & 6	Sources de revenu limitées Surcharge des responsabilités limitant accès aux informations et services	Sensibilisations au sein de la communauté pour mieux accéder aux femmes (aux églises, au marché, etc.)	Il est estimé que 45% des bénéficiaires femmes dirige le ménage seul 434835

XI. Risk Management

Voir annexe

XII. Cohérence avec les programmes existants

Le programme pays s'articule avec plusieurs programmes et politiques dont la mise en cohérence ou synergie permet d'obtenir un effet de levier et un impact plus important. Le comité national de coordination technique (CCT) s'efforcera d'assurer la coordination et la cohérence avec ces programmes pendant les phases de conception et d'exécution du programme pays, notamment à travers les orientations suivantes :

Pilier 1 : Les efforts entrepris pour mobiliser les décideurs en faveur de l'examen du projet de loi-cadre sur les VFFF²¹ offriront l'occasion pour les sensibiliser sur les priorités des femmes les plus marginalisées. Par ailleurs, les programmes en cours pour appuyer la révision des politiques et des plans de GRD²² offriront l'occasion d'entreprendre la recherche sur les VFFF en cas de catastrophe et d'en introduire des dispositions dans les politiques publiques connexes.

Pilier 2 : L'appui continu aux capacités des unités genres des ministères sectoriels²³ servira de point d'entrée pour l'élaboration de plans opérationnels sectoriels chiffrés sur les VFFF. Les initiatives visant à appuyer des mécanismes de planification participative impliquant la société civile et les autorités locales²⁴ fourniront une base pour l'élaboration des plateformes de dialogue communautaire sur la VFFF.

Pilier 3 : Les programmes actuels qui promeuvent des attitudes et normes équitables entre les sexes parmi les jeunes²⁵ et des approches multisectorielles pour prévenir les violences contre les enfants²⁶ alimenteront la stratégie de mise en œuvre des activités de prévention du programme.

Pilier 4 : Les leçons apprises des programmes de formation des fournisseurs de services de santé²⁷ seront utilisées pour élaborer les protocoles de coordination multisectorielle. L'expérience acquise dans le cadre des efforts visant à renforcer l'accès des survivantes aux services juridiques²⁸ aidera à mettre au point des services juridiques plus spécialisés et des modalités novatrices qui favorisent l'accès à la justice sans laisser personne derrière.

Pilier 5 : Les efforts visant à renforcer les capacités des institutions nationales responsables de la production de statistiques et de données administratives²⁹ seront mis à profit pour appuyer l'intégration de variables supplémentaires des VFFF dans les études démographiques existantes. Les projets qui renforcent les preuves sur les violations des droits humains contre les communautés LGBTI³⁰ serviront de point d'entrée pour entreprendre des études qualitatives sur les violences familiales contre les femmes lesbiennes et transgenres.

Pilier 6 : Les programmes en cours qui visent à renforcer les capacités des organisations féminines de la société civile, y compris les groupes de femmes à la base³¹, seront coordonnés afin d'assurer l'harmonisation des plateformes, modules et outils existants en vue de renforcer les liens au sein et entre les mouvements des femmes et pour la justice sociale.

²¹ Appui technique conjoint à la Commission sénatoriale sur l'équité entre les sexes pour la bonification et l'alignement du projet de loi sur la violence contre les femmes (ONU Femmes, PNUD, FNUAP).

²² Programme commun du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine (PNUD, ONU Femmes, UNESCO) ; Projet sur le renforcement des capacités nationales et locales de préparation et de réponse aux catastrophes (PNUD).

²³ Project en cours de UN Women? UNFPA?

²⁴ Appui à la Gouvernance Locale (UNDP); Projet de relèvement post-catastrophe (UNDP).

²⁵ Programme commun du Fonds pour la consolidation de la paix (PNUD, ONU Femmes, OIM).

²⁶ Programme de Lutte contre le travail domestique des enfants et la violence à l'égard des enfants privés de soins parentaux (UNICEF).

²⁷ Aide d'urgence aux survivantes de la violence sexuelle et sexiste (FNUAP).

²⁸ Assistance juridique aux survivantes de la violence et de la discrimination fondée sur le sexe (ONU Femmes) ; Programme commun pour l'état de droit (PNUD, ONU Femmes, MINUJUSTH).

²⁹ UNFPA?

³⁰ Être LGBTI dans les Caraïbes (PNUD).

³¹ OSC-AL (Union européenne) ; Soutien à la Plate-forme des femmes pour des élections pacifiques (ONU Femmes) ; Être LGBTI dans les Caraïbes (PNUD) ;

Liste des programmes complémentaires en cours :

Nom du Programme	Responsible de la mise en œuvre	Zone géographique	Budget dédié à la VFFF	Durée	Objectifs/activités principaux
OSC-AL	Union Européenne	National	€2 million	2019-21	- Promouvant l'accès des survivantes de la violence aux services d'appui, notamment grâce à des partenariats avec des entités spécialisées à tous les niveaux (national et local) ; - Promouvant les droits et la protection des survivantes de violence ; - Influençant le cadre politique, normatif et judiciaire pour prévenir et combattre la violence contre les femmes et les filles.
Programme conjoint sur l'État de droit	PNUD ONU Femmes MINUJUSTH	National	US \$200,000	2017-20	- Renforcer les institutions juridiques en vue d'assurer une meilleure protection des droits des femmes ; - Renforcer les capacités du personnel de la justice pénale, en mettant l'accent sur les cas de VBG ; - Renforcer la capacité de la police à enquêter, documenter et traiter les cas de VBG ; - Élargir l'accès aux services d'assistance juridique pour les survivantes de violence liée au sexe.
Assistance juridique aux survivantes de la violence et de la discrimination fondées sur le sexe	ONU Femmes		US \$831,000	2016-19	- Fournir en temps opportun une assistance juridique de qualité aux survivantes de la violence basée sur le genre (y compris la violence familiale et le refus de possibilités et de ressources économiques) et de la discrimination aux femmes en détention préventive prolongée.
Aide d'urgence aux survivantes de la violence sexuelle et sexiste	FNUAP	National		2018-19	- Renforcer la capacité d'intervention médicale d'urgence et les voies d'ajustement pour les survivantes de la violence basée sur le genre, notamment par la formation des prestataires de services de santé.
Lutte contre le travail domestique des enfants et la violence à l'égard des	UNICEF	Ouest Sud Grand Anse	CAN \$9 million	2017-21	- Prévenir le travail domestique des enfants et la violence contre les enfants par des approches multidisciplinaires (éducation parentale, autonomisation économique

enfants privés de soins parentaux					des femmes, formation professionnelle, éducation transitionnelle, etc.)
Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial (AGLDT)	PNUD	Nord-est Artibonite	US \$150,000	2017-21	- Promouvoir la participation et l'influence de la société civile des femmes dans la prise de décision afin de faire progresser leurs principales priorités de plaidoyer, y compris la prévention et l'élimination du VAWG ; - Fournir des outils et renforcer les capacités pour promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans la planification, les budgets et les politiques de développement territorial afin d'améliorer l'accès équitable aux services appropriés pour les femmes, y compris les services de prévention et de réponse VAWG ; - Soutenir la traduction de la politique nationale pour l'égalité des sexes et du plan d'action national sur la violence contre les femmes en priorités locales pertinentes pour la réforme de la gouvernance locale et le développement territorial.
Projet de relèvement post-catastrophe		Grand Anse	US \$350,000	2017-20	- Promouvoir les forums de dialogue au niveau local pour assurer un dialogue inclusif et la participation active des réseaux de femmes et des mouvements de la société civile aux affaires publiques locales ; - Renforcer la capacité des organisations de femmes à participer à la formulation et à la mise en œuvre des politiques, programmes et stratégies de relèvement; - Appui à l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les politiques et les plans de réduction des risques de catastrophe, y compris le renforcement des capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation de données ventilées par sexe et par âge et de suivi des risques liés à la violence sexuelle et sexiste après une catastrophe.
Être LGBTI dans les Caraïbes		National	US \$200,000	2018-20	- Renforcer les données et les preuves sur les violations des droits humains et les cas de



					violence contre les communautés LGBTI, en mettant l'accent sur les expériences des femmes lesbiennes et transgenres ; - Soutenir un engagement significatif des gouvernements par le biais de dialogues politiques nationaux et régionaux sur les violations des droits humains et la violence contre les communautés LGBTI, y compris les femmes lesbiennes et transgenres ; - Renforcer les capacités de plaidoyer et les capacités administratives des organisations de la société civile LGBTI à prendre des mesures contre la discrimination et la violence, en mettant l'accent sur le soutien aux organisations de femmes lesbiennes et transgenres.
Renforcement des capacités nationales et locales de préparation et d'intervention en cas de catastrophe		National	US \$70,000	2017-19	- Appui technique visant à intégrer les perspectives des femmes et les considérations d'égalité des sexes dans la feuille de route de mise en œuvre du Plan national de réduction des risques de catastrophe ; - Des plans d'urgence multirisques au niveau des communes et des départements élaborés en collaboration entre les autorités locales et les organisations de femmes de la société civile, en vue d'accroître l'intégration des risques sexospécifiques dans les plans de préparation et d'évacuation en cas
Appui au processus électoral en Haïti	PNUD	National	US \$100,000	2019-2020	

XIII. Suivi et Évaluation

But et fondements du suivi et évaluation du programme pays

Le suivi et l'évaluation joueront un rôle crucial pour garantir le succès du programme pays Spotlight. Ils permettront d'assurer régulièrement la collecte, le traitement et l'analyse des données fiables nécessaires pour apprécier les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des activités planifiées, la fourniture des livrables attendus et leur contribution à la réalisation des effets du programme pays Spotlight. Ils aideront à identifier et analyser les contraintes ou les problèmes rencontrés, les risques et les hypothèses.

Le suivi et l'évaluation mettront en lumière les leçons apprises et les bonnes pratiques qui alimenteront la gestion des connaissances et l'apprentissage collectif de toutes les parties prenantes au programme pays Spotlight. Ils fourniront les données et des analyses qui vont éclairer l'appréciation de la pertinence de la théorie du changement du programme pays Spotlight afin de procéder éventuellement à son réajustement. Le suivi et l'évaluation seront des outils indispensables pour orienter la prise des décisions stratégiques et tactiques par les membres du comité de pilotage, assurer la transparence et la redevabilité du Coordonnateur Résident (CR/RC) et des agences.

Le suivi et l'évaluation du programme pays seront guidés par la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide qui recommande « *de doter les pays partenaires bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement (APD) des cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi qui permettent d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne les stratégies nationales de développement ainsi que les programmes sectoriels* »... Ils seront aussi orientés par les normes et standards établis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG)³² et les principes programmatiques et les principes de programmation des Nations Unies³³ dont deux ont été explicitement repris par l'Initiative Spotlight en l'occurrence : « **Ne laisser personne derrière** », « **Approche basée sur les droits humains** ». Ils seront sous-tendus par les orientations et les mesures de la réforme des Nations Unies particulièrement celles relatives au système du Coordonnateur Résident.

Le suivi et l'évaluation du programme pays seront basés sur la stratégie nationale de suivi et évaluation qui découlera de la stratégie de suivi et évaluation de l'Initiative Spotlight. Précisément, **cette stratégie de suivi et évaluation** mettra l'accent sur le renforcement des capacités qui est prôné par l'ODD 17 du programme de développement durable à l'horizon 2030 notamment la cible 17.18. Ils s'adosseront également sur le **Cadre de suivi et évaluation du programme pays Spotlight** qui sera aligné au plan de suivi et évaluation du Cadre de Développement Durable 2017 - 2021 des Nations Unies en Haïti. Ce cadre de suivi et évaluation sera en cohérence avec les plans de suivi et évaluation des agences. Il sera en adéquation avec le système national de suivi et évaluation qui sera une source importante de données pour le suivi et l'évaluation du programme pays Spotlight. Il sera aligné au plan d'action de l'Institut Haïtien de la Statistique et de l'Informatique (IHSI) et aux plans de suivi et évaluation des ministères. Il sera articulé aux dispositifs

³² Parmi les normes et standards établis par l'UNEG, on peut citer l'utilité, l'intégrité, l'indépendance, l'impartialité, la transparence, l'éthique, les droits humains et l'égalité des sexes, le professionnalisme et l'assurance qualité

³³ Il s'agit des principes programmatiques suivants : (i) Ne laisser personne derrière ; (ii) Droits humains, égalité des sexes et autonomisation des femmes ; (iii) Durabilité et résilience ; (iv) Responsabilisation (Redevabilité).

Les principes de programmation sont : (i) Programmation axée sur les résultats ; (ii) Développement des capacités ; (iii) Programmation tenant compte des risques ; (iv) Relation développement, action humanitaire, consolidation de la paix ; (v) Soutien à des politiques cohérentes ; (vi) Partenariats.

qui seront mis en place pour le suivi des Objectifs de développement durable.

Principales activités, outils et mécanismes

Principales activités, outils et mécanismes de suivi

Le suivi du programme pays **Spotlight** aura essentiellement pour objet la collecte, le traitement et l'analyse des données en vue de la production des rapports trimestriels, semestriels et annuels (Rapports spécifiques des agences, rapport global du programme pays). La collecte, le traitement et l'analyse des données seront réalisées en tenant des règles de confidentialité prescrites par la loi organique de l'Institut Haïtien de la Statistique et de l'informatique (IHSI) qui est l'institution de référence en matière statistique. la confidentialité sera aussi garantie par le respect des principes ou des normes internationales régissant la statistique.

Modalités de suivi

Le suivi du programme pays sera opérationnalisé à travers cinq modalités : (i) Le suivi de l'évolution du contexte aux niveaux national et local notamment dans les quatre départements ciblés ; (ii) Le suivi des effets du programme ; (iii) Le suivi opérationnel ; (iv) Le suivi financier ; (v) Le suivi des risques et des hypothèses du programme. Le suivi de l'évolution du contexte aux niveaux national et local consistera à collecter et analyser les données qui permettront d'apprécier l'impact des changements contextuels sur la mise en œuvre du programme.

Le suivi des effets du programme aidera à cerner les tendances ou les signes précurseurs des progrès vers la réalisation des changements stratégiques escomptés et non prévus. **Le suivi financier** portera sur l'exécution du budget en vue d'apprécier l'efficacité dans l'utilisation des ressources. **Le suivi des risques et des hypothèses du programme** permettra d'apprécier l'impact sur la mise en œuvre du programme de la survenance ou non des risques et de la réalisation ou non des hypothèses.

Outils et mécanismes de suivi

Le suivi du programme pays selon ses différentes modalités sera basé sur les principaux outils suivants : Le plan de travail du programme pays, le Cadre de suivi et évaluation du programme pays qui sera décliné en plan annuel de suivi et évaluation, les tableaux de bord de suivi, les fiches de métadonnées des indicateurs d'effets et des produits déclinés dans la matrice des résultats, les fiches de suivi opérationnel et financier, les rapports périodiques de suivi (Rapports trimestriels, semestriels et annuels), la Plateforme informatique basée sur le web du Bureau du Coordonnateur Résident (RCO) pour le suivi des programmes conjoints en cours de conception, le manuel de mise en œuvre du programme Spotlight y compris le suivi et l'évaluation. La plupart de ces outils sont disponibles. Le RCO et les agences travailleront en étroite collaboration avec le Groupe données, suivi et évaluation des Nations Unies pour élaborer les outils qui ne sont pas disponibles.

Le suivi du programme pays Spotlight sera mis en œuvre à l'aide des principaux mécanismes suivants : Les réunions du comité de pilotage, les visites de terrain, les réunions trimestrielles conjointes des groupes résultats du CDD (Groupe Gouvernance, Groupe Genre et protection, Groupe pauvreté, groupe données, suivi et évaluation). En cas de besoin, les autres parties prenantes du programme pays Spotlight prendront part aux réunions de ces groupes. Cependant, les revues annuelles regrouperont toutes les parties prenantes. Les visites de terrain régulières pour le suivi de la mise en œuvre des activités seront financées par les agences. Le RCO prendra en charge les revues annuelles, les réunions du comité de pilotage, du comité de coordination technique national et des comités de coordination technique départemental.

Suivi aux niveaux central et local

Au niveau central, le suivi du programme pays sera réalisé par le RCO, les agences, les groupes résultats du CDD, le groupe « données, suivi et évaluation ». L'Union Européenne et le groupe de référence des OSC prendront part à certaines activités de suivi. **Au niveau local**, le suivi de routine du programme pays Spotlight sera régulièrement entrepris par les agences récipiendaires avec l'appui des Unités départementales du programme Spotlight (UDPS) qui seront mises en place dans les quatre départements ciblés. Chaque UDPS comprendra des chargés des piliers et des responsables de suivi et évaluation. Les UDPS seront supervisés par les agences Lead. Elles seront logées dans les structures mises en place par les agences dans quelques départements ciblés. Dans les départements où ces structures ne sont pas disponibles, il sera mis en place

des bureaux pour loger les UDPS.

Les UDPS travailleront en étroite collaboration avec les comités de coordination départementale qui seront mis en place par le programme pays Spotlight ainsi qu'avec les structures déconcentrées des ministères et des producteurs de données tels que l'Institut Haïtien de la Statistique et de l'informatique (IHSI), le Centre national de l'information géospatiale (CNIGES) et le Centre national de Sécurité Alimentaire (CNSA). Elles vont également collaborer avec les autorités locales, les OSC et d'autres acteurs locaux. Les responsabilités et les tâches des UDPS seront étayées dans des Termes de référence spécifiques.

Circuit de transmission des données et processus de production des rapports périodiques de suivi

Le circuit de transmission des données et processus de production des rapports périodiques de suivi seront déclinés en 10 étapes ci-après :

Etape 1 : Collecte, traitement et transmission des données par les UDPS aux agences et au RCO

Etape 2 : Contrôle de qualité et analyse des données, production des rapports spécifiques trimestriels et semestriels par les agences et transmission au RCO

Etape 3 : Compilation des rapports spécifiques des agences par le RCO pour la production de la version préliminaire du rapport semestriel de suivi du programme et transmission aux groupes résultats du CDD et au groupe données, suivi et évaluation

Etape 4 : Examen, contrôle de qualité et amendement du rapport semestriel de suivi du programme par les groupes résultats du CDD, le groupe « données, suivi et évaluation » des Nations Unies et les agences. Transmission de la version préliminaire du rapport aux comités de coordination départementale, au comité de coordination technique national, au groupe de référence des OSC, au RC et aux Chefs d'agences.

Etape 5 : Examen et amendement de la version préliminaire du rapport par les comités de coordination départementale, le groupe de référence des OSC, le RC et les Chefs d'agence. Transmission de la version préliminaire à l'Union Européenne

Etape 6 : Examen et amendement de la version préliminaire du rapport par l'Union Européenne

Etape 7 : Atelier de validation de la version préliminaire du rapport

Etape 8 : Prise en compte des commentaires et production de la version finale du rapport par le RCO et les agences en étroite collaboration avec les groupes résultats du CDD et le groupe donnée, suivi et évaluation.

Etape 9 : Transmission par le RC de la version finale à l'Union Européenne et au Secrétariat technique Spotlight

Etape 10 : Transmission de la version finale du rapport par l'Union Européenne et le Secrétariat technique Spotlight

Etape 11 : Validation par le Comité de coordination technique national et approbation par le comité de pilotage de la version finale

Etape 12 : Edition et dissémination de la version finale du rapport par le RCO, communication sur le rapport, archivage dans la plateforme informatique du RCO

Principales activités d'évaluation

L'évaluation **programme pays Spotlight** aura pour objet d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact du programme pays Spotlight. Elle permettra de vérifier dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints ou non. Dans quelle mesure l'atteinte de ces résultats a contribué ou non à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires particulièrement les plus vulnérables.

L'évaluation offrira l'opportunité d'apprécier la pertinence de la théorie du changement du programme et de procéder éventuellement à son réajustement.

Le programme pays Spotlight fera l'objet des principales évaluations suivantes : L'évaluation à mi-parcours, les évaluations des thématiques (Piliers), Une évaluation finale. Le cadre de suivi et évaluation du programme pays précisera les périodes au cours desquelles ces évaluations seront entreprises. Mais, il importe de préciser que l'évaluation à mi-parcours et les évaluations thématiques (Piliers) seront entreprises pendant la première phase du programme pays. L'évaluation à mi-parcours et les évaluations des thématiques seront initiées et supervisées par le RCO. Leur financement fera l'objet d'un partage de coûts entre les agences. L'évaluation finale sera prise en charge par le Secrétariat technique Spotlight.

Cependant, l'évaluation finale et l'évaluation d'impact seront réalisées au cours de la deuxième phase. Les évaluations seront initiées et supervisées par le RC, les agences et le Secrétariat technique Spotlight. Elles seront participatives, inclusives et sensibles au genre. La conduite des évaluations mobilisera donc toutes les parties prenantes particulièrement les femmes et les filles survivantes des violences et les autres groupes vulnérables. Les rapports de toutes les évaluations seront successivement examinés et validés par les agences, les groupes résultats et le groupe données, suivi et évaluation, le groupe de référence des OSC l'Union européenne. Ils seront soumis à l'examen et l'approbation du Comité de pilotage et du Secrétariat technique Spotlight.

XII.2.7 - Etudes et enquêtes

Le programme pays Spotlight appuiera la réalisation de quelques études et enquêtes pour contribuer à combler le déficit des données sur l'élimination des violences faites aux femmes et filles. Le cadre de suivi et évaluation indiquera les études et les enquêtes prévues. Mais, le programme pays privilégiera l'exploitation des rapports d'études et des enquêtes réalisées avec l'appui des agences et d'autres Partenaires techniques et financiers (PTF). **Une étude de base sera conduite avant la fin de l'année 2019 afin de collecter les données nécessaires pour renseigner les valeurs de référence des indicateurs d'effets et des produits escomptés du programme pays.**

XII.2.8 - Rôles et responsabilités des parties prenantes dans le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage co-présidé par le Gouvernement et le RC assure l'orientation stratégique, l'impulsion, la supervision et la coordination de toutes les activités de suivi et évaluation. Il approuvera le cadre de suivi et évaluation du programme pays, le plan annuel de suivi et évaluation. Il procédera également à l'approbation de tous les rapports notamment les rapports semestriels et annuels du programme pays, les rapports des revues annuelles, les rapports de toutes les évaluations.

Le comité de coordination technique national fera l'examen et la validation des rapports semestriels et annuels du programme pays ainsi que de tous les rapports d'évaluation avant leur approbation par le comité de pilotage.

Les comités de coordination départementale procéderont aussi à l'examen et la validation des rapports semestriels et annuels du programme pays ainsi que de tous les rapports d'évaluation avant leur validation par le comité de coordination technique national

L'Union Européenne en sa qualité de membre **du comité de pilotage** contribuera à l'exercice des responsabilités assignées à cette instance.

Le Bureau du Coordonnateur Résident jouera le rôle crucial de secrétariat du comité de pilotage et du comité de coordination technique national. Il prendra une part active à l'élaboration du plan annuel de suivi et évaluation et veillera à sa mise en œuvre. Il sera chargé de la compilation des rapports spécifiques des agences pour produire le rapport du programme Spotlight. Il aura la responsabilité de l'organisation des revues en étroite collaboration avec les agences. Il veillera aussi à la mobilisation des groupes résultats et

du groupe données, suivi et évaluation pour leur contribution à la mise en œuvre, au suivi et évaluation du programme pays.

Les agences seront les chevilles ouvrières du programme pays. Elles seront chargées du suivi des activités qui relèveront de leurs responsabilités. Elles produiront les rapports spécifiques. Elles contribueront à la mise en œuvre de toutes les activités de suivi et évaluation. Elles seront parties prenantes à l'examen et la validation des rapports d'évaluation.

Le groupe de référence de la société civile participera à toutes les activités de suivi et évaluation du programme pays à travers les revues annuelles, la réalisation des évaluations.

XII.2.9 - Renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation

Dans le cadre du programme pays Spotlight, en tenant compte de la stratégie nationale de suivi et évaluation, le renforcement des capacités nationales en matière de production statistique, de suivi et évaluation mettra l'accent sur l'amélioration des outils et des mécanismes de suivi et évaluation, la standardisation et l'harmonisation des outils, l'accompagnement et l'appui conseil, la coordination des interventions des producteurs des données en vue de la prise en compte des violences faites aux femmes et aux filles.

Il accordera la priorité aux producteurs et utilisateurs des données qui prendront part au programme pays Spotlight. Il s'agit de : L'IHSI, les UEP, l'UOPES, le CNIGES, les services déconcentrés en charge de la production des données statistiques, du suivi et évaluation dans les départements couverts par le programme pays ainsi que les OSC. Les bénéficiaires particulièrement les femmes et les filles survivantes des violences et les autres l'examen et la validation des rapports semestriels et annuels du programme pays ainsi que de tous les rapports d'évaluation avant leurs personnes les plus vulnérables seront associées à ces actions de renforcement des capacités.

XIV. Innovation

Innovation programmatique

Le Programme visera à intégrer l'innovation depuis la phase de conception et tout au long du cycle du programme pour identifier les solutions les plus adaptées. Les approches et les activités innovatrices seront documentées pour permettre une diffusion des leçons apprises et les bonnes pratiques en Haïti et dans la région.

Mentorship - Les services sociaux de base ainsi que le système judiciaire en Haïti ont acquis des compétences en matière de prise en charge des femmes et filles survivantes de violence. Reconnaisant le besoin de continuer à investir dans les capacités des prestataires pour améliorer la qualité et l'accès aux services de prise en charge, il est primordial d'identifier les méthodes innovantes pour renforcer les capacités. Au sein de chaque volet de prise en charge essentielle (médicale, psychosociale et légale), les personnes démontrant l'expertise et la volonté seront identifiées et couplées avec des nouveaux prestataires et/ou stagiaires ayant moins d'expérience. Ce couplage aura un double effet positif : les prestataires expérimentés qui serviront de « mentors » se sentiront plus valorisés, gagneront plus d'expérience en supervision et seront plus engagés dans les mouvements sociaux qui ont comme but d'améliorer le bien-être de la population ; par ailleurs, les nouveaux prestataires et/ou stagiaires auront une occasion de renforcer leurs capacités à travers formation en milieu de travail et coaching. Ils pourront ainsi bénéficier d'une attention individuelle pour poser des questions et échanger des idées.

Promotion au changement positif : Au lieu d'identifier seulement les comportements négatifs, le Programme identifiera les comportements et/ou les changements positifs pour les rendre plus visibles. Cette attention portée sur les comportements positifs favorisera leur normalisation et contribuera au changement social en faveur de l'équité des genres et de la non-violence.

Décentralisation - En s'inspirant des plans nationaux et des plans sectoriels, appuyer l'adaptation et la contextualisation des plans au niveau des sections pour promouvoir l'appropriation et le leadership local et ce faisant renforcer la durabilité des actions. La mise en œuvre à titre pilote d'une **politique d'égalité homme/femme dans un département pilote** avec les collectivités territoriales est également prévue. Le

renforcement du leadership local contribuerait à améliorer la durabilité des actions et pourrait constituer une fenêtre d'opportunité au niveau local pour assurer une meilleure redevabilité et augmenter l'efficacité/efficience des interventions au niveau local.

Le dialogue politique entre la société civile et le Gouvernement servira à renforcer les liens entre la société civile et l'Etat afin de mieux répondre aux besoins de la population et renforcer la redevabilité du Gouvernement. Ce dialogue dans l'objectif permettra d'assurer une meilleure participation des entités non étatiques à la gestion publique tout en mettant en œuvre une culture de dialogue et de concertation entre les autorités locales et les services déconcentrés, et entre ces deux et les citoyens comme premiers pas vers l'exercice d'un contrôle citoyen au niveau décentralisé plus structurée. L'activation du plaidoyer et l'action se feront sur la base des résultats à différents niveaux. Les résultats sont capitalisés, disséminés et mis en débat au niveau national afin de renforcer le plaidoyer auprès des ministères et des partenaires concernant la prise en compte d'interventions sensibles au genre et leur budgétisation.

U-Report - Lancé en Haïti par UNICEF en juin 2019, U-Report est un outil numérique, gratuit et anonyme mis à la disposition des jeunes haïtiens pour leur permettre de s'exprimer sur les problématiques qui concernent leur communauté. L'outil permet de collecter des opinions non biaisées sur les sujets importants tels que la protection des femmes et des filles. *U-Report est aussi un moyen d'information, de sensibilisation, de mobilisation et d'engagement des jeunes, grâce au partage de messages sur des thématiques diverses.* Cette innovation technologique offre la possibilité aux jeunes de mieux connaître les réalités locales, de s'impliquer d'avantage mais aussi au Gouvernement et aux partenaires de développement de répondre aux problèmes identifiés. U-Report encourage l'engagement et la participation des jeunes en leur permettant de travailler avec les acteurs communautaires sur les changements positifs. *En partenariat avec Digicel, Natcom et CONATEL, le but est de renforcer la synergie entre le secteur privé et le gouvernement autour des problématiques que les jeunes haïtiens font face et d'encourager l'accessibilités des services mobiles par les jeunes afin de passer à l'échelle.*

Les Services Mobiles interviennent comme des adjuvants ou des compléments utiles aux centres de prise en charge fixes. Ils sont conçus pour fonctionner en poste avancé, et aident à résoudre le problème de l'accès géographique compte tenu des zones rurales avec des faibles ressources et la mobilité réduite de certaines survivantes. Ils interviennent suivant une périodicité prédéterminée pour fournir sur place l'information et les prestations diverses (Assistances médicales, psychosociale et légale) aux bénéficiaires.

SASA a été adapté (avec l'appui de l'UN Trust Fund) au contexte haïtien en 2014 (<http://repansepouvwa.org/metod-sasa/materyel/>). L'évaluation de l'adaptation complétée en 2018 a confirmé l'efficacité du SASA en Haïti (<http://raisingvoices.org/innovation/disseminating-ideas/>). Il est donc opportun de tirer les leçons apprises et piloter SASA dans les zones d'intervention de l'Initiative Spotlight pour renforcer la mobilisation communautaire et les actions qui permettent de faire face aux inégalités de genre à l'origine des violences faites aux femmes et aux filles.

La motivation des communautés qui changent : Une innovation du programme est la mise en place d'un mécanisme de renforcement en direction des communautés/groupes/personnes qui s'inscrivent effectivement dans la logique du Spotlight et qui changent effectivement. Le renforcement ou la motivation sera selon les cas, symbolique, financière, subventionnelle, communicationnelle.

XIII.2 - Innovation Opérationnelle

Le programme pays Spotlight sera le premier Programme conjoint entre les quatre agences en Haïti. L'initiative capitalisera sur la valeur ajoutée de chaque agence, non seulement au niveau technique mais aussi au niveau opérationnel. Les ressources disponibles au sein de chaque agence, notamment les antennes et les bureaux au niveau local, et les sections d'appui tels que le suivi et évaluation et la communication contribueront à la bonne mise en œuvre du Programme. L'Initiative Spotlight sera une occasion de travailler dans l'esprit de « L'approche Unis dans l'action » afin de maximiser l'efficience et l'efficacité de l'utilisation des ressources, la mise en œuvre des interventions et la mobilisation des fonds. Les agences travailleront en collaboration avec le Coordinateur Résident pour renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur d'une budgétisation publique du secteur social, et auprès du secteur privé pour renforcer les actions de responsabilité sociale en coordination avec le programme pays Spotlight. Pour ce faire, une matrice appelée RASCI sera réalisée lors de l'atelier de planification opérationnelle du

programme. Cette matrice représente un algorithme de gestion multi-partenaire qui précise, pour chaque activité : Qui réalise la tâche (R), qui approuve la tâche (A), qui apporte un soutien qui peut être technique ou logistique (S), qui contrôle la tâche (C), qui est informé de la tâche ou des réalisations (I).

Les approches innovantes adoptées doivent être clairement définies dans le document de gestion de connaissance et dans les cadres de suivi des programmes pour garantir que les ressources et priorités sont accordées aux innovations adoptées. La sélection de ces innovations prendra en compte les interventions qui ont fait preuves de résultats et seront mises à échelle. Toutefois, les nouvelles interventions seront pilotées avant d'être mises à échelle.

XV. Gestion des connaissances

La gestion et le partage des connaissances est au centre des Interventions du programme pays. Elle impliquera tous les partenaires à savoir l'Union européenne, le SNU, le Gouvernement (Institut Haïtien des statistiques), les Organisations de la société Civile, les sociétés savantes formées des chercheurs socio-ethno anthropologues, les ordres socio professionnelles (avocats, Médecins...) les Leaders communautaires, d'opinion, le secteur privé de Haïti. Plusieurs approches sont envisagées en vue de la bonne gestion et du partage des connaissances, notamment à travers (i) *les Human success Stories avec leurs leçons apprises*, (ii) *la recherche -action*, (iii) *les productions artistiques*, (iv) *l'organisation des concours*, (v) *la documentation des bonnes pratiques*, (vi) *le partage d'expériences réussies Sud-Sud, entre Régions/Continent et Pays de Spotlight*.

Un cadre formel de la gestion des connaissances sera développé une fois le Document du Programme Spotlight Haïti sera approuvé. Les groupes résultats du CDD, le Groupe données, Suivi et évaluation, et les Charges de Communication du SNU seront fortement sollicités et mis à contribution dans le développement et partage des connaissances à travers l'organisation des revues périodiques du Programme, l'organisation des rencontres du Comité de pilotage, la production des rapports périodiques, l'organisation des voyages d'Etude et d'échange d'expérience. Les principes de « Ne Laisser personne derrière », « Respect des Droits Humains », « de cohésion sociale » guideront le Développement et le partage des connaissances.

XVI. Communication et visibilité

Toutes les actions et outils de communication seront alignés à la Stratégie Globale de Communication et Visibilité de l'Initiative Spotlight. Sous la supervision du Coordonnateur Résident, un plan de communication et de visibilité annuel sera élaboré en harmonie avec la stratégie globale afin d'assurer la visibilité du programme pays Spotlight. Sa visibilité contribuera à la mise en place des activités, à l'appropriation locale de l'initiative mais aussi et surtout à la redevabilité du programme vis-à-vis des bénéficiaires et les communautés cibles.

Les différents canaux de communication tels que les sensibilisations de masse, les visites à domiciles contribueront à : **(I)** améliorer les connaissances sur les droits des femmes et filles, l'accès aux services disponibles et au soutien nécessaire, etc. ; **(II)** augmenter la demande pour les services ; **(III)** promouvoir les normes sociales positives, protectrices et en faveur de l'équité et du genre **(IV)** diffuser les messages de prévention des violences faites aux femmes et aux filles. Une approche interpersonnelle et les sensibilisations dans les places publiques (églises, marches, etc.) combinée aux canaux modernes (réseaux sociaux, radio, etc.) permettront d'atteindre tous les âges et groupes sociaux.

Les résultats et les succès du programme pays Spotlight seront régulièrement communiqués au Gouvernement et au grand public afin de promouvoir le programme et de mobiliser d'autres investissements et engagements en faveur des femmes et des filles les plus marginalisées. Le développement d'alliances et de partenariats avec des personnes et groupes influents pourrait impulser le changement de comportement et le plaidoyer afin d'influencer les lois et les politiques pour l'élimination des VFFF.

La visibilité du bailleur sera régulièrement assurée sur Facebook et Twitter pour une portée internationale. Le logo du bailleur sera utilisé suivant la charte graphique du Spotlight, conformément aux lignes directrices édictées par le Secrétariat Spotlight.

XVII. Budgets

Table A – 3-YEAR WORK PLAN

Table B – BUDGET BY UNDG CATEGORY

Table C – BUDGET BY OUTCOME

XVIII. Matrice de gestion de risques du programme

Risks	Risk Level: Very high High Medium Low (Likelihood x Impact)	Likelihood: Almost Certain - 5 Likely - 4 Possible - 3 Unlikely - 2 Rare - 1	Impact: Extreme - 5 Major - 4 Moderate - 3 Minor - 2 Insignificant - 1	Mitigating measures	Responsible Unit/Person
Contextual risks					
Faible intérêt des plusieurs catégories de survivantes pour le programme	médium	possible	moderate	1/ Réduire la probabilité d'une occurrence du risque en associant un nombre élevé de leaders communautaires féminins à la planification opérationnelle dès le démarrage du projet 2/ Réduire l'impact du désintérêt des autres bénéficiaires en communiquant massivement sur les bienfaits du programme sur d'autres groupes de bénéficiaires	Chargé de communication
Instabilité sociale, politique et insécurité	Very high	Almost Certain	Major	1/ Conduite d'un inventaire rapide des conséquences de la situation sociale et politique et concertations avec l'ensemble des parties prenantes pour analyser les risques et mobiliser les acteurs sur les actions correctrices à prendre. 2/ Assurer la sécurité du personnel des Nations Unies mobilisé dans le cadre de l'Initiative Spotlight et renforcer les mesures et le dispositif de sécurité notamment en assurant l'information en temps réel des équipes et en distribuant des radios à tous les staffs 3/ Identification des activités prioritaires ou	Coordonnateur du programme et toute l'équipe des Nations Unies. Concertation avec les membres du Comité de Pilotage.

				non-affectées par la situation. Adaptation du chronogramme de sorte à envisager durant la période de la crise, la mise en œuvre d'actions ne nécessitant pas la mobilisation de la contrepartie nationale 4/ Assurer l'information régulière des membres du Comité de Pilotage afin de s'assurer que des mesures puissent être prise de façon concertée et garantir une communication régulière sur l'impact de la situation sociale et politique sur l'Initiative 5/ Elargir le spectre des alliés politiques du programme, de sorte à garantir le soutien des élites politiques, y compris en cas de crise ou de changement de régime 6/ Renforcer les moyens alternatifs de travail à distance 7/ Explorer la possibilité de transférer certaines actions vers les OSC et les équipes qui opèrent localement, car elles sont moins exposées aux risques	
Catastrophe environnementale dans les sites	Medium	Possible	Major	1/ Changer les sites d'intervention en cas de crise durable. 2/ Réviser la planification globale, ainsi que les stratégies globales en planifiant des actions qui tiennent compte de la conjoncture environnementale	Coordonnateur de programmes
Mouvements sociaux contre le programme notamment les aspects liés aux droits des LGBTI	Medium	Possible	Minor	Réduire la probabilité d'une occurrence du risque en communiquant de manière subtile et peu ouverte	Chargé de communication
Programmatic risks					
Démobilisation des hommes champions	High	Possible	Major	1/ Choix des avocats sur la base des critères laissés à l'appréciation des communautaires 2/ Signature par les avocats d'après une procédure formaliste et solennelle 3/ mobiliser un nombre élevé d'avocats en maintenant une équipe de réserve pour pallier à toute éventualité	Coordonnateur de programmes

					4/ Prévoir un mécanisme de rétribution assez motivant	
Gestion approximative des fonds du programme par les organisations relais de la société civile ou sous consommation des crédits	Medium	Possible	Minor		Anticiper en procédant à une formation rigoureuse des relais du programme sur les procédures et le management basé sur les résultats	Coordonnateur du programme
Démobilisation des OCB partenaires	Medium	Possible	Minor		1/ Choix des OCB sur la base d'un appel à candidature avec vérification sur place 2/ Formation rigoureuse à la conduite autonome des activités 3/ Signature d'un contrat de prestation 4/ Prévoir un mécanisme de rétribution assez motivant	Coordonnateur du programme
Incidents de communication sur les intentions du programme	High	Likely	Major		Anticiper en procédant à une formation rigoureuse des relais du programme sur la vision et la démarche du programme notamment l'ambition d'autonomiser les communautés	Chargé de communication
Incidents dans la gestion des ressources confiées aux OCB	High	Likely	Major		Mise en place d'un dispositif prudentiel de gestion des fonds	Coordonnateur du programme & Responsable financier
Institutional risks						
Changement de majorité politique et remise en cause des acquis du programme en matière de plaidoyer	Very High	Likely	Extrême		1/ Elargir le spectre des alliés politiques du programme (en visant même les partis actuellement dans l'opposition), de sorte à garantir le soutien des élites politiques, y compris en cas de crise ou de changement de régimes 2/ Assurer l'information régulière des membres du Comité de Pilotage afin de s'assurer que l'ensemble des parties prenantes s'implique dans les activités de plaidoyer	Coordinatrice résidente
Faible transfert des ressources aux communes	High	Likely	Moderate		Veiller à renforcer les capacités des communes sur la mobilisation des fonds propres pour financer la PBSG	Coordonnateur du programme

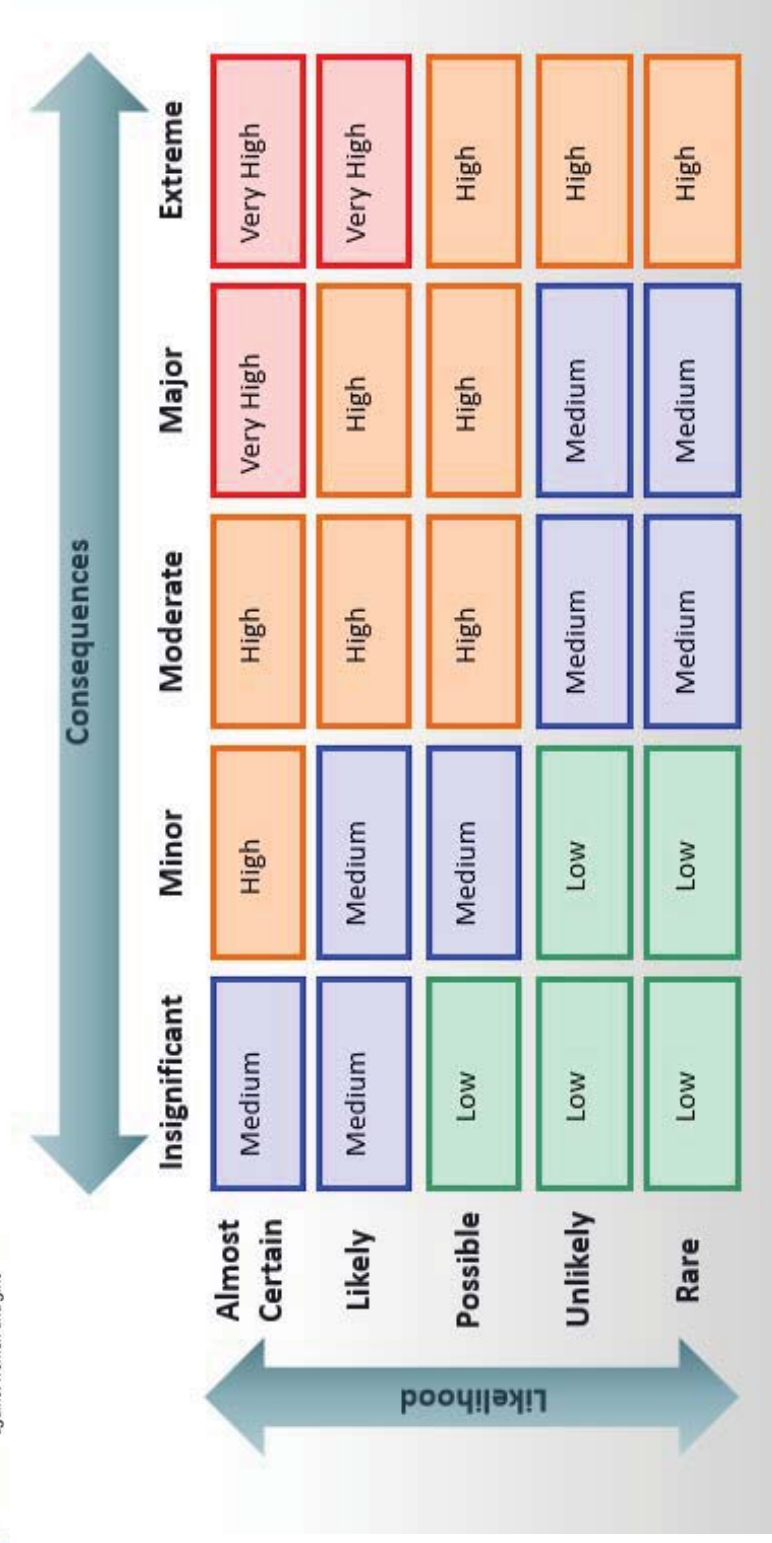
Changement de majorité politique dans les communes et remise en cause des acquis du programme	High	Likely	Major	Elargir le spectre des alliés politiques du programme (en visant même les partis actuellement dans l'opposition), de sorte à garantir le soutien des élites politiques, y compris en cas de crise ou de changement de régimes	Coordonnateur du programme
Fiduciary risks					
Chute du cours du dollar	High	Possible	Major		Responsable financier
Inflation dans le pays	Very High	Possible	Extrême		Responsable financier
Assumptions: Mise à disposition des fonds Spotlight dans les délais ; synergie entre les agences d'exécution, paix sociale et sécurité dans le pays et dans les sites, absence de catastrophe naturelle ou sécuritaire, présence des médias de masse dans les sites, présence des OCB formelles dans les sites, présence d'une masse critique de consultants et d'experts sur le plan local, disponibilité des profils des avocats du genre dans les municipalités d'intervention, stabilité ou appréciation du cours du dollar, stabilité du niveau des prix.					

NB: The risk-management methodology is depicted below, where the risk level is measured as the product of Likelihood and Consequence.



Likelihood	Occurrence	Frequency	Consequence	Result
Very Likely	The event is expected to occur in most circumstances	Twice a month or more frequently	Extreme	An event leading to massive or irreparable damage or disruption
Likely	The event will probably occur in most circumstances	Once every two months or more frequently	Major	An event leading to critical damage or disruption
Possibly	The event might occur at some time	Once a year or more frequently	Moderate	An event leading to serious damage or disruption
Unlikely	The event could occur at some time	Once every three years or more frequently	Minor	An event leading to some degree of damage or disruption
Rare	The event may occur in exceptional circumstances	Once every seven years or more frequently	Insignificant	An event leading to limited damage or disruption

Consequences					Level of risk	Result
Likelihood	Insignificant (1)	Minor (2)	Moderate (3)	Major (4)	Extreme (5)	Very High Immediate action required by executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Risk cannot be accepted unless this occurs. Immediate action required by senior/executive management. Mitigation activities/treatment options are mandatory to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner. Senior Management attention required. Mitigation activities/ treatment options are undertaken to reduce likelihood and/or consequence. Monitoring strategy to be implemented by Risk Owner. Management attention required. Specified ownership of risk. Mitigation activities/treatment options are recommended to reduce likelihood and/or consequence. Implementation of monitoring strategy by risk owner is recommended.
Very likely (5)	Medium (5)	High (10)	High (15)	Very High (20)	Very High (25)	
Likely (4)	Medium (4)	Medium (8)	High (12)	High (16)	Very High (20)	
Possible (3)	Low (3)	Medium (6)	High (9)	High (12)	High (15)	
Unlikely (2)	Low (2)	Low (4)	Medium (6)	Medium (8)	High (10)	
Rare (1)	Low (1)	Low (3)	Medium (3)	Medium (4)	High (5)	
						Medium
						Low



XIX. Annexes

ANNEXE 1: Multi-stakeholder engagement in the Country Programme development process

For each meaningful consultation undertaken, including validation workshops, provide the list of stakeholders engaged in the Country Programme Development process and their key recommendations following this format.

Consultation 1: Descriptive title of event & date

Key recommendations: Provide a summary of recommendations issued during this consultation process and how these have been taken onboard in the country programme. Please cluster by relevant sub-theme (Max 300 words).

Name of organisation/ agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
Nèges Mawon	Pascales Solages	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
UNFPA	Marie Josée Salomon	Montana	Nations Unies	19 juin 2019
UNFPA	Rachelle Mian	Montana	Nations Unies	19 juin 2019
UNICEF	Elisabeth Augustin	Montana	Nations Unies	19 juin 2019
UNICEF	Jennifer Melton	Montana	Nations Unies	19 juin 2019
PNUD	Olivier Hidalgo	Montana	Nations Unies	19 juin 2019
RCO(DPO)	Alice Mauske	Montana	Nations Unies	19 juin 2019
YWCA Haiti	Laetitia Dégraff	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
HAGN	Myriam Narcisse	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
Femmes en Démocratie	Marie Natacha Fils-Aimé	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
Save the Children	Nehemie Boursiquot	Montana	ONG internationale	19 juin 2019
Medecin du Monde France	Nyle Hourri	Montana	ONG internationale	19 juin 2019
UFMORH	Junie Samantha Pierre	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
Save the Children	Barbot Carmel Dorie	Montana	ONG internationale	19 juin 2019
SOFA	Marie Bernadine Jeudy	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
MOUFHED	Lemaire Dilia	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
MOUFHED	Benoit Tessie Ewald	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
Ref Haiti	Augustin Novra A.S	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
Fanm Yo La	Marie Murielle Morné	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
Reseau PF	Brutus Paulua	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
EFED	Mie Sheyla DUrandisse	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
POFHAD	Eunide Innocent	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
PNUD	Leanne Beaumung	Montana	Nations Unies	19 juin 2019
AJIFANM	Edwine Blaise	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019

SOFA	Margareth Bien-Aimé	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
KOURAJ	Esthimpil Anderson	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
FACSDIS	Joseph Ednide	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
OBR AYITI	Monique Manigat	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
FOSREF	Fritz Moise	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
Plan International Haiti	Patrick Gerbier	Montana	ONG internationale	19 juin 2019
Fondation Toya	Nadine Louis	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
UNFPA	Sindie Frédéric	Montana	United Nations	19 juin 2019
REFKAD	Anilus Nadine	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
PEFHAB	Emsline Azor	Montana	Organisation de la Société Civile	19 juin 2019
CARE	Claudiel Choisy	Montana	ONG internationale	19 juin 2019
Bureau du Coordonnateur Resident	Dr Mamadou Diallo	Montana	Nations Unies	19 juin 2019
Bureau du Coordonnateur Resident	Leni Menard	Montana	Nations Unies	19 juin 2019

Consultation 2: Descriptive title of event & date

Key recommendations: Provide a summary of recommendations issued during this consultation process. Please cluster by relevant sub-theme (Max 300 words).

Name of organisation/ agency	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation (civil society organisation, government, EU delegation, academia, etc.)	Dates of consultations
Ministère de la Justice	Michele Christophe	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Ministère des Affaires Sociales et du Travail	Nephtalie Cyriaque	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes	Ketleine Charles	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes	Evelyne Sainvil	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes	Tissy Romulus	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019



Police Nationale d'Haiti	Gauthier Marie Lunise	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Ministere des Affaires Sociales et du Travail	Mireille Zamor	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Office Protection du Citoyen	Fleurio Kerlande	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Institut du Bien-Etre Social et de la Recherche	Christine Figaro	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Institut du Bien-Etre Social et de la Recherche	Arielle Vildrouin	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Ministère de l'Education Nationale	Suzie Cherestal	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Ministère de l'Education Nationale	Jacques Yvon Pierre	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Office Protection du Citoyen	Renand Hedouville	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Office Protection du Citoyen	Amoce Auguste	Montana	Gouvernement	3 juillet 2019
Ministère de la Santé Publique et de la Population	Reynold Grand Pierre	Montana	Gouvernement	
Forum Economique du Secteur Privé et Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haiti	Nora David	Montana	Secteur Privé	
Ministere des Affaires Sociales et du Travail	Mireille Zamor	Montana	Gouvernement	
Ministere des Affaires Sociales et du Travail	Nephtalie Cyriaque	Montana	Gouvernement	
Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes	Kettleine Charles	Montana	Gouvernement	
Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes	Tissy Romulus	Montana	Gouvernement	
Institut du Bien-Etre Social et de la Recherche	Christine Figaro	Montana	Gouvernement	
IREDA	Claudine Joseph	Montana	Organisation de la Société Civile	



JOMADEC	Johane Desture	Montana	Organisation de la Société Civile	
Jean Francois Pierre	Jean Francois Pierre	Montana	Organisation de la Société Civile	
Isaac Frantzdy	Isaac Frantzdy	Montana		
Petion Jackenson	Petion Jackenson	Montana		
Barreau de Port-au-Prince	Mie Esther Felix	Montana	Gouvernement	
Barreau de Port-au-Prince	Marie Gislène Brufie	Montana	Gouvernement	
Association des Sages Femmes	Fanfan Yves Carmelle	Montana	Organisation de la Société Civile	
Care International	Pierre Wilson Registre	Montana	ONG internationale	
EFED	Mie Sheyla Durandisse	Montana	Organisation de la Société Civile	
FACSDIS	Edmide Joseph	Montana	Organisation de la Société Civile	
Fondation Toya	Nadine Louis	Montana	Organisation de la Société Civile	
HAGN	Myriam Narcisse			
Mouvement des Femmes Haitiennes pour l'Education et le Developpement	Dilia Lemaire	Montana	Organisation de la Société Civile	
POFHAD	Eunide Innocent	Montana	Organisation de la Société Civile	
Refuge Haiti	Augustin Novia	Montana	Organisation de la Société Civile	
REFKAD	Nadine Anilus	Montana	Organisation de la Société Civile	
FED	Marie Natacha Fils-Aimé	Montana	Organisation de la Société Civile	
Save The Children	Carmel Dorie Barbot	Montana	Organisation de la Société Civile	
SOFA	Sabine Lamour	Montana	Organisation de la Société Civile	
OFAVA	Lamercie Pierre	Montana	Organisation de la Société Civile	
OFAVA	Michaelle Guerda	Montana	Organisation de la Société Civile	
Junie Samantha Pierre	UFMORH	Montana	Organisation de la Société Civile	
CONHPH	Emilio Neas	Montana	Organisation de la Société Civile	
Concorde	Evans Nozard	Montana	Organisation de la Société Civile	
Journaliste	Jean Francois Pierre	Montana	Organisation de la Société Civile	
Journaliste	Michelet Stael Coq	Montana	Organisation de la Société Civile	
Journaliste	Isaac Frantzdy	Montana	Organisation de la Société Civile	
Journaliste	Surin Wilson	Montana	Organisation de la Société Civile	

Consultations départementales Nord-Est (Ouanaminthe)

Name of organisation	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation	Dates of consultations
MCFDF/DDNE	Harry Gaspard / Directeur	Ouanaminthe	Etatique	09 septembre 2019
MCFDF/NE	Rose Marla Seide / Coordinatrice	Ouanaminthe	Etatique	09 septembre 2019
Commissariat	Moncher Bio / commissaire	Ouanaminthe	Etatique	9 septembre 2019
MSPPP/DSNE	Dorvil Guirlene / Point Focal Genre	Ouanaminthe	Etatique	9 septembre 2019
FOSREF	Virline Romain / Superviseure Regionale	Ouanaminthe	NGO	9 septembre 2019
CARDE	Frantzy Genard	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
RFAW	Marie Ronie Joseph / Coordinatrice	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
KOFANE	Huguette Charles / Coordinatrice	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
AFASDA / Nord'Est	Darlyne Cap / representant	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
PGNE	Blanc Jesula / Coordinatrice	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
POFHAD	Edmonde Pierre / Directrice Regionale	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
KOURAJ	Jude Dupont / Officier de Programme	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
SJM	Ernst Pierre Louis / Coordinateur	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
PLAN INTERNATIONAL	Alexandra Alexis / Coordinatrice Sante	Ouanaminthe	NGO	9 septembre 2019
REF HAITI	Rodrigue Cetoute / membre	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
Radio Massacre	Josette Poisson / Directrice Gle	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
UNWOMEN	Rodrigue Mboda / Consultant	Ouanaminthe	Nations Unis	9 septembre 2019
UNWOMEN	Nadege Beauvil / Specialiste de Programme	Ouanaminthe	Nations Unis	9 septembre 2019
UNWOMEN	Rootly Nelson / Assistant au programme	Ouanaminthe	Nations Unis	9 septembre 2019
PNUD	Pascal Noel / Coordinateur Projet	Ouanaminthe	Nations Unis	9 septembre 2019
UNICEF	Geraldine Alferis / Protection Specialiste	Ouanaminthe	Nations Unis	9 septembre 2019



UNFPA	Robert Ndundula / Coordonnateur de Sante	Ouanaminthe	Nations Unis	9 septembre 2019
UNFPA	Vardine Jean Baptiste / Conseillere Sage- Femme Nle	Ouanaminthe	Nations Unis	9 septembre 2019
SOEURS DE ST JEAN	Claudain Souverain / Responsable de Programme	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
APINU	Garçon Elie / Coordonnateur	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
CARDE	Lizier Alex / Vice President	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
REFAK	Comeus Wideline / Coordonnatrice	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
IBESR	Rolbert Filicien / Responsable Frontiere	Ouanaminthe	Etatique	9 septembre 2019
SCOUT D'HAITI	Milene Darelus / Commissaire	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
COFANE	Jean Josue / Vice Coord	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
HERITAGE	Virgeline Valcenord / Membre	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
HERITAGE	Etienne J. Martine / Membre	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
RFEO	Pierre Roselene / Coordonnatrice	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
IBESR	Johnson Maxime / Agent de Protection	Ouanaminthe	Etatique	9 septembre 2019
GAMIH	Raphelit St-Hilaire / Coordonnateur	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019
GAMIH	Obas Jean Michelet / Peintre	Ouanaminthe	Societe Civile	9 septembre 2019

Grande Anse (Jérémie)

Name of organisation	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation	Dates of consultations
MEF	Bertrand Sejour / Directeur	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
MAST	Ronyde Degraff Noel / Chargé de Mission	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
FOSREF	Rislet Jean Baptiste / Point Focal	Jérémie	NGO	12 Septembre 2019
MOFEDGA	Marie Eltude Oscar Paul / Membre	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
GRIAG	Charles Jacques Wilbert / Pers Ref	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019



UPHAJIS	Alexandra Jean / Coordonnatrice	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
APHAGA	Laguerre Paul Balmyre / Coordonnateur	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
CARE	Jean Elie Joseph / Coordonnateur	Jérémie	NGO	12 Septembre 2019
CRS	Manoucheka Pasquier / Assistant Admin	Jérémie	NGO	12 Septembre 2019
UN WOMEN	Rodrigue Mboda / Consultant	Jérémie	Nations Unies	12 Septembre 2019
UN WOMEN	Nadege Beauvil / Specialiste de Programme	Jérémie	Nations Unies	12 Septembre 2019
UN WOMEN	Rootly Nelson / Asssistant	Jérémie	Nations Unies	12 Septembre 2019
UN WOMEN	Silien Cineus / Chauffeur	Jérémie	Nations Unies	12 Septembre 2019
UNDP	Enide Youyou / Project	Jérémie	Nations Unies	12 Septembre 2019
UNICEF	Alexandre Jean Guerson / Officier de protection	Jérémie	Nations Unies	12 Septembre 2019
UNFPA	Marie Josee Salomon / Programme Specialiste genre & droits humains	Jérémie	Nations Unies	12 Septembre 2019
UNFPA	Pierre Frisner / M&E	Jérémie	Nations Unies	12 Septembre 2019
IBESR	Rachelle Michel Duverger / Agent de terrain & Resp. data	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
SCOUT D'HAITI	Jean Arsene Lalanne / President	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
TRIBUNAL DE PAIX	Betty A. Chery / Juge	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
SOFA	Innocent Francoise / Delegue Departemental	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
PNH	Merancy Calixte / DDGA-ADJ	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
APSAVGA	Plaisime Jean Olichesse / Coord. General	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
IDETTE	Malbranche Mardoche/ Admin	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
MPCE	Velon Gilot / Chef de service	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
POFHAD	Naromie Hilaire / Directrice Regionale	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
IBESR	Casseus Esther Olave / Agent de Protection	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019



CARE	Jean Ilder Tailor / Manager Gouvernance	Jérémie	NGO	12 Septembre 2019
CARE	Claefod Auguste / Travailleur Social	Jérémie	NGO	12 Septembre 2019
PNH	Jean Wiline Christophe / Responsable SDPJ	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
APHAGA	Guyma Nord / Secrétaire	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
HSA	Junior Pierre Robert Azor / Directeur Medical	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
OPC	Denieuse Jean Charles / Agent de terrain	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
GRIAG	Sevigne Charles Joceline / Deleque	Jérémie	Société Civile	12 Septembre 2019
OPC	Louisema Luc / Conseillère Juridique	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
OPC	Arold Nicolas / Directeur Departemental	Jérémie	Etatique	12 Septembre 2019
UNFPA	Thomas Pierre / Chauffeur	Jérémie	Nations Unis	12 Septembre 2019

Sud (Les Cayes)

Name of organisation	Name and title of representative	Area of focus of work	Type of organisation	Dates of consultations
TRIBUNAL D'ENFANT	Syvianne Jean Baptiste / Juge	Les Cayes	Etatique	13 Septembre 2019
MEF	Theobal Jean Jacques	Les Cayes	Etatique	13 Septembre 2019
MCFDF	Ditchly Sylvain St Victor / Coordonnatrice	Les Cayes	Etatique	13 Septembre 2019
MAST	Marie Estodanie Legrand / Inspectrice conciliatrice	Les Cayes	Etatique	13 Septembre 2019
FOSREF	Anite Marie Fortune / Coordonnatrice Departementale	Les Cayes	NGO	13 Septembre 2019
FED	Rodolphe Jean Philippe / Coordonnateur	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019
POFHAD	Lineda Carre / Directrice Regionale	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019
KOURAJ	Muler Museau / Representant	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019
KOURAJ	Bernide Joint / Representante	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019



APVIV	Renel Julien / Coordonnateur	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019
CONAPH	Emiliot Neas / Coordonnateur National	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019
AVSI	Agathe Ifrene / Psychologue-projet	Les Cayes	NGO	13 Septembre 2019
UN WOMEN	Rodrigue Mboda / Consultant	Les Cayes	Nations Unies	13 Septembre 2019
UN WOMEN	Rootly Nelson / Assistant de programme	Les Cayes	Nations Unies	13 Septembre 2019
UN WOMEN	Silien Cineus / Chauffeur	Les Cayes	Nations Unies	13 Septembre 2019
UNDP	Guerda Bejamen / Specialiste Egalite de Sexe	Les Cayes	Nations Unies	13 Septembre 2019
UNICEF	Alexandre Jean Guerson / Officier de Protection	Les Cayes	Nations Unies	13 Septembre 2019
UNFPA	Marie Josee Salomon / Specialiste programme genre & droit humains	Les Cayes	Nations Unies	13 Septembre 2019
UNFPA	Pierre Frisner / M & E	Les Cayes	Nations Unies	13 Septembre 2019
UNFPA	Thomas Pierre / Chauffeur	Les Cayes	Nations Unies	13 Septembre 2019
ACTED	Phenia Lamarre / Mobilisatrice	Les Cayes	NGO	13 Septembre 2019
SAVE THE CHILDREN	Steeve Dejean / Administrateur	Les Cayes	NGO	13 Septembre 2019
KNVA VODOU	Neratil Ylderice / Responsable	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019
MSPP-DSS	Magaline Rose Pierre / Coord Prog	Les Cayes	Etatique	13 Septembre 2019
PARQUET	Wilson Jean / Substitut du Commissaire	Les Cayes	Etatique	13 Septembre 2019
IBESR-Sud	Meridien Bertrand / Coordonnateur	Les Cayes	Etatique	13 Septembre 2019
OFLJM	Anne Venette Charles Gérôme / Coordonnatrice	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019
MPCE	Francois Florence / Agent de développement	Les Cayes	Etatique	13 Septembre 2019
Terre Des Hommes	Farah Jean Baptiste / Cheffe de Projet	Les Cayes	NGO	13 Septembre 2019
CONAPH	Civil Marcelin / Membre	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019
REF-HAITI	Mercier Joane / Membre	Les Cayes	Société Civile	13 Septembre 2019

ANNEX 2 : Communication et Visibilité

La composante « Communication et Visibilité » visera non seulement à promouvoir l'initiative Spotlight auprès d'un large public mais également à soutenir les efforts de plaidoyer, de mobilisation communautaire et de changement de comportement inscrits dans le programme (perception égalitaire des rapports sociaux de sexe, refus de l'acceptation du droit de la force de l'homme sur la femme, ainsi que des parents sur les enfants...) tout en s'assurant de la reconnaissance de l'appui financier apporté par l'Union Européenne. En appui aux activités de plaidoyer, la composante visera à encourager les alliances solides et une masse critique de soutien autour de l'initiative et des enjeux de la lutte contre les violences familiales et/ou domestiques, en encourageant le débat public et l'engagement social autour des questions traitées par le programme. Cela sera éclairé par des produits et des initiatives de communication qui illustrent la vie réelle des bénéficiaires derrière les faits et les chiffres. Des produits de communication seront déclinés des études et des évaluations réalisées – et serviront d'éléments pour alimenter le plaidoyer mené par le programme (événement de lancement des publications ; réalisation de produits de communication, média et digitaux, etc.). Pour soutenir les efforts de communication pour le changement social, la composante « Communication et Visibilité » activera en temps opportun des modes « campagnes » (multimédia et multi-acteurs) sur la base des priorités définies par le programme. La composante tirera pleinement parti des possibilités offertes par les outils en ligne, notamment les réseaux sociaux, les technologies mobiles et autres plateformes novatrices, pour susciter l'engagement du public et faciliter le dialogue et le débat public sur le programme et aborder dans une large mesure les normes et attitudes sociales qui s'y rapportent. Ces outils seront également utilisés pour faciliter la construction de coalitions et de réseaux en ligne à l'appui des droits de la jeune fille. La composante explorera différentes manières de mettre en œuvre des initiatives visant à engager les jeunes dans le cadre de ce programme, à l'exemple de la nomination de jeunes ambassadeurs, la promotion de rôle modèle et de jeunes talents et favorisera la participation des adolescentes et des adolescents dans la production médiatique – en vue de soutenir le plaidoyer qu'ils mènent en leur faveur. Ciblanc particulièrement les médias à portée large, l'engagement et les partenariats avec les médias seront renforcés par des réunions régulières d'information, des voyages de presse sur le programme. Des formations seront dispensées aux médias sur le programme et les questions clés définies le programme. La promotion et la préservation de l'image et du positionnement du programme dans toutes les activités de communication et de plaidoyer public planifiées seront méticuleusement entretenues tout au long du cycle du programme, de manière à positionner, reconnaître et à distinguer l'initiative parmi d'autres actions similaires et de sorte à favoriser son acceptation sociale.

Des produits liés à la visibilité et la promotion institutionnelle du programme seront régulièrement réalisés en fonction des besoins exprimés par le programme (identité visuelle, promotion institutionnelle, brochure, etc.).

La composante fournira à un certain nombre de staff des agences impliquées dans le programme, une formation sur les techniques de prise de photographies et d'écriture d'histoires d'intérêt humain tout au long du cycle du programme – afin de renforcer la capacité du programme à générer des contenus créatifs et

engageants. Cette initiative permettra en partie d'alimenter la nouvelle page web dédiée du programme en Haïti.

1. Objectif général

Informar, attirer l'attention et générer un intérêt sur les enjeux de la lutte contre les violences familiales et/ou domestiques vis-à-vis des femmes et des filles, dans le but d'alimenter l'engagement social en faveur du programme à tous les niveaux.

2. Objectifs spécifiques

Objective spécifique 1 : Livrer des messages persuasifs à travers différents canaux dans le but de susciter l'engagement des décideurs et des autres parties prenantes au niveau national autour de l'initiative et sur les enjeux de la lutte contre les violences familiales et/ou domestiques

Objective spécifique 2 : Inspirer l'audience et encourager la participation et l'implication des jeunes y compris ceux confrontés aux formes croisées de discriminations dans le cadre de l'initiative et explorer les plateformes adaptées pour encourager le dialogue sociétal et intergénérationnel (conversation à deux sens) autour de l'initiative.

Objectif spécifique 3 : Contribuer à un meilleur positionnement et image de l'initiative Spotlight comme une voix crédible et digne de confiance dans la lutte contre les Violences familiales et/ou domestiques en Haïti

Objectif spécifique 4 : Attirer et capturer l'attention internationale sur les problématiques des violences familiales et/ou domestiques en Haïti et mettre en avant les réponses clés apportées par l'initiative à travers des contenus persuasifs et convaincants destinés à une audience globale

3. Groupes cibles

Haïti	International
Gouvernement et autorités locales	Institutions européennes
Organisations de la société civile	Etats membres de l'Union européenne
Organisations de défense des droits des femmes	Donateurs (Coopérations bilatérales, multilatérales, secteur privé, fondations)
Jeunes, adolescent.e.s	Décideurs (parlementaires, groupes de pression)
ONG nationales et internationales / Partenaires techniques et financiers	Media (radio/télévisé ; écrit ; web)
Services techniques de ministères sectoriels	Grand public
Media nationaux et bloggers	
Grand public	

4. Activités de Communication

Objective 1

Livrer des messages persuasifs à travers différents canaux dans le but de susciter l'engagement des décideurs et des autres parties prenantes au niveau national autour de l'initiative et sur les enjeux de la lutte contre les violences familiales et/ou domestiques

Activités

- Organiser des séries d'événements de plaidoyer public en fonction des moments clés définis préalablement par l'initiative. Des produits de communication seront déclinés, des publications, des recherches, des études et des évaluations réalisées dans le cadre de l'initiative – et serviront d'éléments pour alimenter le plaidoyer mené par le programme (événement de lancement des publications ; réalisation de produits de communication, média et digitaux, etc.). La composante attachera une attention particulière à sa stratégie d'engagement avec les médias – y compris le renforcement de leurs capacités – pour servir d'alliés stratégiques en faveur de l'initiative.
- Organiser une série d'événements spéciaux de plaidoyer aligné avec les moments clés inscrits dans le cadre de l'initiative : cérémonie de lancement de l'initiative, lors de séries d'ateliers prévus dans le cadre de l'initiative, lancement et restitution des études, y compris les événements liés aux produits médias (production d'un film) inscrits dans le cadre de l'initiative... • Identification et nomination d'influenceurs et d'ambassadeurs nationaux de l'initiative – qui servira de porte-voix de l'initiative au niveau national et international - dotés de plan d'action annuel de plaidoyer public • Organisation d'une série de descentes de presse avec les médias nationaux pour démontrer l'impact des interventions inscrites dans le cadre de l'initiative • Sur la base des études et des évaluations réalisées dans le cadre de l'initiative, produire des produits médiatiques multicanaux (y compris digitaux) plus accessibles au public et facile à digérer pour la dissémination des résultats de ces études (Résumé ; brochure ; highlights ; factographies, etc.)

Objective 2

Inspirer l'audience et encourager la participation et l'implication des jeunes y compris ceux confrontés aux formes croisées de discriminations dans le cadre de l'initiative et explorer les plateformes adaptées pour encourager le dialogue sociétal et intergénérationnel autour de l'initiative.

- La composante « Communication et Visibilité » explorera les plateformes (online ou offline) les mieux adaptées pour permettre d'engager un dialogue avec les adolescent.e.s et d'assurer la médiation entre eux et les autres parties prenantes
- Explorer la mise en œuvre pilote d'initiatives/campagnes digitales au niveau national afin d'encourager la conversation autour des problématiques traitées par l'initiative et identifier/engager dans ce cadre des influenceurs digitaux pour une amplification optimale au niveau national
- Assurer l'alimentation, la gestion et la modération régulières de la page web de Spotlight dédiée à Haïti et des différentes plateformes de réseaux sociaux et produire les produits engageants et adaptés en coordination avec les agences impliquées (Web, Facebook, Twitter, Instagram et YouTube) et renforcer la communication avec les points focaux au niveau régional et global pour une meilleure amplification de la portée de nos messages
- Identifier, documenter des modèles de réussite parmi les jeunes dans le but d'inspirer la jeunesse haïtienne dans le cadre de la lutte contre la violence familiale et/ou domestiques
- Piloter des séries d'initiatives de production médiatique avec les jeunes et les adolescents pour mettre en avant leur perception de la situation et les appuyer dans le plaidoyer qu'ils mènent en leur faveur (ateliers photos, video, story-telling faits par les jeunes)
- Produire des séries de produits de communication adaptées aux plateformes digitales (vidéo, human interest stories, photo essay) pour diffusion aux différentes plateformes existantes
- Renforcer la capacité des différents communicateurs des agences impliquées dans le projet dans la production médiatique (photographie ; story-telling ; etc.)

Objectif 3:

- Contribuer à un meilleur positionnement et image de l'initiative Spotlight comme une voix crédible et digne de confiance dans la lutte contre les violences familiales et/ou domestiques en Haïti
- Réaliser un kit imprimé de présentation de l'initiative dans le but de la promouvoir parmi les différentes audiences
- Produire tous les six mois un bulletin d'information destiné à l'ensemble des parties prenantes pour démontrer l'impact de l'initiative
- Produire annuellement une version light et public-friendly de rapport annuel sur l'initiative qui sera distribuée à l'ensemble des parties prenantes
- Produire des articles de visibilité relatives à l'initiative - incluant la production des différentes signalétiques de l'initiative dans les sites d'implémentation ; lors des ateliers ; des t-shirts et autres articles pour les agents communautaires impliqués dans la mise en œuvre de l'initiative

Objectif 4 :

Attirer et capturer l'attention internationale sur les problématiques des violences familiales et/ou domestiques en Haïti et mettre en avant les réponses clés apportées par l'initiative à travers des contenus persuasifs et convaincants destinés à une audience globale

- Produire des séries de courte vidéo et des paquets multimédia pour dissémination au niveau global, pour utilisation lors d'événements internationaux liées à l'initiative

Dans toutes les activités de communication, la composante « Communication et Visibilité » s'assurera de la visibilité du donateur en ligne avec les exigences et les guidelines de visibilité de l'initiative.

Outils de communication choisis

- Evénements spéciaux de plaidoyer (16 jours d'activisme, journées internationales de la femme de la jeune fille, journée nationale de la femme...)
- Media
- Plateformes digitales
- Goodwill Ambassadeurs
- Digital Influencers
- Multimedia assets
- Newsletter
- Public-friendly Annual reports
- Articles de visibilité

Réalisations des objectifs de communication

- Nombre de personnes touchées par les campagnes ; événements sociaux et de plaidoyer
- Pourcentage d'audience connaissant parfaitement l'initiative Spotlight
- Pourcentage d'audience ayant une perception positive de l'initiative Spotlight
- Nombre de reportages et histoires de vie et autres dans les médias qui traitent de manière plus sensible des violences familiales et domestiques
- Les indicateurs de base seront mesurés et évalués, quantitativement et qualitativement, au début du cycle du programme. Pendant le cycle du programme, la composante travaillera avec des partenaires, des équipes de recherche et des sociétés de monitoring des médias afin de suivre, d'examiner et d'évaluer les changements en cours dans les indicateurs.
- Des revues régulières seront effectuées pour identifier les progrès, les contraintes et les leçons apprises, et mettre en œuvre les ajustements nécessaires.
- Pour les plateformes en ligne, la composante utilisera les outils analytiques actuellement disponibles tels que Google Analytics, Twitter Analytics et Facebook Insights pour établir la base de référence des indicateurs en ligne.
- Certains indicateurs – tels que ceux liés au nombre de personnes engagées dans certaines conversations ou au pourcentage de conversation positive/mention de l'initiative – devront être évalués par des outils de suivi fournis par des prestataires externes de services de suivi des médias.

Dispositions pour recevoir des commentaires

La composante utilisera particulièrement les plateformes digitales pour recueillir de manière systématique les feedbacks de l'audience cible dans le but d'apporter les corrections en cours nécessaire tout au long de la mise en œuvre du projet (utilisation des outils de suivi et de monitoring existants sur les réseaux sociaux et les plateformes dédiées pour les mini-enquêtes (surveymonkey, etc.)

Table A - WORK PLAN (Years 1-3)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

Outcome	Output	Outcome/Output Description	TIME FRAME			PLANNED BUDGET					Recipient UN organization	Implementing Partners (only with transfer of funds) (clearly label Gov't and Civil Society)
			Y1	Y2	Y3	PHASE I (Year 1-2)			PHASE II (Year 3)	TOTAL		
						Spotlight Phase I USD	Agency Contributions (CORE only) Phase I USD	Total Funded Cost Phase I USD	ESTIMATED UNFUNDED GAP, USD (Year 3) Spotlight EU funding, donors and Agency contributions	ESTIMATED TOTAL COST, USD (year 1-3)		
A. PROGRAMME OUTCOME COSTS												
1	OUTCOME 1: Legislative and policy frameworks, based on evidence and in line with international human rights standards, on all forms of violence against women and girls and harmful practices are in place and translated into plans											
1	1.1	Output 1.1 National and regional partners have strengthened evidence-based knowledge and capacities to assess gaps and draft new and/or strengthen existing legislations on ending VAWG, including DV/IPV, and/or gender equality and non-discrimination that respond to the rights of the most groups facing multiple and intersecting forms of discrimination and are in line with international HR standards and treaty bodies' recommendations	x	x	x	802,980	25,000	827,980	60,000	887,980	UNDP, UNFPA, UNWOMEN	Gouverment: Communes, Justice, Condition feminine, Societe civile, parlementaires
1	1.2	Output 1.2: National and/or sub-national partners are better able to develop and cost evidence-based national and/or sub-national action plans on ending VAWG, including DV/IPV, in line with international HR standards with M&E frameworks, and responding to the needs and priorities of groups facing multiple and intersecting forms of discrimination	x	x	x	228,525	-	228,525	70,000	298,525	UNDP, UNWOMEN	Gouverment: Communes, Justice, Condition feminine, Societe civile, parlementaires
1	1.3	Output 1.3: National, sub-national and/or regional partners have greater knowledge and awareness of human rights obligations and are able to draft laws and/or policies that guarantee the ability of women's rights groups, CSOs and women human rights defenders to advance the human rights agenda				-	-	-	-	-		
Sub-total Outcome 1:						1,031,505	25,000	1,056,505	130,000	1,186,505		
2	OUTCOME 2: National and sub-national systems and institutions plan, fund and deliver evidence-based programmes that prevent and respond to violence against women and girls and harmful practices, including in other sectors											
2	2.1	Output 2.1: Key officials at national and/or sub-national levels in all relevant institutions are better able to develop and deliver evidence-based programmes that prevent and respond to VAWG, including DV/IPV, especially for those groups of women and girls facing intersecting and multiple forms of discrimination, including in other sectors	x	x	x	528,050	-	528,050	70,000	598,050	UNDP, UNWOMEN	Gouverment: Ministeres Sante, Finances, Education, Justice, Affaires sociales, Condition feminine, Police et societe civile
2	2.2	Output 2.2: Multi-stakeholder national and/or sub-national coordination mechanisms established at the highest level and/or strengthened that are adequately funded and include multi-sectoral representation and representation from the most marginalized groups	x	x	x	90,000	-	90,000	50,000	140,000	UNDP	Gouverment: Ministeres Sante, Finances, Education, Justice, Affaires sociales, Condition feminine, Police et societe civile
2	2.3	Output 2.3: Partners (Parliamentarians, key government officials and women's rights advocates) at national and/or sub-national levels have greater knowledge, capacities and tools on gender-responsive budgeting to end VAWG, including DV/IPV	x	x	x	401,915	-	401,915	50,000	451,915	UNDP, UNFPA, UNWOMEN	Gouverment: Ministeres Sante, Finances, Education, Justice, Affaires sociales, Condition feminine, Police et societe civile
Sub-total Outcome 2:						1,019,965	-	1,019,965	170,000	1,189,965		
3	OUTCOME 3: Gender inequitable social norms, attitudes and behaviours change at community and individual levels to prevent violence against women and girls and harmful practices											
3	3.1	Output 3.1: National and/or sub-national evidence-based programmes are developed to promote gender-equitable norms, attitudes and behaviours, including on Comprehensive Sexuality Education in line with international standards, for in and out of school settings	x	x	x	570,250	-	570,250	160,000	730,250	UNFPA, UNICEF, UNWOMEN	Gouverment: Condition feminine, affaires sociales, societe civile, patronat, syndicat, OBC, medias, OSC
3	3.2	Output 3.2: Community advocacy platforms are established/strengthened to develop strategies and programmes, including community dialogues, public information and advocacy campaigns, to promote gender-equitable norms, attitudes and behaviours, including in relation to women and girls' sexuality and reproduction, self-confidence and self-esteem and transforming harmful masculinities	x	x	x	874,663	20,000	894,663	500,000	1,394,663	UNFPA, UNICEF, UNWOMEN	Gouverment: Condition feminine, affaires sociales, societe civile, patronat, syndicat, OBC, medias, OSC

Table A - WORK PLAN (Years 1-3)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

Outcome	Output	Outcome/Output Description	TIME FRAME			PLANNED BUDGET					Recipient UN organization	Implementing Partners (only with transfer of funds) (clearly label Gov't and Civil Society)	
			Y1	Y2	Y3	PHASE I (Year 1-2)			PHASE II (Year 3)	TOTAL			
						Spotlight Phase I USD	Agency Contributions (CORE only) Phase I USD	Total Funded Cost Phase I USD	ESTIMATED UNFUNDED GAP, USD (Year 3) Spotlight EU funding, donors and Agency contributions	ESTIMATED TOTAL COST, USD (year 1-3)			
3	3.3	Output 3.3: Decision makers in relevant non-state institutions and key informal decision makers are better able to advocate for implementation of legislation and policies on ending VAWG, including DV/IPV, and for gender-equitable norms, attitudes and behaviours and women and girls' rights	x	x	x	430,800	30,000	460,800	100,000	560,800	UNFPA, UNICEF, UNWOMEN	Gouvernement: Condition feminine, affaires sociales, societe civile, patronat, syndicat, OBC, medias, OSC	
Sub-total Outcome 3:						1,875,713	50,000	1,925,713	760,000	2,685,713			
4	OUTCOME 4: Women and girls who experience violence and harmful practices use available, accessible, acceptable, and quality essential services including for long term recovery from violence												
4	4.1	Output 4.1: Relevant government authorities and women's rights organisations at national and sub-national levels have better knowledge and capacity to deliver quality and coordinated essential services, including SRH services and access to justice, to women and girls' survivors of VAWG, including DV/IPV, especially those facing multiple and intersecting forms of discrimination	x	x	x	824,000	50,000	874,000	150,000	1,024,000	UNDP, UNFPA, UNICEF, UNWOMEN	Gouvernement: Sante, Education, Justice, Condition feminine, Police et CSOs	
	4.2	Output 4.2: Women and girls' survivors of VAWG, including DV/IPV, and their families are informed of and can access quality essential services, including longer term recovery services and opportunities	x	x	x	1,099,806	89,000	1,188,806	150,000	1,338,806	UNDP, UNFPA, UNICEF	Gouvernement: Sante, Education, Justice, Condition feminine, Police et CSOs	
Sub-total Outcome 4:						1,923,806	139,000	2,062,806	300,000	2,362,806			
5	OUTCOME 5: Quality, disaggregated and globally comparable data on different forms of violence against women and girls and harmful practices, collected, analysed and used in line with international standards to inform laws, policies and programmes												
5	5.1	Output 5.1: Key partners, including relevant statistical officers, service providers in the different branches of government and women's rights advocates have strengthened capacities to regularly collect data related to VAWG, including DV/IPV, in line with international and regional standards to inform laws, policies and programmes	x	x	x	374,790	20,000	394,790	200,000	594,790	UNDP, UNFPA	Gouvernement: Sante, Education, Justice, Condition feminine, affaires sociales, Police, communes et societe civile	
	5.2	Output 5.2: Quality prevalence and/or incidence data on VAWG, including DV/IPV, is analysed and made publicly available for the monitoring and reporting of the SDG target 5.2 indicators to inform evidence-based decision making	x	x	x	152,462	-	152,462	40,000	192,462	UNDP, UNFPA	Gouvernement: Sante, Education, Justice, Condition feminine, affaires sociales, Police, communes et societe civile	
Sub-total Outcome 5:						527,252	20,000	547,252	240,000	787,252			
6	OUTCOME 6: Women's rights groups, autonomous social movements and relevant CSOs, including those representing youth and groups facing multiple and intersecting forms of discrimination/marginalization, more effectively influence and advance progress on GEWE and ending VAWG												
6	6.1	Output 6.1: Women's rights groups and relevant CSOs, have increased opportunities and support to share knowledge, network, partner and jointly advocate for GEWE and ending VAWG, including DV/IPV, with relevant stakeholders at sub-national, national, regional and global levels	x	x	x	274,242	-	274,242	100,000	374,242	UNWOMEN	Gouvernement: Condition feminine, affaires sociales et societe civile	
	6.2	Output 6.2: Women's rights groups and relevant CSOs are better supported to use social accountability mechanisms to support their advocacy and influence on prevention and response to VAWG, including DV/IPV, and GEWE more broadly	x	x	x	273,907	-	273,907	100,000	373,907	UNWOMEN	Gouvernement: Condition feminine, affaires sociales et societe civile	
6	6.3	Output 6.3: Women's rights groups and relevant CSOs representing groups facing multiple and intersecting forms of discrimination/marginalisation have strengthened capacities and support to design, implement and monitor their own programmes on ending VAWG, including DV/IPV	x	x	x	103,457	-	103,457	100,000	203,457	UNWOMEN	Gouvernement: Condition feminine, affaires sociales et societe civile	
Sub-total Outcome 6:						651,606	-	651,606	300,000	951,606			
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS						7,029,847	234,000	7,263,847	1,900,000	9,163,847			
B. PROGRAMME MANAGMENT COSTS (Project Office Costs)													
UNDP (incl RCO)													
N/A	N/A		x	x	x	908,257	163,039	1,071,296	1,336,459	2,407,755	UNDP	N/A	

Table A - WORK PLAN (Years 1-3)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

O u t c o m e	O u t p u t	Outcome/Output Description	TIME FRAME			PLANNED BUDGET					Recipient UN organization	Implementing Partners (only with transfer of funds) (clearly label Gov't and Civil Society)
						PHASE I (Year 1-2)			PHASE II (Year 3)	TOTAL		
			Y1	Y2	Y3	Spotlight Phase I USD	Agency Contributions (CORE only) Phase I USD	Total Funded Cost Phase I USD	ESTIMATED UNFUNDED GAP, USD (Year 3) Spotlight EU funding, donors and Agency contributions	ESTIMATED TOTAL COST, USD (year 1-3)		
UN Women												
N/A	N/A		x	x	x	717,910	225,200	943,110	974,083	1,917,193	UN WOMEN	N/A
UNFPA												
N/A	N/A		x	x	x	220,044	10,164	230,208	869,717	1,099,925	UNFPA	N/A
UNICEF												
N/A	N/A		x	x	x	191,232	95,477	286,709	800,140	1,086,849	UNICEF	N/A
EVALUATION												
N/A	N/A	Evaluation	x	x	x	185,046	-	185,046	92,523	277,569	UN WOMEN	N/A
TOTAL PROGRAMME MANAGMENT COSTS						2,222,490	493,880	2,716,370	4,072,922	6,789,292		
TOTAL DIRECT PROGRAMME COSTS*						9,252,337	727,880	9,980,217	5,972,922	15,953,139		
Total Indirect Support Cost (7%)*						647,664		647,664		647,664		
TOTAL COSTS						9,900,000	727,880	10,627,880	5,972,922	16,600,802		

Please note that as the figures for Phase II are estimates, we have not included the 7% Indirect Support Costs for years 3 at this stage. They will be added when the detailed budget for Phase II is finalised.

Table B - BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)
SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

UNDG BUDGET CATEGORIES	UNDP		UNFPA		UN WOMEN		UNICEF		TOTAL USD		% by UDG category
	Spotlight (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight (USD)	RUNO Contrib. (USD)	Spotlight (USD)	RUNO Contrib. (USD)	
1. Staff and other personnel	681,874	131,331	-	-	463,410	150,000	177,832	95,477	1,323,115	376,808	14%
2. Supplies, Commodities, Materials	71,400	-	46,000	-	-	-	-	-	117,400	-	1%
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	-	-	30,000	30,000	35,000	-	4,000	-	69,000	30,000	1%
4. Contractual services	718,776	11,708	1,210,296	134,164	519,546	55,200	260,663	-	2,709,280	201,072	29%
5.Travel	180,225	-	97,400	-	160,300	20,000	13,400	-	451,325	20,000	5%
6. Transfers and Grants to Counterparts	596,306	-	580,000	80,000	1,397,821	-	1,352,306	-	3,926,433	80,000	42%
7. General Operating and other Direct Costs	346,892	20,000	13,810	-	295,080	-	-	-	655,783	20,000	7%
Total Direct Costs	2,595,473	163,039	1,977,506	244,164	2,871,157	225,200	1,808,201	95,477	9,252,337	727,880	93%
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	181,683	-	138,425	-	200,981	-	126,574	-	647,664	-	7%
TOTAL Costs	2,777,156	163,039	2,115,931	244,164	3,072,138	225,200	1,934,775	95,477	9,900,000	727,880	100%

SUMMARY BY OUTCOME

OUTCOME/PILLAR	UNDP	UNFPA	UN Women	UNICEF	TOTAL USD
	Spotlight	Spotlight	Spotlight	Spotlight	Spotlight
OUTCOME 1	795,925	25,000	210,580	-	1,031,505
OUTCOME 2	706,000	40,000	273,965	-	1,019,965
OUTCOME 3	-	410,000	724,050	741,663	1,875,713
OUTCOME 4	70,000	870,500	108,000	875,306	1,923,806
OUTCOME 5	115,290	411,962	-	-	527,252
OUTCOME 6	-	-	651,606	-	651,606
TOTAL PROGRAMME OUTCOME COSTS	1,687,215	1,757,462	1,968,201	1,616,969	7,029,847
PROGRAMME MANAGEMENT COSTS	211,876	218,644	536,594	189,832	1,156,946
RCO (without COMMs)	508,536	-	-	-	508,536
Evaluation and Coms	185,046	-	185,046	-	370,092
Advanced Funding	2,800	1,400	181,316	1,400	186,916
Total Direct Costs	2,595,473	1,977,506	2,871,157	1,808,201	9,252,337
8. Indirect Support Costs (Max. 7%)	181,683	138,425	200,981	126,574	647,664
TOTAL Costs	2,777,156	2,115,931	3,072,138	1,934,775	9,900,000

Programme Outcome + Comms + Eval Costs	7,586,855
PMC agencies + RCO	1,665,481
TOTAL	9,252,337

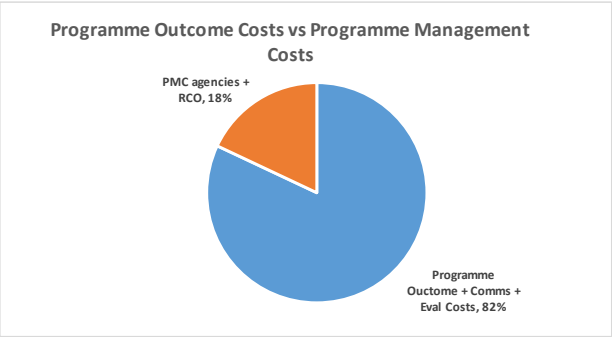


Table B - BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)
SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

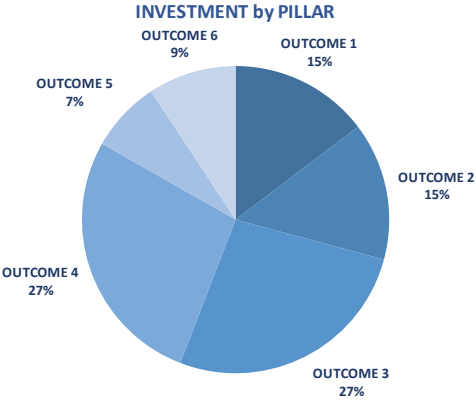
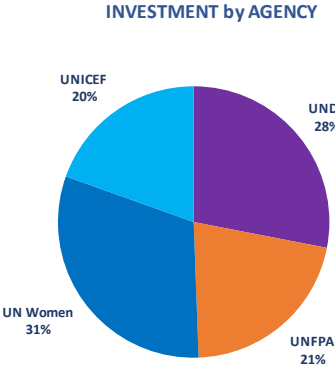


Table C- BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

O u t	O p e r a t i n g	A i d i n g	Budget Lines	RUNO	Unit quantity	Unit Cost (USD)	Duration	Time / unit (Months, Days, set or Lump sum)	UNDG Budget Category (1-7)	Total Phase I (USD)			Narrative description of budget lines	Delivery Modality (select from dropdown menu)	
										Total Phase I (USD)	Total Spotlight Phase I (USD)	Agencies Contributions Phase I (USD)			
IME OUTCOME COSTS															
OUTCOME 1: Legislative and policy frameworks, based on evidence and in line with international human rights standards, on all forms of violence against women and girls and harmful practices are in place and translated into plans															
Output 1.1 National and regional partners have strengthened evidence-based knowledge and capacities to assess gaps and draft new and/or strengthen existing legislations on ending VAWG, including DV/IPV, and/or gender equality and non-discrimination that respond to the rights of the most groups facing multiple and intersecting forms of discrimination and are in line with international HR standards and treaty bodies' recommendations															
			Activity 1.1.1: Amélioration de la compréhension des forces vives de la nation sur les enjeux des réformes politiques et législatives et appui au développement des connaissances des masses communautaires sur la législation interne et internationale sur les VFFF												
1	1.1	1.1.1	Contractual Services	UNWomen	1.0	\$650	40	lump sum	4	26,000	26,000		"Un consultant international assistant technique sera mobilisé pendant 40 jours ouvrés à raison de \$650/jour soit \$ 26000 pour les honoraires. Ce consultant sera chargé de produire un document d'argumentaire de plaidoyer et d'animer 10 conférences publiques, soit 1 conférence/département, les diners parlementaires et un séminaire gouvernemental sur les enjeux des réformes législatives et politiques. La portée nationale de ces événements se justifient par le fait que les réformes législatives et politiques ont une portée nationale.	Payment to an Individual Consultant	
1	1.1	1.1.1		General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	500.0	\$90	1		7	45,000	45,000		10 conférences(1/département) mobilisant 50 participants/Conférence, d'une durée d'un jour incluant la logistique.	Other
1	1.1	1.1.1		General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	2,000.0	\$5	1		7	10,000	10,000		Edition , impression et duplication du document d'argumentaire	Payment to a Consultancy Company
1	1.1	1.1.1		Travel	UNWomen	1.0	\$3,500	1		5	3,500	3,500		Billet d'avion aller-retour pour le consultant international.	Other
1	1.1	1.1.1		Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	200.0	\$90	2		6	36,000	36,000		Il est prévu un montant de \$ 36000 pour 02 diners	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 1.1.1:							120,500	120,500	-			
			Activity 1.1.2: Mener une analyse de l'environnement juridique pour identifier et traiter les discriminations juridiques directes et indirectes (y compris en ce qui concerne l'application du cadre juridique existant) et remédier au manque de cohérence et d'harmonisation et aider le mouvement des femmes et les OSC à preconiser des révisions juridiques conformes au norme international & Assistance technique pour l'évaluation du cadre législatif et des politiques publiques d'après les normes, directives et recommandations internationales en matière d'élimination des violences familiales et la protection des groupes exposés aux formes croisées de discriminations, et l'appui à la formulation de nouveaux cadres législatifs et politiques conformes.												
1	1.1	1.1.2	Contractual Services	UNWomen	1.0	\$650	40	Jour	4	26,000	26,000		"Un consultant international (asera mobilisé pendant 40 jours ouvrés (3 mois) à raison de \$ 650/jour soit\$ 39 000 d'honoraires. Il sera mobilisé pour : 1. Former 30 hauts cadres des 6 ministères sectoriels (Education, Justice/Police, Santé , Femmes, Affaires sociales...) sur la méthodologie d'intégration des violences familiales dans les lois, décisions, règlements, curricula, protocoles et politiques sectorielles); 2. Appuyer l'évaluation conjointe des gaps législatifs et politiques dans ces ministères sectoriels et la formulation de nouveaux cadres législatif, reglementaires, décisionnels, protocolaires, et politiques sectorielles. 3. Former tout.e.s les maires des 26 communes du programme sur la méthodologie d'intégration des violences familiales dans les plans d'action communaux (Phase 2 completera les autres 26); 4. Appuyer l'évaluation conjointe des gaps dans les politiques publiques locales, et la formulation de nouveaux plans d'action communaux sensibles aux violences familiales.	Payment to an Individual Consultant	
1	1.1	1.1.2		Travel	UNWomen	1.0	\$3,500	1	Lumpsum	5	3,500	3,500		Billet d'avion aller-retour pour le consultant international.	Other
1	1.1	1.1.2		Travel	UNWomen	2.0	\$250	10	jours	5	5,000	5,000		DSA pour le consultant et le chauffeur durant 5 jours dans les 2	Other
1	1.1	1.1.2		General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	30.0	\$100	6	jours	7	18,000	18,000		organisation materielle de 1 seminaires de formation de 30 hauts cadres des ministeres sectoriels et 2 seminaires-ateliers de production de nouveaux cadres politiques et legislatifs sectoriels par ces responsables.	Payment/Transfer to a CSO
1	1.1	1.1.2		General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	26.0	\$80	6	jours	7	12,480	12,480		commodités (salle et restauration) pour l'organisation de 02 séminaires-ateliers de production de plans d'actions locaux intégrant les Violences Familiales(1/site) regroupant les 26 maires de tous les 26 arrondissements qui couvrent les sites du programme. Il est prévu que dans la phase 2 ONU Femme completera les autres 26 arrondissements.	Payment/Transfer to a CSO

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

Output 1.2: National and/or sub-national partners are better able to develop and cost evidence-based national and/or sub-national action plans on ending VAWG, including DV/IPV, in line with international HR standards with M&E frameworks, and responding to the needs and priorities of groups facing multiple and intersecting forms of discrimination

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

Table C- BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

O u t	O p e r a t i o n	A i t e m	Budget Lines	RUNO	Unit quantity	Unit Cost (USD)	Duration	Time / unit (Months, Days, set or Lump sum)	UNDG Budget Category (1-7)	Total Phase I (USD)			Narrative description of budget lines	Delivery Modality (select from dropdown menu)
										Total Phase I (USD)	Total Spotlight Phase I (USD)	Agencies Contributions Phase I (USD)		
2	2.1	2.1.4	Transfers and Grant to Counterparts	UNDP	1.0	\$20,000	1	Lump sum	6	20,000	20,000		Recrutement d'une OSC pour la facilitation d'un atelier de formation sur les droits des femmes et la VFFF pour CIDI et pour l'accompagnement pour l'utilisation de la base de donnees. L'OSC sera responsable d'organiser plusieurs ateliers de formation	Payment/Transfer to a CSO
2	2.1	2.1.4	Contractual Services	UNDP	1.0	\$12,000	1	Month	4	12,000	12,000		Recrutement d'un expert international pour transférer les connaissances and travailler en collaboration avec l'OSC	Payment to an Individual Consultant
2	2.1	2.1.4	General Operating and Other Direct Cost	UNDP	1.0	\$8,000	1	Lump sum	7	8,000	8,000		Atelier de formation sur les engagements internationaux en matiere de VFFF et l'utilisation de la base de donnees (20	Other
			Sub-Total Activity 2.1.4:							40,000	40,000	0		
			Activity 2.1.5. Appuyer le Ministère de la planification dans la définition d'initiatives de prévention de la violence familiale et des violences faites aux femmes, ainsi que d'intervention et de suivi dans les efforts visant à intégrer et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans les plans et programmes nationaux et territoriaux de développement											
2	2.1	2.1.5	Contractual Services	UNDP	1.0	\$8,500	4	Months	4	34,000	34,000		Consultant national (provenant de la societe civil feminine si possible) pour travailler de concert avec le MCFDF pour appuyer le MPCE dans l'elaboration d'une strategie pour la prise en compte de l'ODD dans le programme de dev national.	Payment to an Individual Consultant
2	2.1	2.1.5	General Operating and Other Direct Cost	UNDP	1.0	\$11,000	1	Lump sum	7	11,000	11,000		Matériels de sensibilisation, campagne de promotion autour de l'ODD 5 surtout la cible 5.2 et atelier de formation pour les dirigeants et les personnes techniques du MPCE	Other
			Sub-Total Activity 2.1.5:							45,000	45,000	0		
			Activity 2.1.6. Mise en place du Judicial monitoring and review system des cas de VBG enrôlés et mise en place du DASH risk-informed policy (appui à l'unité de la PNH en charge des violences familiales et autres VBG) par la systématisation d'un protocole dans le traitement des cas											
2	2.1	2.1.6	Contractual Services	UNWomen	1.0	\$500	20	jours	4	10,000	10,000		Honoraires consultants pour la mise en place du systeme, la	Payment to an Individual Consultant
2	2.1	2.1.6	Travel	UNWomen	40.0	\$240	1	Lump Sum	5	9,600	9,600		Transport et commodités des 40 participants (magistrats et	Other
2	2.1	2.1.6	Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	1.0	\$30,000	2	Lump Sum	6	60,000	60,000		Dotation pour deux ans de ce groupe spécial (magistrats, avocats,	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 2.1.6							79,600	79,600	0		
			Activity 2.1.7. Accompagner les municipalités dans la mise en place de dialogues communautaires participatifs sur la VFFF dans le cadre de la mise en oeuvre des plans communaux (Jeremie et Ouanaminthe) de lutte contre la VFFF											
2	2.1	2.1.7	Contractual Services	UNDP	1.0	\$30,000	1	Lump sum	4	30,000	30,000		Recrutement d'une firme nationale pour concevoir une	Payment to a Consultancy Company
2	2.1	2.1.7	Transfers and Grant to Counterparts	UNDP	1.0	\$20,000	1	Lump sum	6	20,000	20,000		Recrutement d'une OSC pour la facilitation du dialogue avec la	Payment/Transfer to a CSO
2	2.1	2.1.7	General Operating and Other Direct Cost	UNDP	4.0	\$10,000	1	Lump sum	7	40,000	40,000		Forum pour 40 personnes dans les 4 communes	Other
2	2.1	2.1.7	Travel	UNDP	1.0	\$5,000	1	Lump sum	5	5,000	5,000		Frais de deplacement pour les participants aux fora	Other
			Sub-Total Activity 2.1.7:							95,000	95,000	0		
			Sub-Total Output 2.1:							528,050	528,050	-		
			Output 2.2: Multi-stakeholder national and/or sub-national coordination mechanisms established at the highest level and/or strengthened that are adequately funded and include multi-sectoral representation and representation from the most marginalized groups											
			Activity 2.2.1. Appui MCFDF/Concertation Nationale à l'elaboration et la mise en oeuvre d'un plan de coordination global impliquant le gouvernement, les organisations de femmes, les OSC et les principales parties prenantes impliquées dans la prévention et la réponse à la VFFF aux niveaux national et sous-national (Comite interministeriel sur la lutte contre les VFFF)											
2	2.2	2.2.1	Contractual Services	UNDP	1.0	\$12,000	5	Months	4	60,000	60,000		Recrutement d'un consultant international pour appuyer la redynamisation de la Concertation nationale y compris la planification du travail de la Concertation pour les prochaines 3 annees. Les honoraires ont été déterminés en fonction du profil du consultant requis pour la mission et de la grille correspondant	Payment to an Individual Consultant
2	2.2	2.2.1	General Operating and Other Direct Cost	UNDP	1.0	\$10,000	1	Lump sum	7	10,000	10,000		Matériels pour les diverses rencontres, consultations et ateliers	Other
2	2.2	2.2.1	Supplies, Commodities, Materials	UNDP	1.0	\$10,000	1	Lump sum	2	10,000	10,000		Matériaux pour équipement du secretariat de la Concertation	Other
2	2.2	2.2.1	Travel	UNDP	1.0	\$10,000	1	Lump sum	5	10,000	10,000		Frais de deplacement pour les membres de la societe civile	Other
			Sub-Total Activity 2.2.1:							90,000	90,000	0		
			Sub-Total Output 2.2:							90,000	90,000	0		
			Output 2.3: Partners (Parliamentarians, key government officials and women's rights advocates) at national and/or sub-national levels have greater knowledge, capacities and tools on gender-responsive budgeting to end VAWG, including DV/IPV											
			Activity 2.3.1: Renforcement des capacites des parlementaires dans le controle de l'action gouvernementale en matiere d'elimination des violences contre les femmes et les filles, Mise en place et dotation d'un groupe special intercommission de suivi, evaluation, et reporting de l'action publique & Appui a la concertation nationale en vue des actions de plaidoyer et de lobbying pour la mise en oeuvre des recommandations du groupe special.											
2	2.3	2.3.1	Contractual Services	UNWomen	1.0	\$500	15	jours	4	7,500	7,500		Un consultant national sera assigné pour une durée maximale de	Payment to an Individual Consultant
2	2.3	2.3.1	General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	200.0	\$5	1	Lumpsum	7	1,000	1,000		Edition, impression et duplication en 200 exemplaires du guide	Payment to a Consultancy Company

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

Unit	Op	u	t	A	i	t	c	v	y	t	Budget Lines	RUNO	Unit quantity	Unit Cost (USD)	Duration	Time / unit (Months, Days, set or Lump sum)	UNDG Budget Category (1-7)	Total Phase I (USD)			Narrative description of budget lines	Delivery Modality (select from dropdown menu)
																		Total Phase I (USD)	Total Spotlight Phase I (USD)	Agencies Contributions Phase I (USD)		
2	2.3	2.3	2.3.1								Travel	UNWomen	200.0	\$80	1	Lumpsum	5	16,000	16,000		Accommodation pour l'animation d'une session d'information et de sensibilisation d'1 jour, de 129 parlementaires (99 députes et 30 sénateurs) et 71 personnels de l'administration du parlement sur le contrôle de l'action gouvernementale en matière de violences familiales. De maniere concrete, cette session sera organisée a l'occasion de 02 jours assemblee generale du parlement, qui regroupe tous les parlementaires + les staffs et autres personnels administratifs du parlement. En Haiti, il y a 4 assemblees generales du parlement par an. La production des brochures et autres supports d'information faciliteront le succes de l'activite.	other
2	2.3	2.3	2.3.1								Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	1.0	\$39,508	2	year	6	79,015	79,015		Le groupe spécial inter-commission se déploiera dans les	Payment/Transfer to a CSO
											Sub-Total Activity 2.3.1							103,515	103,515	0		
Activity 2.3.2: Soutien technique pour la mise en oeuvre de la réforme de budgétisation tenant compte du genre en renforçant les capacités des ministères en matière d'établissement des coûts et de plaidoyer et de lobbying budgétaire adéquats.: MPCE, MJSP-PNH, MICT-DPC																						
2	2.3	2.3	2.3.2								Contractual Services	UNDP	2.0	\$8,500	5	Months	4	85,000	85,000		Recrutement de 2 Consultant nationaux pour la formation et l'accompagnement sur la budgétisation sensible au genre et pour l'elaboration des outils perennes	Payment to an individual Consultant
2	2.3	2.3	2.3.2								Transfers and Grant to Counterparts	UNDP	1.0	\$10,000	12	Months	6	120,000	120,000		Transfert a une OSC pour completer le travail des consultants et assurer la perennite de l'exercice de budgetisation. Concretement, l'OSC recrute devra assurer la continuite des points 3 (demultiplication des formations aux OSC) et 6 (mise en oeuvre de la strategie d'accompagnement) sur une periode de 12 dans	Payment/Transfer to a CSO
2	2.3	2.3	2.3.2								General Operating and Other Direct Cost	UNDP	1.0	\$20,000	1	Lump sum	7	20,000	20,000		Realisation d'ateliers de formation et de sensibilisation avec le	Other
2	2.3	2.3	2.3.2								Supplies, Commodities, Materials	UNDP	1.0	\$8,000	1	Lump sum	2	8,000	8,000		Impression et distribution des outils de budetisation sensibles au	Other
											Sub-Total Activity 2.3.2							233,000	233,000	0		
Activity 2.3.3: Appuyer le développement et l'intégration de la thématique genre et des VFF dans les curricula de formation initiale des univerités, écoles de droit, école de ma Magistrature, plus spécifiquement sur l'audit des victimes, accueil, détecter les cas de violences familiale non exprimés.																						
2	2.3	2.3	2.3.3								Contractual Services	UNFPA	4.0	\$10,000	1	Lump sum	4	40,000	40,000		Integration et prise en compte de la dimension VFF dans les manuels lors du cursus de formation des Medecins et Infirmiers dans les écoles de formation de medecine et d'infirmierie. UNFPA a deja travaille pour l'integration dans le manuel de formation des	Transfer to Government/Regional Body
											Sub-Total Activity 2.3.3							40,000	40,000	0		
Activity 2.3.4:Renforcement des capacités des acteurs de la société civile dans le suivi alternatif des politiques publiques en matière d'élimination des violences contre les femmes et les filles, & mise en place et dotation d'un groupe spécial intercommission de suivi, d'évaluation et le reporting																						
2	2.3	2.3	2.3.4								Contractual Services	UNWomen	1.0	\$500	15	jours	4	7,500	7,500		Un consultant national sera assigné pour une durée maximale de	Payment to an individual Consultant
2	2.3	2.3	2.3.4								General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	100.0	\$5	1	Lumpsum	7	500	500		Edition, impression et duplication en 200 exemplaires du guide	Payment to a Consultancy Company
2	2.3	2.3	2.3.4								Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	30.0	\$80	1	Lumpsum	6	2,400	2,400		Il est prévu l'animation d'une session d'information et de	Payment/Transfer to a CSO
2	2.3	2.3	2.3.4								Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	1.0	\$5,000	3	year	6	15,000	15,000		L'observatoire alternatif de la société civile se déploiera pour	Payment/Transfer to a CSO
											Sub-Total Activity 2.3.4							25,400	25,400	-		
											Sub-Total Output 2.3							401,915	401,915	0		
OME 2:																		1,019,965	1,019,965	0		
OUTCOME 3: Gender inequitable social norms, attitudes and behaviours change at community and individual levels to prevent violence against women and girls and harmful practices																						
Output 3.1: National and/or sub-national evidence-based programmes are developed to promote gender-equitable norms, attitudes and behaviours, including on Comprehensive Sexuality Education in line with international standards, for in and out of school settings																						
Activity 3.1.1: Etude sur les déterminants de la stratégie de prévention et élaboration d'une stratégie globale de prévention																						
3	3.1	3.1	3.1.1								Contractual Services	UNWomen	1.0	\$500	40	jours	4	20,000	20,000		Consultant international en vue de la conduite d'une étude nationale sur les déterminants des violences familiales et	payment to an individual consultant
3	3.1	3.1	3.1.1								Contractual Services	UNWomen	1.0	\$200	40	jours	4	8,000	8,000		Consultant national pour appuyer le consultant international	payment to an individual consultant
3	3.1	3.1	3.1.1								Travel	UNWomen	1.0	\$3,500	1	Lumpsum	5	3,500	3,500		Billet d'avion aller-retour consultant international	Other
3	3.1	3.1	3.1.1								Travel	UNWomen	3.0	\$250	10	jours	5	7,500	7,500		DSA pour field visits.	Other
3	3.1	3.1	3.1.1								General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	250.0	\$17	1	Lumpsum	7	4,250	4,250		Edition et duplication du rapport	Other
											Sub-Total Activity 3.1.1							43,250	43,250	0		
Activity 3.1.2: partenariats pour la promotion du football féminin et autres activités sportives féminines																						
3	3.1	3.1	3.1.2								Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	2.0	\$50,000	1	Lump Sum	6	100,000	100,000		02 Conventions pour la promotion du sport féminin, organisation des rencontres sportives féminines télédiffusées (partnership avec FIFA, development d'un plan national).	Payment/Transfer to a CSO
											Sub-Total Activity 3.1.2							100,000	100,000	0		
Activity 3.1.3: Mise en œuvre d'un programme d'actions conjointes avec les associations religieuses (vaoudou, catholique, protestant) en vue du changement des normes																						

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

--	--

Table C- BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

O u t	O p e r a t i o n	A i t c v y	Budget Lines	RUNO	Unit quantity	Unit Cost (USD)	Duration	Time / unit (Months, Days, set or Lump sum)	UNDG Budget Category (1-7)	Total Phase I (USD)			Narrative description of budget lines	Delivery Modality (select from dropdown menu)
										Total Phase I (USD)	Total Spotlight Phase I (USD)	Agencies Contributions Phase I (USD)		
3	3.3	3.3.3	Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	200.0	\$500	1	Lump Sum	6	100,000	100,000		Environ 200 adolescentes bénéficieront d'un package de compétences de vie pour leur permettre de faire face aux actes de violence	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 3.3.3:							100,000	100,000	0		
			Activity 3.3.4 : Lancement de la campagne "la presse s'engage"											
3	3.3	3.3.4	Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	10.0	\$5,000	1	Lump Sum	6	50,000	50,000		10 média seront mobilisés pour produire des contenus et	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 3.3.4:							50,000	50,000	0		
			Activity 3.3.5 : Lancement de la campagne "les artistes éduquent les artistes"											
3	3.3	3.3.5	Contractual Services	UNWomen	2.0	\$25,000	1	Lump Sum	4	50,000	50,000		Partenariat avec 2 maisons de production de musique. Une dizaine d'artistes "réputés" seront conviés à participer à des échanges artistiques internationales pour éliminer les contenus sexistes et promouvoir la production des contenus artistiques qui favorisent les droits des femmes dans la société haïtienne. Organisation de 2 voyages internationaux pour les échanges, production d'un album, appui à la diffusion dans media.	Payment to a Consultancy Company
			Sub-Total Activity 3.3.5:							50,000	50,000	0		
			Activity 3.3.6 : Partenariat avec des organisations de la société civile (OSC) pour mener les activités de mobilisation et sensibilisation communautaire dans les zones géographiques cibles.											
3	3.3	3.3.6	Contractual Services	UNFPA	3.0	\$20,000	2	Years	4	120,000	90,000	30,000	mise en place des espaces de filles dans les communautés avec l'appui des mentors pour renforcer leur leadership et orienter vers la prise en charge. Cela se fait à travers HAGN dans les zones d'isolement. Dans chacune des zones, 5 espaces des filles	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 3.3.6:							120,000	90,000	30,000		
			Sub-Total Output 3.3:							460,800	430,800	30,000		
OME 3:										1,925,713	1,875,713	50,000		
OUTCOME 4: Women and girls who experience violence and harmful practices use available, accessible, acceptable, and quality essential services including for long term recovery from violence														
Output 4.1: Relevant government authorities and women's rights organisations at national and sub-national levels have better knowledge and capacity to deliver quality and coordinated essential services, including SRH services and access to justice, to women and girls' survivors of VAWG, including DV/IPV, especially those facing multiple and intersecting forms of discrimination														
			Activity 4.1.1: Renforcement des capacités techniques des prestataires des services dans une approche multisectorielle qui réponde aux standards internationaux d'amélioration de l'accès, la disponibilité, de la qualité des services, y compris la collecte, et la dissémination des données.											
4	4.1	4.1.1	Contractual Services	UNFPA	2.0	\$15,000	2	Years	4	60,000	60,000		Organisation de 2 ateliers par an sur les VBG en direction des	Payment to a Consultancy Company
			Sub-Total Activity 4.1.1:							60,000	60,000	-		
			Activity 4.1.2: Consolidation des programmes d'assistance juridique et activités de sensibilisation visant à renforcer la demande d'assistance juridique des cas de violence familiale											
4	4.1	4.1.2	Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	1.0	\$108,000	1	Lump Sum	6	108,000	108,000		Provision domicilié au sein de 12 associations de défense des	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 4.1.2:							108,000	108,000	0		
			Activity 4.1.3: Renforcement du système de référence entre les différentes portes d'entrée de la prise en charge/orientation des VBG											
4	4.1	4.1.3	Contractual Services	UNFPA	3.0	\$10,000	2	Years	4	60,000	60,000		Appui au Gouvernement pour la Mise en place au niveau	Transfer to Government/Regional Body
4	4.1	4.1.3	Transfers and Grant to Counterparts	UNFPA	3.0	\$10,000	1	Lump sum	6	30,000	30,000		Elaboration Mapping des services de VBG dans les 3 départements et mise en place du guide de référencement	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 4.1.3:							90,000	90,000	0		
			Activity 4.1.4 : Appui au Brigade de Protection des Mineurs pour la fonctionnement de la ligne verte (ainsi que la collecte et analyse des appels recus et references faites) et la prise en charge des enfants											
4	4.1	4.1.4	Transfers and Grant to Counterparts	UNICEF	1.0	\$3,500	24	Months	6	84,000	84,000		Appui au Brigade de Protection des Mineurs pour la fonctionnement de la ligne verte (hotline) pour recevoir des appels d'urgence afin de faciliter les references et la prise en charge des enfants victimes de violence	Transfer to Government/Regional Body
			Sub-Total Activity 4.1.4:							84,000	84,000	0		
			Activity 4.1.5 : Appui à l'Institut du Bien Etre Social et du Recherche (IBESR) pour la fonctionnement de la cellule d'urgence afin d'améliorer ses capacités de réponse											
4	4.1	4.1.5	Transfers and Grant to Counterparts	UNICEF	1.0	\$4,000	24	Months	6	96,000	96,000		Appui à l'Institut du Bien Etre Social et du Recherche (IBESR - agence responsable pour la protection des enfants) pour sa fonctionnement au niveau départementale et centrale afin d'améliorer ses capacités de réponse aux violences faites aux enfants	Transfer to Government/Regional Body
4	4.1	4.1.5	Equipment, Vehicles, and Furnitures	UNICEF	2.0	\$2,000	1	Lumpsum	3	4,000	4,000		Achats des ordinateurs pour l'IBESR pour faciliter les activités de coordination et rapportage	Other

Table C- BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

O u t	O p e r a t i o n	A i m s	Budget Lines	RUNO	Unit quantity	Unit Cost (USD)	Duration	Time / unit (Months, Days, set or Lump sum)	UNDG Budget Category (1-7)	Total Phase I (USD)			Narrative description of budget lines	Delivery Modality (select from dropdown menu)
										Total Phase I (USD)	Total Spotlight Phase I (USD)	Agencies Contributions Phase I (USD)		
			Sub-Total Activity 4.1.5:							100,000	100,000	0		
			Activity 4.1.6 : Support aux institutions de sante et aux coordination departementales du MCFDF pour la mise en place des Unites VBG et des Bureaux d'ecoute des survivantes y compris les femmes/filles vivant avec les handicaps											
4	4.1	4.1.6	Contractual Services	UNFPA	6.0	\$10,000	2	Years	4	120,000	100,000	20,000	Mise en place de 6 Unites VBG au sein des Institutions de sante des 3 zones d'intervention. UNFPA prend deja en charge les Unites VBG dans le departement de la Grande Anse. Ce nombre d'Unites multiples aura l'avantage de rapprocher les services de	Transfer to Government/Regional Body
4	4.1	4.1.6	Transfers and Grant to Counterparts	UNFPA	3.0	\$10,000	2	Years	6	60,000	60,000		Achat des kits dignites, des kits viols comme base de la prise en	Payment/Transfer to a CSO
4	4.1	4.1.6	Contractual Services	UNFPA	600.0	\$50	2	Years	4	60,000	60,000		Support aux victimes pour avoir acces aux services: transport,	Transfer to Government/Regional Body
4	4.1	4.1.6	Contractual Services	UNFPA	3.0	\$10,000	2	Years	4	60,000	60,000		Mise en place de trois Bureaux d'ecoute/hotline au sein des	Payment/Transfer to a CSO
4	4.1	4.1.6	Equipment, Vehicles, and Furnitures	UNFPA	2.0	\$30,000	1	Lump Sum	3	60,000	30,000	30,000	Le MCFDF ayant une faible capacite logistique, deux vehicules sont prevues pour la coordination des activites du MCFDF qui resteront a leur actif. UNFPA va acheter un vehicule de coordination et suivi VBG pour le departement de la Grand'Anse avec ses fonds propres. Un vehicule est prevu dans l'apport spotlight pour soutenir la coordination des activites dans les departements du Nord-Est.	Transfer to Government/Regional Body
4	4.1	4.1.6	Contractual Services	UNFPA	12.0	\$3,000	2	Years	4	72,000	72,000		Un cabinet de consultance national est recrute pour fournir une assistance technique dans les 04 Departements pour l'operationnalisation des 12 unites VBG et leur fonctionnalite a travers le renforcement des capacites des prestataires, le coaching, y compris les echanges et partage d experience entre Departements executant l'initiative Spotlight, le reporting des activites menees et d en mesurer les progres atteints	Payment to a Consultancy Company
			Sub-Total Activity 4.1.6:							432,000	382,000	50,000		
			Sub-Total Output 4.1:							874,000	824,000	50,000		
			Output 4.2: Women and girls' survivors of VAWG, including DV/IPV, and their families are informed of and can access quality essential services, including longer term recovery services and opportunities											
			Activity 4.2.1: Mise en place des dispositifs de couverture en poste avance (equipes mobiles) pour ameliorer l'accès géographique											
4	4.2	4.2.1	Contractual Services	UNFPA	3.0	\$11,250	2	Years	4	67,500	67,500		organisation de clinique mobile dans les departements avec consultation medicale et support psychosocial GBV/viol. Cela necessite une revision du paquet des activites actuelles menees par les cliniques mobiles et d'y integrer le volet VBG. UNFPA a demarre cette strategie dans certaines zones d'intervention	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 4.2.1:							67,500	67,500	0		
			Activity 4.2.2: Renforcement de l'accès physique des structures pour améliorer l'accessibilité notamment pour des personnes avec une mobilité réduite											
4	4.2	4.2.2	Transfers and Grant to Counterparts	UNFPA	6.0	\$15,000	1	Lumpsum	6	90,000	30,000	60,000	Appuyer le Gouvernement dans l'aménagement de 06 Institutions de sante devant abriter les Unites VBG dont 2 par departement. UNFPA couvre deja les Unites de la Grande Anse.	Transfer to Government/Regional Body
			Sub-Total Activity 4.2.2:							90,000	30,000	60,000		
			Activity 4.2.3: Générer la demande par la promotion des services, une meilleure connaissance des services et une sensibilisation accrue à ceux-ci, et le renforcement des voies d'orientation pour les femmes, y compris celles qui sont confrontées à de multiples formes de discrimination et les adolescentes)											
4	4.2	4.2.3	Contractual Services	UNFPA	2.0	\$15,000	2	Years	4	60,000	60,000		Dans la communaute, il est prevu la mise en place de deux Espaces surs devant etre des lieux d'information, de therapie, de conseil et d'orientation des femmes et des filles. C'est aussi un lieu ou sera organise des discussions de couple et la tenue des "ecoles de Maris". Pour le moment, UNFPA met en place 2 espaces dans la Grande Anse et le Sud avec le financement du Canada. Soptlight mettra en place les Espaces sur pour Port au Prince et le Nord Est	Payment/Transfer to a CSO
4	4.2	4.2.3	Transfers and Grant to Counterparts	UNDP	1.0	\$50,000	1	Lump Sum	6	50,000	50,000		Transfers to OPC for outreach and sensitization activities in target	Payment/Transfer to a CSO
4	4.2	4.2.3	Transfers and Grant to Counterparts	UNDP	1.0	\$20,000	1	Lump Sum	6	20,000	20,000		Transfers to CSOs for outreach and sensitization activities in	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 4.2.3:							130,000	130,000	-		

Table C- BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

O u t	O p e r a t i o n	A i m s	Budget Lines	RUNO	Unit quantity	Unit Cost (USD)	Duration	Time / unit (Months, Days, set or Lump sum)	UNDG Budget Category (1-7)	Total Phase I (USD)			Narrative description of budget lines	Delivery Modality (select from dropdown menu)
										Total Phase I (USD)	Total Spotlight Phase I (USD)	Agencies Contributions Phase I (USD)		
			Activity 4.2.4. Appui aux partenaires de la société civile pour la prise en charge (psychosocial, médicale, aubergement temporaire, gestion du cas, reference, etc) des filles survivantes et migrantes											
4	4.2	4.2.4	Transfers and Grant to Counterparts	UNICEF	1.0	\$230,000	1	lumpsum	6	230,000	230,000		Appui aux partenaires de la société civile pour la prise en charge (psychosocial, médicale, aubergement temporaire, gestion du cas, reference, etc) des filles survivantes et migrantes	Payment/Transfer to a CSO
4	4.2	4.2.4	Contractual Services	UNFPA	3.0	\$20,000	2	Years	4	120,000	91,000	29,000	Prise en charge psychosociale/ aidants naturels, 6 sessions en	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 4.2.4:							350,000	321,000	29,000		
			Activity 4.2.5. Appui aux partenaires de la société civile pour 1) la prise en charge multi sectorielle des survivantes des VFFF et les filles à risque des VFFF 2) les efforts pour augmenter la demandes des services (messages à la radio, dans la communauté, etc) et 3) renforcement des capacités des prestataires afin d'améliorer la qualité des services (qualité de l'accueil, confidentialité, les évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant, etc)											
4	4.2	4.2.5	Transfers and Grant to Counterparts	UNICEF	1.0	\$261,306	1	lumpsum	6	261,306	261,306		Appui aux partenaires de la société civile pour 1) la prise en charge multi sectorielle des survivantes des VFFF et les filles à risque des VFFF 2) les efforts pour augmenter la demandes des services (messages à la radio, dans la communauté, etc) et 3) renforcement des capacités des prestataires afin d'améliorer la qualité des services (qualité de l'accueil, confidentialité, les évaluations de l'intérêt supérieur de l'enfant, etc)	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 4.2.5:							261,306	261,306	0		
			Activity 4.2.6. Appui aux partenaires de la société civile pour le renforcement des capacités et resilience des femmes et filles à travers le transfert en cash, formations professionnelles, alphabétisation, etc											
4	4.2	4.2.6	Transfers and Grant to Counterparts	UNICEF	1.0	\$200,000	1	lumpsum	6	200,000	200,000		Appui aux partenaires de la société civile pour le renforcement des	Payment/Transfer to a CSO
4	4.2	4.2.6	Contractual Services	UNFPA	3.0	\$15,000	2	Years	4	90,000	90,000		Appui aux survivantes de VBG pour la création des activités	Payment/Transfer to a CSO
			Sub-Total Activity 4.2.6:							290,000	290,000	0		
			Sub-Total Output 4.1:							1,188,806	1,099,806	89,000		
OME 4:										2,062,806	1,923,806	139,000		
OUTCOME 5: Quality, disaggregated and globally comparable data on different forms of violence against women and girls and harmful practices, collected, analysed and used in line with international standards to inform laws, policies and programmes														
Output 5.1: Key partners, including relevant statistical officers, service providers in the different branches of government and women's rights advocates have strengthened capacities to regularly collect data related to VAWG, including DV/IPV, in line with international and regional standards to inform laws, policies and programmes														
			Activity 5.1.1: Appuyer l'élaboration d'une étude des coûts de la VFFF pour appuyer l'élaboration des programmes et des politiques											
5	5.1	5.1.1	Contractual Services	UNFPA	1.0	\$77,806	1	Years	4	77,806	57,806	20,000	Etudes sur le cout economique des violences pour permettre aux decideurs de comprendre l'impact de la violence sur le developpement economique du pays. Ces etudes realisees dans le pays, vont permettre de mener le plaidoyer aupres du Parlement/Senat, Gouvernement, société civile sur le renforcement du cadre legal ainsi que des actions visant à financer durablement la prevention et la reponse contre violences faites aux femmes et aux filles en Haiti.	Payment to a Consultancy Company
			Sub-Total Activity 5.1.1:							77,806	57,806	20,000		
			Activity 5.1.2: Soutenir la finalisation, conformément aux normes internationales, de la base de données administratives VFFF du Ministère de la condition féminine et du droit des femmes, y compris l'extension au niveau des départements et le renforcement des liens avec l'Office national des statistiques, le MCFDF et les processus de suivi des ODD											
5	5.1	5.1.2	Transfers and Grant to Counterparts	UNFPA	1.0	\$30,000	2	Years	6	60,000	60,000		Un draft de la base de donnees existe avec l'appui financier de	Transfer to Government/Regional Body
5	5.1	5.1.2	Contractual Services	UNFPA	3.0	\$10,000	2	Years	4	60,000	60,000		A titre experimental, la base de donnees centrale va etre	Transfer to Government/Regional Body
			Sub-Total Activity 5.1.2:							120,000	120,000	0		
			Activity 5.1.5: Renforcer les capacités des producteurs et utilisateurs de statistiques relatives à la VFFF au niveau sectoriel et dans la production, la diffusion et l'utilisation des données relatives à la VFFF pour informer les programmes et politiques du VFFF											
5	5.1	5.1.5	Transfers and Grant to Counterparts	UNFPA	3.0	\$15,000	2	Years	6	90,000	90,000		Organisation de 4 ateliers de formation et accompagnement à l'integration des aspects VBG dans les statistiques sectorielles/Rapport public (Sante, Justice, Affaires Sociales, Police, Condition Feminine, Education, Office Protection du Citoyen et CSOs) en vue de la production et de la disponibilite des donnees sur les VBG dans les Departements cible.	Transfer to Government/Regional Body
5	5.1	5.1.5	Transfers and Grant to Counterparts	UNFPA	3.0	\$15,000	2	Years	6	90,000	90,000		Organisation de 4 ateliers de formation, achat equipements necessaires a la standardisation d'outils de collecte et d'analyse et mise en place de base de donnees sectorielle et formation des acteurs a leur utilisation dans les departements cibles	Transfer to Government/Regional Body
			Sub-Total Activity 5.1.5:							180,000	180,000	0		
			Activity 5.1.6 : Renforcer les capacités des décideurs nationaux à utiliser les données quantitatives et qualitatives sur la violence familiale et la VFFF afin d'éclairer les législations, politiques et programmes ciblés pour la sécurité des citoyens et le développement durable											
5	5.1	5.1.6	Travel	UNDP	1.0	\$9,500	1	lump sum	5	9,500	9,500		Frais de voyage et de restauration des acteurs invites dans les	Other

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

Output 6.2: Women's rights groups and relevant CSOs are better supported to use social accountability mechanisms to support their advocacy and influence on prevention and response to VAWG, including DV/IPV, and GEWE more broadly

Table C- BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

O u t	O p e r a t i o n	A i t e r	Budget Lines	RUNO	Unit quantity	Unit Cost (USD)	Duration	Time / unit (Months, Days, set or Lump sum)	UNDG Budget Category (1-7)	Total Phase I (USD)			Narrative description of budget lines	Delivery Modality (select from dropdown menu)	
										Total Phase I (USD)	Total Spotlight Phase I (USD)	Agencies Contributions Phase I (USD)			
Activity 6.2.1: Soutien à la participation des femmes à l'EPU, l'évaluation de la CEDEP															
6	6.2	6.2.1	Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	1.0	\$43,907	1	lumpsum	6	43,907	43,907		Formation des femmes leaders des groupes exposés aux formes croisées de discrimination pour faciliter leur participation efficace à l'évaluation de la CEDAW et de l'EPU. Appui à l'organisation des consultations des groupes exposés aux formes croisées de discriminations	Payment/Transfer to a CSO	
Sub-Total Activity 6.2.1:										43,907	43,907	0			
Activity 6.2.2: Subventions en cascade pour soutenir des initiatives pour accroître la redevabilité des acteurs publics sur les droits de l'Homme															
6	6.2	6.2.2	Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	20.0	\$7,000	1	lumpsum	6	140,000	140,000		Subventions accordées à 20 associations féminines locales, pour soutenir la redevabilité des acteurs publics locaux sur les questions des droits des femmes.	Payment/Transfer to a CSO	
Sub-Total Activity 6.2.2:										140,000	140,000	0			
Activity 6.2.3: atelier national de renforcement des capacités des groupes féminins locaux sur la redevabilité des pouvoirs publics et des acteurs sociaux															
6	6.2	6.2.3	Travel	UNWomen	1.0	\$40,000	1	week	5	40,000	40,000		Accommodations (hébergement, restauration, location salle) pour atelier national de renforcement des capacités des groupes féminins locaux sur la redevabilité des pouvoirs publics et des acteurs sociaux (secteurs privés, communautaires, associatifs, académiques, religieux etc.) sur la protection des droits des femmes et des filles	Other	
Sub-Total Activity 6.2.3:										40,000	40,000	0			
Activity 6.2.4: Appui au renforcement de la concertation nationale entre les acteurs féminins d'une part, et avec les pouvoirs et les autorités communautaires d'autre part															
6	6.2	6.2.4	General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	5.0	\$10,000	1	week	7	50,000	50,000		05 concertations nationales entre les leaders des mouvements féminins et les autorités communautaires seront organisées (2 en première année + 3 pour l'an 2)	Other	
Sub-Total Activity 6.2.4:										50,000	50,000	0			
Sub-Total Output 6.2:										273,907	273,907	-			
Output 6.3: Women's rights groups and relevant CSOs representing groups facing multiple and intersecting forms of discrimination/marginalisation have strengthened capacities and support to design, implement and monitor their own programmes on ending VAWG, including DV/IPV															
Activity 6.3.1: Mise en place d'un MOOC management des programmes et Mobilisation des fonds pour les associations de jeunes et des personnes exposées aux formes multiples de discrimination															
6	6.3	6.3.1	Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	1.0	\$33,457	1	lump sum	6	33,457	33,457		Contrat pour la mise en place d'un Mooc management de	Payment/Transfer to a CSO	
Sub-Total Activity 6.3.1:										33,457	33,457	0			
Activity 6.3.2: Appui à la mise en œuvre des activités en lien avec l'influence des mouvements de jeunesse sur les questions des droits de l'Homme															
6	6.3	6.3.2	Transfers and Grant to Counterparts	UNWomen	10.0	\$7,000	1	Lump sum	6	70,000	70,000		Provision de 7000 USD à chacune des 10 mouvements de	Payment/Transfer to a CSO	
Sub-Total Activity 6.3.2:										70,000	70,000	0			
Sub-Total Output 6.3:										103,457	103,457	0			
OME 6:										651,606	651,606	0			
COSTS:										7,263,847	7,029,847	234,000			
ce cost)															
Narrative description of budget lines															
UNDP															
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNDP	0.10	\$5,500	24	months	4	13,200	13,200		10% SB 5 Step 3 - Spécialiste en égalité des sexes		
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNDP	1.00	\$4,500	24	months	4	108,000	108,000		SB4 Step 3 - Programme Spécialiste EVAW -		
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNDP	1.00	\$803	24	months	4	19,276	19,276	0	SB2 Step 2 Driver pour les différentes activités		
N/A	N/A	N/A	Supplies, Commodities, Materials	UNDP	1.00	\$3,200	2	years	2	6,400	6,400	0	Fournitures et équipement pour le staff du projet		
N/A	N/A	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNDP	1.00	\$5,100	2	year	7	10,200	10,200	0	Loyer du bureau du projet		
N/A	N/A	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNDP	1.00	\$13,000	2	years	7	26,000	26,000	0	Location de voitures (\$20000) et carburant (\$6000)		
N/A	N/A	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNDP	1.00	\$20,000	1	lump sum	7	20,000	0	20,000	Frais de gestion des activités liés à la gestion de connaissance		
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNDP	1.00	\$1,200	24	months	4	28,800	28,800	0	SB3 - Assistante admin dédiée au projet		
N/A	P	N/A	Travel	UNDP	1.00	\$1,400	1	lump sum	5	1,400	1,400	0	PRE-FINANCING: Participation atelier spotlight Jamaïque	Other	
Sub-Total UNDP:										233,276	213,276	20,000			
VOMEN															
N/A	N/A	N/A	Staff and Personnel	UNWomen	1.00	\$69,162	2	Years	1	138,323	138,323		NOB - Programme Specialist (Implementation)	Other	
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNWomen	0.30	\$22,000	2	Year	4	13,200	0	13,200	30% Program assistant SB3	Other	
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNWomen	0.25	\$22,000	2	Year	4	11,000	0	11,000	25% Procurement assistant SB 3	Other	
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNWomen	0.50	\$31,000	2	Year	4	31,000	0	31,000	MONITORING: 50% M&E specialist SB 4	Other	
N/A	N/A	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	1.00	\$300	24	months	7	7,200	7,200		consommables de bureau	Other	
N/A	N/A	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	1.00	\$200	24	months	7	4,800	4,800		carburant pour véhicules pour 24 mois	Other	
N/A	N/A	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	1.00	\$90	24	months	7	2,160	2,160		eau + électricité	Other	
N/A	N/A	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	1.00	\$150	24	months	7	3,600	3,600		services téléphoniques	Other	
N/A	N/A	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	1.00	\$851	24	months	7	20,424	20,424		sécurité	Payment to a Consultancy Company	

Table C- BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

O u t	O p e r a t i o n s	A i d e s	Budget Lines	RUNO	Unit quantity	Unit Cost (USD)	Duration	Time / unit (Months, Days, set or Lump sum)	UNDG Budget Category (1-7)	Total Phase I (USD)			Narrative description of budget lines	Delivery Modality (select from dropdown menu)
										Total Phase I (USD)	Total Spotlight Phase I (USD)	Agencies Contributions Phase I (USD)		
N/A	N/A	N/A	Travel	UNWomen	1.00	\$5,000	4	weeks	5	20,000	0	20,000	Travel - technical surge support for programme design	Other
N/A	N/A	N/A	Staff and Personnel	UNWomen	1.00	\$0	1	months	1	-	0	0	HQ and regional office VAW Staff time allocations for technical surge support in programme planning and implementation	Other
N/A	N/A	N/A	Staff and Personnel	UNWomen	1.00	\$237,543	2	years	1	475,087	325,087	150,000	P3 - Technical specialist ONU Femmes	Other
E	E	N/A	Mid-term Evaluation	UNWomen	1.00	\$92,523	1	Lump sum	4	92,523	92,523		Mid term evaluation	
E	E	N/A	Final Evaluation	UNWomen	1.00	\$92,523	1	Lump sum	4	92,523	92,523		Final Evaluation	
N/A	N/A	N/A	Equipment, Vehicles, and Furnitures	UNWomen	1.00	\$35,000	1	lump sum	3	35,000	35,000		Un vehicule tout terrain (pick up) pour effectuer les actions de suivi-evaluation sera acquis. L'achat d'un vehicule s'impose en raison du cout élevé de la location compte tenu du rythme élevé des activités projetées et de la forte sollicitation du vehicule.	Other
			Sub-Total UNWOMEN:							946,840	721,640	225,200		
NFPA :														
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNFPA	1.00	\$19,132	2	Years	4	38,264	38,264		Chargé de projet SB4 pour assurer la gestion de l'implémentation du projet.	
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNFPA	1.00	\$7,203	2	Years	4	14,406	14,406		Chauffeur SB2 dédié au projet	
N/A	N/A	N/A	Contractual Services	UNFPA	1.00	\$10,164	2	Years	4	20,328	10,164	10,164	Officier Administration et Finance SB3 for full time	
N/A	N/A	N/A	Travel	UNFPA	8.00	\$6,000	2	Years	5	96,000	96,000		Mission de terrain par trimestre pour effectuer le suivi des activités dans les départements ciblés	
N/A	N/A	N/A	Supplies, Commodities, Materials	UNFPA	1.00	\$23,000	2	Years	2	46,000	46,000		Consommables de bureau	
N/A	P	N/A	Travel	UNFPA	1.00	\$1,400	1	Lump sum	5	1,400	1,400		PRE-FINANCING: Participation d'un point focal à la formation Spotlight en Jamaïque	
N/A	N/A	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNFPA	1.00	\$13,810	1	Lump sum	7	13,810	13,810		Carburant pour le suivi des activités durant 2 ans	
			Sub-Total UNFPA:							230,208	220,044	10,164		
UNICEF														
N/A	N/A	N/A	Staff and Personnel	UNICEF	1.00	\$4,344	24	Months	1	104,256	104,256		NOB officier de protection (temporary appointment) pour appuyer la gestion, la mise en oeuvre et le suivi et evaluation des activités menées par UNICEF. Le staff assurera également la coordination avec les différents acteurs tels que le RCO, les RUNOs, partenaires étatiques les OCBs, etc	
N/A	N/A	N/A	Staff and Personnel	UNICEF	0.35	\$4,344	24	Months	1	36,490	36,490		35% NOB officier de protection (temporary appointment) dans le bureau de Sud afin de supporter la mise en oeuvre, coordination et suivi et evaluation des activités dans les départements du Sud et de la Grand Anse	
N/A	N/A	N/A	Staff and Personnel	UNICEF	0.15	\$4,344	24	Months	1	15,638	15,638		15% NOB officier technologie pour developpement (temporary appointment) afin de supporter la mise en oeuvre de U-Report	
N/A	N/A	N/A	Staff and Personnel	UNICEF	0.30	\$6,171	24	Months	1	44,431	0	44,431	30% NOC spécialiste de protection (fixed term) chargée de programmation sur la prevention et reponse aux VBG	
N/A	N/A	N/A	Staff and Personnel	UNICEF	0.10	\$21,269	24	Months	1	51,046	0	51,046	10% P4 Chef M&E (fixed term)	
N/A	N/A	N/A	Staff and Personnel	UNICEF	0.10	\$17,873	12	Months	1	21,448	21,448		10% P3 Spécialiste Protection (temporary appointment) afin de supporter la gestion et la mise en oeuvre du projet	
N/A	N/A	N/A	Travel	UNICEF	1.00	\$12,000	1	Lumpsum	5	12,000	12,000		MONITORING: Voyages dans les départements pour appuyer le suivi et evaluation des activités	
N/A	P	N/A	Travel	UNICEF	1.00	\$1,400	1	Lumpsum	5	1,400	1,400		PRE-FINANCING: Participation à la formation Spotlight (inception) au mois de juin (Jamaïque)	
			Sub-Total UNICEF:							286,709	191,232	95,477		
RCO														
N/A	RCO	N/A	Staff and Personnel	UNDP	1.00	\$276,599	2	years	1	553,198	508,536	44,662	P4 pour la coordination du programme Spotlight (50% du temps dédié au monitoring, soit un investissement de USD 246419 du PMC	
N/A	RCO	N/A	Staff and Personnel	UNDP	0.50	\$86,669	2	Years	1	86,669	0	86,669	MONITORING: NOB - Suivi et evaluation Spotlight (50% Spotlight)	
N/A	C	N/A	Staff and Personnel	UNDP	1.00	\$86,669	2	years	1	173,338	173,338	0	COMMUNICATIONS: Staff NOB - Communication Spotlight	
N/A	C	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNDP	1.00	\$5,854	2	Lump sum	7	11,708	11,708	0	COMMUNICATIONS: Activités de communication sur le programme	
N/A	RCO	N/A	Contractual Services	UNDP	1.00	\$5,854	2		4	11,708	0	11,708	MONITORING: Voyages de suivi des activités du programme sur le terrain	
N/A	P	N/A	Travel	UNWOMEN	1.00	\$1,400	1	Lump sum	5	1,400	1,400	0	PRE-FINANCING: Participation de UNWOMEN à l'atelier de Jamaïque pour 1 personne	
N/A	P	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNWOMEN	1.00	\$4,584	1	Lump sum	7	4,584	4,584	0	PRE-FINANCING: Participation de 52 personnes société civile	
N/A	P	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNWOMEN	1.00	\$3,626	1	Lump sum	7	3,626	3,626	0	PRE-FINANCING: Formulation workshop for 10 personnes	

Table C- BUDGET BY OUTCOME - Phase I (year 1-2)

SPOTLIGHT COUNTRY PROGRAMME: HAITI

O u t	O p e r a t i o n a l	A i t c o n t r i b u t i o n	Budget Lines	RUNO	Unit quantity	Unit Cost (USD)	Duration	Time / unit (Months, Days, set or Lump sum)	UNDG Budget Category (1-7)	Total Phase I (USD)			Narrative description of budget lines	Delivery Modality (select from dropdown menu)
										Total Phase I (USD)	Total Spotlight Phase I (USD)	Agencies Contributions Phase I (USD)		
N/A	P	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	3.00	\$2,111	1	Lump sum	7	6,333	6,333	0	PRE-FINANCING: Local consultations for 120 participants (Ouanaminthe, Cayes, Jeremie)	
N/A	P	N/A	Travel	Unwomen	4.00	\$50	6	Days	5	1,200	1,200	0	PRE-FINANCING: DSA staff pour consultations locales	
N/A	P	N/A	General Operating and Other Direct Cost	Unwomen	1.00	\$6,167	1	days	7	6,167	6,167	0	PRE-FINANCING: Participation de 50 personnes a latelier de validation finale du spotlight	
N/A	P	N/A	Contractual Services	Unwomen	1.00	\$500	50	Days	4	25,000	25,000	0	PRE-FINANCING: Honoraires consultant international pour appui lancement du programme	
N/A	P	N/A	Travel	unwomen	1.00	\$6,000	1	Lump sum	5	6,000	6,000	0	PRE-FINANCING: Transport consultant aller-retour	
N/A	P	N/A	Contractual Services	unwomen	1.00	\$90,000	1	Lump sum	4	90,000	90,000	0	PRE-FINANCING: consultancy firm for baseline study	
N/A	P	N/A	General Operating and Other Direct Cost	Unwomen	2.00	\$3,000	1	Lump sum	7	6,000	6,000	0	PRE-FINANCING: 02 workshops pour mise en place et elaboration des lignes directrices du comite de reference societe civile du programme + Mobilisation d'un facilitateur a chaque fois	
N/A	P	N/A	Travel	Unwomen	4.00	\$50	12	Days	5	2,400	2,400	0	PRE-FINANCING: DSA staff pour 3 ateliers de planification operationnelle au niveau departementa	
N/A	P	N/A	General Operating and Other Direct Cost	UNWomen	4.00	\$3,576	2	Days	7	28,606	28,606	0	PRE-FINANCING: 04 Ateliers de planification operationnelle dans les 04 sites du programme pour 40 personnes chacune	
N/A	P	N/A	Travel	UNDP	1.00	\$1,400	1	Lump sum	5	1,400	1,400	0	PRE-FINANCING: Participation RCO atelier jamaïque Spotlight	
Sub-Total RCO:										1,019,337	876,298	143,039		
TOTAL PROGRAMME MANAGEMENT COSTS										2,716,370	2,222,490	493,880		
TOTAL DIRECT PROGRAMME COSTS										9,980,217	9,252,337	727,880		
Indirect Programme Support Costs (7%)										647,664	647,664			
TOTAL COSTS										10,627,880	9,900,000	727,880		